



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DU REBOISEMENT
ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

Distr.
GÉNÉRALE

CRF(XLIV)/3
5 novembre 2010

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

QUARANTE-QUATRIÈME SESSION
13-18 DÉCEMBRE 2010
Yokohama (Japon)

RAPPORT SUR

TRAVAUX DE PROJETS ET D'AVANT-PROJETS EN COURS

**DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION
FORESTIÈRE**

TRAVAUX DE PROJETS ET D'AVANT-PROJETS EN COURS DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

● TRAVAUX DE PROJETS EN COURS

Un total de cinquante-sept (57) projets approuvés sont aujourd'hui en cours d'exécution tandis que deux (2) autres sont en attente de la signature d'un accord pour entamer leurs activités. On compte dix-neuf (19) projets approuvés aujourd'hui en attente de leur financement intégral tandis que trois (3) projets approuvés sont tombés en déchéance par effet de la clause de caducité depuis la dernière session. Dans le présent rapport, les projets ont été regroupés en quatre catégories :

- A. Les projets en cours d'exécution effective ;
- B. Les projets dont le financement a été attribué, mais pour lesquels la convention devant en régir l'exécution n'a toujours pas été conclue ;
- C. Les projets dont le financement n'a pas encore été octroyé dans son intégralité ; et
- D. Les projets frappés de la clause de caducité depuis la dernière session conformément à la Décision 2 (X), Annexe 2, paragraphe 2. Dans certains cas, ces projets ont été au moins partiellement financés ou ont connu d'autres développements que le Comité pourra souhaiter examiner dans ses délibérations. Ces projets ont été regroupés à la section C du présent rapport.

A. PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION

(1) PD 2/93 Rev.1 (F) Aménagement pilote intégré de la forêt de Ngoua II - Nord Phase I : préparation du plan d'aménagement (Congo)

Budget et sources de
financement :

Budget total :	US\$	945 146
Gouvernement du Congo :	US\$	188 384
Gouvernement du Japon :	US\$	756 762

Agence d'exécution : Direction Générale des Eaux et Forêts - Ministère des Eaux et Forêts

Approuvé à la : Session CIBT XIV, mai 1993, Kuala Lumpur (Malaisie)

Date de lancement et durée : août 1995 / 18 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : mars 2003 (CRF XXXI)

Ce projet a été déclaré achevé lors d'une précédente session du CRF et décrit comme tel dans le document CRF(XXXVIII)/3 mais son dernier audit financier est toujours en attente. Le Secrétariat invite expressément l'agence d'exécution à remettre le dernier audit financier dans ses meilleurs délais.

(2) PD 21/98 Rev.2 (F) Aménagement forestier, participation des communautés, et utilisation durable de la région forestière de Si-Kop (Province du Littoral, Cameroun) - Phase II

Budget et sources de
financement :

Budget total :	US\$	1 289 007
Budget OIBT :	US\$	647 517
Gouvernement du Japon :	US\$	647 517

Gouvernement du Cameroun :	US\$ 641 490
Agence d'exécution :	Office National de Développement des Forêts (ONADEF)
Approuvé à la :	Session CIBT XXIV, mai 1998, Libreville (Gabon)
Date de lancement et durée :	15 juin 2000 / quatre ans
Nouvelle date approuvée de fin de projet :	Première prorogation du projet accordée jusqu'en juillet 2011 (NOLF09-0197)

Le projet a été approuvé par le Conseil au cours de sa vingt-quatrième session en mai 1998. Le financement intégral du projet a été promis par le Gouvernement du Japon lors de la vingt-septième session de novembre 1999. La convention régissant l'exécution du projet a été signée le 20 mars 2000 à Yaoundé, lors d'une visite officielle du Directeur exécutif au Cameroun. Le Plan d'opération annuel a été soumis à l'OIBT et le premier décaissement a été opéré le 20 juin 2000. Le projet est suspendu depuis novembre 2003 sur décision de la 33ème session du Comité du reboisement et de la gestion forestière.

Les objectifs du projet sont de gérer de manière durable les forêts communales et communautaires du massif forestier de Sikop ; d'accroître les revenus des populations riveraines par l'agroforesterie et l'agriculture raisonnées, et de développer le tourisme vert comme source nouvelle de revenus.

Il importe de rappeler que l'exécution de ce projet a été suspendue de novembre 2003 à octobre 2008. Sur la foi des conclusions de la mission spéciale de contrôle menée en octobre 2003, et en conformité avec les dispositions du paragraphe 4 de l'article 25 de l'AIBT de 1994 et de l'article IX, section 9.01 de la convention de projet, le Directeur exécutif a décidé de suspendre l'exécution de ce projet jusqu'à ce que les recommandations de la mission soient pleinement suivies d'effet. La trente-troisième session du Comité du reboisement et de la gestion forestière a alors recommandé que la suspension du projet soit maintenue jusqu'à ce que les conditions d'un plus ample soutien de l'OIBT, énoncées par la mission de l'OIBT, soient pleinement réunies.

Suite à la recommandation de la 41e session du Comité, les dispositions prises par l'agence d'exécution pour se soumettre aux exigences relatives à la suspension de ce projet peuvent être résumées comme suit : (i) La reconstitution des fonds OIBT qui, s'élevant à 110 982 dollars E-U, avaient été affectés par l'agence d'exécution à d'autres dépenses sans concertation préalable avec l'OIBT ni son autorisation expresse ; cette restitution de fonds ayant été confirmée par un relevé bancaire de la Cameroon Commercial Bank en date du 25 août 2008 ; (ii) La procédure de classement de 25 000 ha de la forêt Si-Kop a repris grâce au versement de la somme de 11 535 000 francs CFA (équivalente à 17 585 €) effectué par le ministère camerounais des Forêts de la Faune en juin 2008, en tant que contribution homologue couvrant les coûts de ces travaux. Cette démarche doit se conclure prochainement avec la signature du décret de classement forestier par le gouvernement du Cameroun.

Au vu des dispositions prises par l'agence d'exécution pour satisfaire aux exigences de levée de la suspension du projet, le Secrétariat de l'OIBT a levé cette suspension le 7 octobre 2008 afin de permettre le déroulement d'une évaluation indépendante à mi-parcours. La levée de la suspension a été approuvée par la quarante-deuxième session du Comité du reboisement et la gestion forestière en novembre 2008.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et selon les deux derniers rapports d'activités les plus récents remis en avril et en octobre 2010, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- La campagne de sensibilisation s'est poursuivie afin d'expliquer aux communautés locales le processus devant aboutir à la création d'une forêt classée à Si-Kop, au profit des communes de Ngambe, Ndom et Nyanon ;
- Une étude socio-économique a été finalisée qui a contribué à recueillir des informations et des données pertinentes devant servir à la mise à jour du plan de gestion de la future forêt classée de Si-Kop ;
- La cartographie de la zone du projet s'est achevée avec la production d'une nouvelle carte à insérer dans le plan de gestion de la future forêt classée de Si-Kop ;
- Le processus de sélection d'un consultant pour l'évaluation d'impact environnemental a été lancé en octobre 2010, afin de fournir des éléments utiles à l'élaboration du plan de gestion de la future forêt classée de Si-Kop ;

- L'agence d'exécution a continué à fournir le soutien logistique aux bureaux de l'administration forestière locale en vue d'accroître leur capacité à assurer le suivi des activités liées à la mise à jour du plan de gestion de la future forêt classée de Si-Kop ;
- Des techniciens de l'ICRAF-Cameroun ont continué d'assurer des formations s'adressant aux communautés riveraines de la zone du projet et portant sur les techniques de l'agroforesterie ;
- Des modules de formation concernant l'amélioration de l'organisation socio-économique des populations riveraines devant constituer des coopératives de vente ou des associations de producteurs rentables ;
- À la suite de la campagne de sensibilisation, 15 coopératives de vente ou associations ont été agréées par les autorités locales du district d'Edéa, parmi lesquelles deux sont présidées et dirigées par des femmes.

L'extension du projet a été accordée pour vingt-quatre (24) mois, soit jusqu'en juillet 2011, sans fonds supplémentaires de l'OIBT, pour permettre la poursuite et l'achèvement des activités de projet prévues. La prochaine réunion du comité directeur du projet a été prévue pour la mi-novembre 2010 afin d'évaluer la situation du projet et ses réalisations, d'examiner et d'approuver un plan de travail actualisé pour la période de prorogation restant à courir jusqu'à juillet 2011.

(3) PD 55/98 Rev.3 (F) Évaluation des mangroves dans le Nord-Est du delta de l'Orénoque au Venezuela en vue d'une exploitation forestière durable

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	433 406
Budget OIBT :		US\$	304 104
Gouvernement du Japon :	US\$	264 104	
Gouvernement des États-Unis . . . :	US\$	40 000	
DGSRF :		US\$	95 982
Entreprises du secteur privé :		US\$	33 320

Agence d'exécution : Ministère de l'environnement et des ressources naturelles - Direction générale sectorielle aux ressources forestières (MARN-DGSRF)

Approuvé à la : Session CIBT XXVIII, juin 2000, Lima (Pérou)

Date de lancement et durée : octobre 2003 / 18 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : Première prorogation jusqu'en avril 2007 (CRF XXXIX)
Deuxième prorogation jusqu'à décembre 2009 (CRF XLIII)

Le Conseil a approuvé le projet à sa vingt-huitième session et lui a attribué son financement intégral à sa vingt-neuvième session à Yokohama (Japon) en novembre 2000. La convention réglementant l'exécution du projet a été conclue en septembre 2002. En août 2003 le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles a remis le plan des travaux détaillé du projet et a avisé le Secrétariat par voie officielle que le projet était prêt à entamer ses activités. Le premier décaissement de fonds a été opéré en septembre 2003. En juillet 2005, l'agence d'exécution a suspendu les activités du projet en raison d'une éruption de paludisme et de dengue dans la région, et en décembre 2005 a avisé le Secrétariat qu'elle relancerait le projet en janvier 2006.

L'objectif général de ce projet consiste à définir les politiques de conservation et de gestion des mangroves de cette région. En outre, il s'efforcera de placer 30 000 ha de mangroves du delta de l'Orénoque en gestion durable, au profit immédiat des collectivités locales pour qui cette ressource constitue un moyen d'existence.

À la suite de la campagne de sensibilisation, 15 coopératives de vente ou associations ont été agréées par les autorités locales du district d'Edéa, parmi lesquelles deux sont présidées et dirigées par des femmes.

La prochaine réunion du comité directeur du projet a été prévue pour la mi-novembre 2010 afin d'évaluer la

situation du projet et ses réalisations, d'examiner et d'approuver un plan de travail actualisé pour la période de prorogation restant à courir jusqu'à juillet 2011.

Il est rappelé au Comité que lors de sa session précédente, il avait reconnu que l'agence d'exécution continuait de subir de graves contraintes d'ordre administratif et organique, qui faisaient obstacle à la réussite de ce projet, mais qu'il avait néanmoins accordé une prorogation de durée à ce projet sans fonds supplémentaires jusqu'en décembre 2009 pour voir si le projet pourrait faire aboutir ses activités et dans une certaine mesure atteindre ses résultats escomptés.

En outre, suite à la décision du Comité prise à sa quarante-troisième session, le rapport d'achèvement du projet a été présenté par l'agence d'exécution en août 2010 au Responsable régional de l'OIBT pour l'Amérique latine, et selon les dernières communications et la correspondance entretenue avec ce dernier, l'état d'accomplissement de ce projet peut être résumé comme suit :

- Le rapport d'achèvement du projet, et un petit nombre de rapports technique ainsi que d'autres produits et moyens de vérification ont été présentés et sont actuellement examinés par le Responsable régional de l'OIBT pour l'Amérique latine à Brasilia ;
- L'Agence d'exécution MARN a fait savoir que la troisième et dernière tranche des fonds de l'OIBT pour le projet, d'un montant de 80. 000 dollars E.-U. n'était plus nécessaire pour réaliser le projet que les coûts avaient déjà été couverts par des fonds homologues, et
- Le dernier audit du projet a commencé en octobre 2010 et devrait se conclure et être soumis à l'OIBT avant la fin de l'année.

Dans cette optique, ce projet devrait être déclaré terminé, y compris son audit financier final, à la prochaine session du Comité.

(4) PD 20/99 Rev.2 (F) Mise en place et gestion de boisements communautaires de production et de protection dans les parties basses et moyennes du bassin du Rio Atrato, Département du Choco en Colombie

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	1 550 624
Budget OIBT :		US\$	559 493
Gouvernement du Japon :	US\$	484 493	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	75 000	
Gouvernement de Colombie (durant suspension, de 2005 à 2008) :		US\$	689 614
Maderas del Darien S.A... :		US\$	301 517

Agence d'exécution : Corporación de Desarrollo Sostenible del Chocó - CODECHOCÓ

Approuvé à la : Session CIBT XXVII, novembre 1999, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : avril 2001 / 36 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : décembre 2010 (CRF XLII)

Le Conseil a approuvé le projet à sa vingt-septième session en novembre 1999 et son financement intégral lui a été accordé à la vingt-huitième session du Comité à Lima (Pérou). L'accord final devant réglementer l'exécution de ce projet a été signé le 5 mars 2001. Le premier décaissement de fonds a été opéré le 16 mars 2001.

Ce projet vise à mettre en place et à gérer 2 000 hectares de plantations de protection et de production sur des territoires attribués par le Gouvernement colombien aux communautés afro-colombiennes dans la région de Domingodo-Truando. Le reboisement a été identifié au nombre des activités qui favoriseront le développement durable de cette région au regard de la forte vocation forestière de ses territoires. Des communautés rurales travailleront en collaboration avec Maderas del Darien S.A., une

entreprise forestière locale possédant une grande expérience des pratiques forestières proposées, de manière à assurer une répartition équitable des avantages qui naîtront du projet.

Le Comité peut prendre note que le projet a été suspendu en janvier 2004 en raison d'irrégularités commises par l'ancienne agence d'exécution, SINERGIA. Toutefois, après que le gouvernement de la Colombie a corrigé ces irrégularités et sélectionné une nouvelle agence d'exécution, Codechoco, la suspension a été levée en septembre 2008. Un contrat accessoire, réglementant la mise en œuvre du projet avec la nouvelle agence d'exécution, Codechoco, a été dûment signé en mars 2009. Le troisième versement des fonds a été viré en juin 2009, après la présentation, par l'agence d'exécution, d'un Plan d'opérations annualisé mis à jour et un avis que l'exécution est sur le point de commencer, et l'approbation de ce qui précède par le Secrétariat.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et en conformité avec les deux rapports d'étape les plus récents présentés en 2010, le Comité directeur du projet s'est réuni en septembre 2010, et selon les dernières communications et la correspondance entretenue avec le Responsable régional OIBT pour l'Amérique latine, les progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet peuvent être résumés comme suit :

- Le projet continue de surveiller périodiquement toutes les plantations établies avant sa suspension et de fournir une assistance technique à ses bénéficiaires ;
- Des rencontres ont eu lieu avec plusieurs communautés rurales de manière sélectionner par concertation les prochains périmètres et les essences à bois d'oeuvre devant être plantés ;
- La société "Viveros y Reforestadora Las Acacias" a remporté l'appel d'offres pour la production de plants pour le projet et a récemment entrepris leur production ;
- Une superficie supplémentaire de 200 ha a déjà été sélectionnée et préparée pour la plantation, un total de 100 ha de cette superficie ont déjà été plantés ;
- Les données de toutes les plantations établies par le projet sont inscrites dans une base de données géo-référencées, comportant le nom du propriétaire, l'emplacement, la superficie totale, la superficie plantée, les espèces et les dates de plantation et les interventions sylvicoles pratiquées, et
- 3 ateliers de formation sont actuellement organisés sur la création et les techniques de conduite des plantations au profit des populations locales et doivent avoir lieu prochainement.

Au regard des travaux engagés, il semble que l'Agence d'exécution doive solliciter une autre prorogation pour pouvoir mener ce projet à bien.

(5) PD 32/99 Rev.2 (F) Aménagement forestier en vue de la production dans la zone de « réserve paysanne » du Guaviare (Colombie)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	1 682 383
Budget OIBT :		US\$	618 969
Gouvernement du Japon :	US\$	588 969	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	30 000	
Gouvernement de Colombie :		US\$	373 800
Gouvernement de Colombie (durant la suspension, de 2004 à 2008)		US\$	689 614

Agence d'exécution : Corporación de Desarrollo Sostenible del Norte y Oriente Amazónico - CDA

Approuvé à la : Session CIBT XXVII, novembre 1999, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : septembre 2001 / 36 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : septembre 2010 (CRF XLII)

Le Conseil a approuvé ce projet à sa vingt-septième session en novembre 1999 et a assuré son financement intégral à sa vingt-neuvième session en novembre 2000 à Yokohama (Japon). La convention régissant l'exécution du projet a été signée le 3 août 2001. Le premier versement de fonds a eu lieu le 24 août 2001.

Le premier décaissement de fonds a été opéré le 24 août 2001. Le Département de Guaviare est l'un des six grands départements d'Amazonie colombienne, occupant une superficie d'environ 5 5 millions d'hectares, dont un demi-million constitue la réserve rurale de Guaviare (RRA-G). Ce projet vise à assurer un appui spécifique à l'exécution du plan d'aménagement de la RRA-G. Les objectifs spécifiques sont les suivants : i) préparer et dispenser des informations et des formations aux familles rurales en vue de la mise en place fructueuse de dispositifs forestiers, agroforestiers et sylvo-pastoraux ; ii) installer des parcelles de démonstration destinées à tester et ajuster les options de production forestière en visant à accroître la capacité des familles rurales à gérer le bois, les sols, les ressources hydriques et celles de la biodiversité ; et iii) élaborer des plans de gestion des zones de la réserve forestière en vue de leur utilisation, de la création de plantations forestières, des plans de gestion des terrains agricoles, ainsi que des plans de protection et réhabilitation des massifs forestiers voués à dispenser des services environnementaux.

Le Comité peut prendre note que le projet a été suspendu en janvier 2004 en raison d'irrégularités commises par l'ancienne agence d'exécution, SINERGIA. Toutefois, après que le gouvernement de la Colombie a corrigé ces irrégularités et sélectionné une nouvelle agence d'exécution, la CDA, la suspension a été levée en septembre 2008. Un contrat accessoire, réglementant la mise en œuvre du projet avec la nouvelle agence d'exécution, la CDA, a été dûment signé en mars 2009. Le cinquième décaissement de fonds a été viré en août 2009, après présentation d'un plan des opérations annualisé et une notification indiquant que la mise en œuvre allait être entamée par l'agence d'exécution.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et en conformité avec les deux rapports d'étape les plus récents présentés en 2010, le comité directeur du projet s'est tenue en septembre 2010, et selon les dernières communications et la correspondance entretenue avec le Responsable régional OIBT pour l'Amérique latine, toutes les activités du projet ont été accomplies, à l'exception de l'un des principaux résultats du projet, à savoir «l'élaboration de 30 plans de gestion pour les 30 unités forestières d'aménagement (UFA) évaluées». En outre, les éléments suivants peuvent être soulignés :

- Trente et une UFA ont été sélectionnées et ont bénéficié de formations par le truchement de diverses activités et objectifs fixés par le projet, et trois visites ont été effectuées à des projets forestiers nationaux ;
- La méthodologie devant permettre de déterminer le zonage des zones a été finalisé et l'examen des documents fonciers des municipalités de San José del Guaviare, Retorno et Calamar a été effectué ;
- Le plan d'aménagement forestier pour la réserve rurale de Guaviare a été conclu ;
- Des visites de terrain ont été organisées pour identifier les sites devant être sélectionnés par la suite et cinq blocs forestiers situés dans les UFA sélectionnées ont été choisis, où ont eu lieu un échantillonnage de la végétation forestière et une identification taxonomique des spécimens prélevés ;
- Un document a été préparé contenant un descriptif détaillé de l'état actuel de 250 hectares, dans des dispositifs agroforestiers, décrivant un par un le terrain, l'emplacement, la composition, le schéma parcellaire, les travaux d'aménagement effectués, et une ou deux photos par site, et
- Un document de référence a été élaboré pour la saisie des données et la création de cartes de base et le traitement de données de terrain permettant la production cartographique par le SIG. L'UFA évaluée couvrait une superficie totale de 1 115 34 hectares.

Le Comité pourra noter que l'agence d'exécution a demandé une prorogation de durée jusqu'à décembre 2010 sans financement supplémentaire, afin de finaliser la formulation de l'ensemble des 30 plans de gestion et d'entamer leur mise en œuvre, comme cela a été discuté lors de la dernière réunion du Comité directeur, et de pouvoir amener rapidement le projet à son terme de manière satisfaisante. Le Secrétariat a examiné la demande correspondante, qu'il considère comme justifiée à la lumière des événements et souhaite la voir approuver par le Comité.

(6) PD 62/99 Rev.3 (F) Projet de reboisement pilote pour la reconstitution des zones dégradées dans le Moyen Doce de État brésilien de Minas Gerais

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	*1 851 064
Budget OIBT :	US\$	543 892
Gouvernement du Japon :	US\$ 503 892	
Gouvernement des États-Unis :	US\$ 40 000	
IEF/MG :	US\$	*1 307 172

Agence d'exécution :	Institut forestier de l'État de Minas Gerais (IEF/MG)
Approuvé à la :	Session CIBT XXIX, novembre 2000, Yokohama (Japon)
Date de lancement et durée :	septembre 2004 / 48 mois
Nouvelle date approuvée de fin de projet :	Première prorogation jusqu'en septembre 2009 (CRF XLII) Deuxième prorogation jusqu'en mars 2011(CRF XLIII)

Ce projet a été approuvé par le Conseil à sa vingt-septième session en novembre 1999 à Yokohama (Japon). L'accord régissant l'exécution de ce projet a été signé en février 2003. Faisant suite au dépôt du premier Plan annuel des opérations et après que l'Agence d'exécution a fait savoir que le projet était prêt à être lancé, le Secrétariat a décaissé la première tranche de financement en septembre 2004.

L'objectif général de ce projet est de contribuer, de manière coopérative et par le recours à un processus de sensibilisation, à la production durable de bois et de favoriser le rétablissement des périmètres dégradés, tout en assurant la protection et la reconstitution des ressources par la mise en place d'unités de démonstration des techniques optimales de reboisement environnemental.

Selon les deux rapports d'étape présentés en 2010 et selon les dernières communications et la correspondance entretenue avec le Responsable OIBT régional pour l'Amérique latine, l'état d'avancement des travaux de ce projet peut être résumé comme suit :

- Le travail continue d'être mis en œuvre dans les sept microbassins : Rio Capim, Córrego Brejaúba, Córrego do Divino, Rio São Manuel, Córrego Laranjeiras, Córrego ne Baixio et Rio José Pedro ;
- Actuellement, plus de 800 ha de terres forestières dégradées ont été plantés avec plus de 600 000 plants produits par les pépinières communautaires et ces espaces en sont aujourd'hui à différents stades de leur rétablissement ;
- 100 ha de forêts dégradées, autrefois forêts de production, ont été enrichis en vue de leur rétablissement ;
- 50 ha de zones dégradées par les espèces envahissantes Aroeira font l'objet d'une surveillance régulière
- L'assistance technique continue d'être régulièrement dispensée aux bénéficiaires ;
- Des réunions techniques, ateliers, stages, descentes sur le terrain et visites aux communes et autres activités de sensibilisation continueront à être organisés en s'attachant à la réhabilitation et à la restauration des terres forestières dégradées. À ce jour, plus de 200 cultivateurs ont bénéficié de ces activités ;
- En 2010, un total de 140 000 plants ont été produits par les nombreuses pépinières arboricoles précédemment créées par les communautés et par Institute Terra. Ces plants doivent être plantés au cours de la saison des pluies à venir sur des terres forestières dégradées déjà sélectionnées ;
- L'AE est actuellement à la recherche d'une autre institution partenaire avec laquelle elle entend finaliser le volet recherche du projet portant sur la plante envahissante Aroeira au très fort pouvoir de dégradation des sols, très commune aujourd'hui dans l'État de Minas Gerais. En outre, il convient de noter que cette recherche a également des implications juridiques sachant que l'espèce a été officiellement inscrite comme étant en voie de disparition en raison de sa surexploitation au niveau national, alors même que dans la zone du projet elle est invasive et ne se développe pas comme espèce arbustive en raison de l'état de dégradation du sol et de la minceur de la couche édaphique. Cette situation peut conduire à un ajustement des activités du projet ;
- Il convient également de noter que l'agence d'exécution a sensiblement augmenté ses apports de fonds homologues, ceux-ci étant passés de 251 651 \$ à US 1 307 172 \$ afin d'être en mesure d'aider autant que possible les familles d'agriculteurs bénéficiaires de la réhabilitation des terres dégradées dans la zone de projet d'influence. Cette augmentation substantielle traduit la reconnaissance des apports du projet de la part du Secrétaire de l'Environnement du Minas Gerais, qui érige les résultats de ce projet en modèle à suivre pour le rétablissement d'une vaste zone de terres gravement dégradées dans cette région.

Le Comité est invité à noter que si la plupart des activités du projet se déroule de façon satisfaisante, certaines ont connu des retards dus essentiellement à des difficultés qui ont surgi dans la réalisation volet du projet consacré à la recherche sur la plante Aroeira, de nature invasive et dégradante des sols. Le Comité pourra noter à cet égard que l'agence d'exécution a souhaité solliciter une extension de durée de neuf mois jusqu'en décembre 2011, sans financement supplémentaire, ce qui doit lui permettre de mener à bien le projet ; à cet effet elle a déposé au Secrétariat une demande officielle et une justification relatives à l'extension de durée susdite, accompagnées des amendements budgétaires requis et d'un plan d'exploitation par année actualisé, en vue de mener à bien les activités du projet.

La prochaine réunion du Comité directeur du projet est prévue pour début 2011, date à laquelle la prorogation ci-dessus mentionnée sera débattue et sur laquelle il sera statué.

(7) PD 28/00 Rev.2 (F) Aménagement intégré de la vallée de la Mefou et Afamba (Province Centrale du Cameroun)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	825 465
Budget OIBT :	US\$	563 265
Gouvernement du Japon :	US\$	533 265
Gouvernement des États-Unis :	US\$	20 000
Gouvernement de la République de Corée :	US\$	10 000
Gouvernement du Cameroun	US\$	262 200

Agence d'exécution : Office des forêts du Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF)

Approuvé à la : Session CIBT XXX, juin 2001, Yaoundé (Cameroun)

Date de lancement et durée : 6 novembre 2002 / 36 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : Première Prorogation jusqu'en novembre 2007 (NOLF.07-0047)
Deuxième prorogation du projet jusqu'en novembre 2008 (NOLF.08-0016)
Troisième prorogation du projet jusqu'en août 2009 (NOLF.09-0170)

Ce projet a été approuvé par le Conseil à sa trentième session en juin 2001 à Yaoundé (Cameroun) et son financement intégral a été promis au cours de la même session par les gouvernements du Japon, des États-Unis et de Corée. L'Accord régissant l'exécution du projet a été signé le 15 novembre 2001. Le premier versement de fonds a été effectué le 6 novembre 2002. Le projet a été prorogé par le Secrétariat de l'OIBT trois fois jusqu'en août 2009 sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatrices requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

Le projet vise à assurer la pérennisation et la productivité des terroirs situés dans la zone « agroforestière » du Cameroun au travers du développement des forêts communales et de la promotion de l'arboriculture. Les objectifs spécifiques sont les suivants : 1) élaborer des stratégies d'aménagement participatif de terres à bois et créer les structures nécessaires au suivi ; 2) mettre en place des forêts communautaires et développer des systèmes autonomes d'aménagement forestier.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et selon les mises à jour communiquées par l'Agence d'exécution, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- La plupart des activités du projet ont été accomplies grâce à la collaboration des intervenants clés du projet (Ministère de la Foresterie et la Faune, autorités locales, responsables d'ONG et associations intervenant dans les stations du projet Mefou-Afamba) et ;

- Une proposition de projet de deuxième phase a été élaborée et devrait être soumise à l'OIBT après la présentation du rapport d'achèvement ;
- L'agence d'exécution a préparé le rapport d'achèvement, qui aurait dû être transmis en novembre 2009, avec les autres documents techniques considérés comme moyens de vérification de certains résultats du projet, tels les plans de gestion simplifiée des forêts communautaires soutenues par ce projet, et

L'agence d'exécution est expressément invitée à présenter le rapport d'achèvement et le rapport financier final dans ses meilleurs délais, afin de rendre compte de ce projet comme achevé au cours de la session suivante du comité.

(8) PD 37/00 Rev.1 (F) Stratégie opérationnelle pour le développement de la foresterie durable avec la participation des communautés en Inde (Inde)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	1 226 978
Budget OIBT :		US\$	594 678
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	584 678	
Gouvernement de la République de Corée :	US\$	10 000	
Gouvernement de l'Inde :		US\$	632 300

Agence d'exécution : Indian Institute of Forest Management (IIFM)

Approuvé à la : Session CIBT XXIX, novembre 2000, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : juin 2001 / Prévue : 4 ans ; réelle : 9,6 ans

I. Introduction

Le Conseil a approuvé le projet à sa vingt-neuvième session de novembre 2000, et son financement intégral a été promis à la même session. La convention régissant l'exécution de ce projet a été signée le 5 mars 2001. Le premier décaissement a été opéré en juin 2001. Une prorogation de six mois a été accordée au projet jusqu'en décembre 2005. Une évaluation à mi-parcours de ce projet a été effectuée en 2005 et elle a recommandé d'étendre son activité à d'autres régions afin de couvrir des typologies et populations plus représentatives. Selon les précisions fournies dans le plan des travaux des années 2006-2007, et le budget y afférent présenté par l'agence d'exécution à la 37e session du Comité, une extension de durée de deux ans a été accordée par le Comité jusqu'en décembre 2007. À la 39e session du Comité, une prorogation supplémentaire de dix-huit mois a été accordée afin d'utiliser le reliquat de fonds dont dispose le projet et de poursuivre l'exécution de la plupart de ses activités originelles dans quatre États sans modifier les produits et objectifs originellement inscrits à ce projet. Une dernière prorogation du projet jusqu'en août 2010 a été accordée afin d'étendre la couverture à 2 nouveaux sites pilotes dans les États du Kerala et du Sikkim, sans fonds supplémentaires.

II. Objectif du projet

L'objectif de développement de ce projet était de créer les conditions d'un développement forestier durable, et par là-même de réaliser ce développement, dans les États de Madhya Pradesh et de Chhattisgarh, cette réalisation devant servir de modèle à reproduire dans le reste du pays. Plus précisément, le projet a : 1) élaboré et exploité un système fonctionnel de C & I pour le développement forestier durable avec la participation des populations par le perfectionnement du processus Bhopal-India suivant les directives contenues dans les critères et indicateurs OIBT, et 2) instauré les capacités institutionnelles de la mise en œuvre des C & I pour le développement forestier durable, en tenant compte des principes contenus dans les manuels de l'OIBT et d'autres documents pertinents.

III. Réalisations et produits du projet

Le projet a exécuté ses activités dans six États et a réalisé 12 produits, soit six produits dans chaque objectif spécifique. La portée des activités du projet s'est étendue à de nouveaux sites de projet en procédant par étapes au cours de la période de plus de 9 ans en couvrant 16 UFA (80 comités conjoints de gestion forestière) et six États, à savoir, le Madhya Pradesh, Chhattisgarh, le Gujarat, Orissa, le Kerala et le Sikkim. Les réalisations et les résultats sont résumés ci-dessous :

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : élaborer et exploiter un système C & I fonctionnel pour le développement forestier durable, avec la participation des collectivités.

- Un système C & I bien défini pour la gestion et l'aménagement forestier a été élaboré et mis en place dans seize UFA des États du projet grâce à la participation des collectivités et d'autres intervenants.
- Procédure standardisée de définition des critères et indicateurs de développement des unités locales (*Local Unit Criteria and Indicators Development - LUCID*) et normes parachevées de l'évaluation de la durabilité des forêts au niveau des UFA à travers la participation des collectivités.
- Manuel de lignes directrices préparés et plan C & I de dix ans pour les États du projet au niveau national plan d'action en vue du lancement de la GDF dans le pays grâce à la participation de quatre-vingts comités conjoints de gestion forestière établis dans les stations du projet.
- Mesures institutionnelles développées en vue de l'intégration du cadre C & I dans la gestion des forêts au niveau des UFA. Données recueillies à intervalles réguliers concernant les indicateurs définis en y associant les collectivités (groupes de travail) ; une base de données fonctionnelle a été élaborée et mise à jour régulièrement et des données de référence ont été fixées pour les UFA du projet.
- Pour évaluer l'indice de durabilité, un logiciel (*Forest Management Control System*) conçu à cet effet a été mis au point et testé dans les États du projet.

Publication de documents techniques, du bulletin trimestriel "C & I India Update" et création d'un site Web (www.iifm.ac.in/sfmindia), et large diffusion des produits du projet dans tout le pays ainsi que dans les pays membres de l'OIBT.

Objectif spécifique 2 : créer les capacités institutionnelles à mettre en place les C&I pour un développement forestier durable.

- Des programmes de renforcement des capacités, des formations et des ateliers ont été organisés au niveau local, à celui de l'exécution et des décisions de fonds concernant la gestion des forêts, et des programmes de sensibilisation au niveau de l'État. Au niveau régional, des ateliers ont été menés en vue de sensibiliser le secteur.
- À l'appui du travail de renforcement des capacités, des manuels de formation en anglais et en hindi (langue locale) ont été publiés et distribués aux parties prenantes. Pour les membres de la collectivité analphabètes, un manuel illustré a été produit en s'appuyant sur la sagesse de la communauté et sa compréhension sur la pérennisation des forêts. Un programme d'enseignement de la GDF a été élaboré et publié pour les institutions de niveau national et les universités devant servir aux cycles de formations diplômantes et aux doctorants des établissements d'enseignement et universités du pays.
- Un voyage d'étude a également été organisé pour les partenaires du projet et des personnes privées à des organisations internationales, des stations forestières en gestion durable et d'autres projets forestiers en vue de parfaire leur connaissance et leur compréhension de la gestion durable des forêts et des besoins y afférents.
- Le secteur a été motivé et des éléments ont été fournis pour l'ouverture de la cellule GDF et de la coordination des activités liées à la gestion durable des forêts au niveau national et à celui des États. Des groupes de travail spécialisés ont été créés dans les stations du projet qui ont été motivés à produire des observations sur des indicateurs définis sur le terrain en vue d'évaluer la progression de la GDF à l'échelon des UFA.

- Les limites et les problèmes que pose le système actuel de comptabilisation des ressources forestières (FRA) ont été identifiés, ce système étant celui qui est utilisé par le secteur dans ses rapports sur la contribution des forêts au développement économique de la nation. En s'appuyant sur cette étude, un meilleur système FRA a été élaboré par le biais d'une concertation multi-acteurs.
- Le nouveau système mis au point a été testé sur le terrain et affiné, et son intégration comme outil de gestion des forêts a été proposée. Six études de cas ont été élaborées et des manuels de formation ont été mis au point avant de démontrer leur applicabilité ; certains avantages concrets qui ne sont pas actuellement répertoriés ou qui sont sous-évalués par le secteur ont ainsi pu être consignés.
- Des travaux de développement des capacités ont été menés avec fruit et ont permis l'amélioration des compétences dans l'utilisation d'un système FRA amélioré dans le secteur. Ce travail a retenu l'attention de l'office central des statistiques (Central Statistical Organisation) et du ministère de l'Environnement et des Forêts, Gouvernement indien et des initiatives ont été prises en vue de l'intégration de ses résultats dans la gestion.
- Des initiatives de certification par étapes ont été prises en s'appuyant sur le rapport d'évaluation des lacunes que présente la recherche en vue de renforcer les initiatives GDF du pays.
- Des normes ont été élaborées pour certaines nouvelles espèces de PFNL qui concerne leur gestion durable et la traçabilité de leur filière.

Le projet a élaboré et publié un certain nombre de documents techniques relatifs aux C & I de la GDF et l'a diffusé aux parties intéressées de tout le pays. Les documents techniques publiés par le projet sont les suivants :

- Forest Resource Valuation and Accounting : An Exploratory study in the State of Orissa. ISBN : 978-81-7969-060-4. Pages 1-126.
- Manual : Criteria and Indicators for Sustainable Forest Management in India - 2008. ISBN : 81-7969-061-1. Pages. 1 - 108.
- Illustrated manual on Criteria and Indicators for Sustainable Forest Management. 2008. ISBN No. 81-7969-002-4. Pages. 1-158.
- Forest Resource Valuation and Accounting : An Exploratory study in the State of Gujarat. ISBN : 978-81-7969-058-1. Pages 1-122.

IV. Résultats et impacts

Le projet a entrepris l'affinage du corps national de C & I pour la gestion des forêts naturelles qui a été élaboré selon le processus Bhopal - India. Les modalités mises au point pour évaluer la durabilité par le biais du cadre C & I sera utile pour l'instauration de la gestion durable des forêts et doit susciter un engagement accru en faveur du développement durable des forêts à l'échelon national comme à celui des États. Plus de 3000 personnes ont bénéficié des programmes de renforcement des capacités mis en œuvre par le projet, à la fois dans la sylviculture et les secteurs connexes. Les agents ayant bénéficié de ces formations ont également contribué au secteur en tant que personnes ressources et au développement de nouvelles compétences grâce à des programmes de FdF au niveau de l'État. Les documents techniques et manuels publiés par le projet offriront des intrants à la mise en œuvre du cadre C & I de la GDF. Les services forestiers d'État ont déjà fourni tous ces documents techniques en anglais ainsi qu'en hindi (langue nationale) en vue d'améliorer leurs connaissances sur le sujet.

Les décideurs et les exécutants sont bien familiarisés avec le concept et seront en mesure d'adopter la gestion et l'aménagement durables des forêts en se fondant sur les futures nouvelles orientations. Le système FRA mis au point par le projet a été largement testé sur le terrain dans les États du projet en vue de rendre compte de la contribution de la foresterie au développement économique de la nation. Le système FRA renforcera la participation des populations en raison de flux continu des avantages et contribuera à attirer davantage d'investissements dans le développement durable du secteur forestier. Les initiatives du projet en matière d'élaboration des normes concernant un certain nombre de PFNL identifiés dans le sens de cette démarche et renforcera la gestion et l'aménagement durables des forêts. Un comité a été constitué pour être chargé de la révision du « code national du plan de travail » (*national working plan code*) et opérer l'intégration des C & I. Le projet a créé les conditions de l'intégration du cadre C & I à la gestion durable des forêts dans le pays.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Les principaux enseignements tirés de l'exécution du projet sont les suivants :

- La Participation effective des UFA et du ministère des forêts de l'Etat aux initiatives GDF est difficile en l'absence d'un mandat politique du ministère central portant sur l'institutionnalisation des C & I de la gestion durable des forêts.
- L'application effective de la GDF ne serait possible qu'après l'intégration régulière du cadre des C & I dans le code national du plan de travail (cadre d'orientation).
- l'affectation de fonds suffisants et le renforcement du Bureau du Plan de travail (*Working Plan Office*) par des équipements modernes, le renforcement des capacités et la collaboration avec les institutions thématique sont des exigences de base pour l'institutionnalisation de la gestion durable des forêts au niveau des UFA.
- Il devrait exister un organisme d'accréditation dûment reconnu par le secteur pour dispenser un encadrement technique et assurer le renforcement des capacités au niveau des États et des UFA.
- Le projet a sensibilisé les acteurs à l'importance des outils, mais il aurait dû être plus ouvert à la participation directe des départements des forêts des États dans le cadre de son exécution. La participation en pointillé des départements des forêts des États a eu pour effet de limiter le niveau d'engagement des États concernés par le projet dans l'adoption des outils que ce dernier a élaborés.
- Les remaniements répétés dans les directions des UFA ne sont pas à souhaiter dans la perspective d'une institutionnalisation de la GDF.
- Les visites organisées pour sensibiliser à la réussite des initiatives GDF et l'interaction avec les institutions ou la communauté internationales a éveillé l'intérêt des personnes concernées pour ce concept et celles-ci s'en sont fait les promotrices dans les différents États. C'est ainsi que l'on s'attend à un essor des initiatives de ce type de la part des États consistant à orienter les personnes vers la GDF.
- Ce projet n'est qu'un début et d'autres initiatives sont attendues du gouvernement national comme de ceux des États dans la voie d'une institutionnalisation de la GDF dans le pays.
- Les capacités disponibles à la base sont limitées et partant le renforcement des capacités au niveau communautaire et celles du personnel forestier de première ligne doivent être renforcées en faisant intervenir le dialecte régional ou la langue locale. Pour ce faire, des modules supplémentaires de formation des formateurs (FdF) sont requis.
- Autonomisation et protocole d'accord avec les Comités conjoints de gestion forestière sont importants pour l'institutionnalisation de la gestion durable des forêts au niveau des UFA. À cet égard, la volonté politique et l'engagement du Département des forêts de l'État doivent être augmentés.
- Il est nécessaire d'élaborer d'autres corps de C & I pour le développement durable des PFNL, la biodiversité et les systèmes de surveillance du déboisement et de la dégradation des forêts en accord avec le processus Bhopal-India au vu de la diversité écologique ou environnement et celle des valeurs socioculturelles dans la population, y compris le niveau de dépendance.

Le développement des capacités professionnelles des intervenants principaux du monde forestier et d'autres agents constituera un produit durable du projet. Ces agents qualifiés œuvreront à l'objectif GDF du pays. Ils répondront aux nouvelles politiques et lignes directrices prévoyant d'intégrer les C & I dans la préparation des plan de gestion et aménagement. Le système FRA et les normes de certification élaborées seront encore renforcée avec la recherche et le développement. La mise en place de cellules de GDF au centre et au niveau des États prendra en charge les activités de GDF et coordonnera le développement durable des forêts à l'échelon étatique et à celui des UFA. Le système d'information à plateforme webmatique sera plus amplement renforcé par voie de partage et d'échange de vues et d'enseignements. La cellule créée à l'IIFM pour traiter les questions de GDF et de certification forestière continuera de publier les documents techniques et de mener des recherches et d'opérer des mises à jour de la base de données C & I tout en publiant le bulletin «C & I India Update ». L'IIFM s'est engagé à poursuivre le travail de renforcement des capacités tout en épaulant les initiatives de GDF par son activité de R & D.

VI. Remarques de conclusion

Le projet a mis en œuvre ses activités avec la coopération de différents départements forestiers d'Etat, d'organismes indépendants et de consultants nationaux. Toutefois, la réalisation de ce projet a pris beaucoup plus de temps que la durée initialement prévue. La principale raison de ce retard est que le projet a étendu ses activités au-delà des quatre États en couvrant des typologies et des populations forestières plus représentatives dans les États du Kerala et du Sikkim. L'affinage du système de C & I dans seize UFA des États du projet a accusé un retard important, de même que la préparation du plan C & I de dix ans dans les États du projet comme à l'échelon national dans la perspective de la mise en œuvre de la GDF dans le pays.

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement et les rapports techniques sur la base des activités effectuées par l'Agence d'exécution, le Comité pourra souhaiter déclarer ce projet achevé sous réserve de la réception d'un dernier rapport d'audit financier satisfaisant.

(9) PD 53/00 Rev.3 (F) Installation d'un réseau de placeaux permanents de suivi de la dynamique des forêts classées de Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	424 377
Budget OIBT :		US\$	342 795
Gouvernement du Japon :	US\$	342 795	
Gouvernement de Côte d'Ivoire :		US\$	81 582

Agence d'exécution : Société de Développement des Forêts (SODEFOR)

Approuvé à la : Session CIBT XXXII, mai 2002, Bali (Indonésie)

Date de lancement et durée : juillet 2003 / 36 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : Première prorogation jusqu'en décembre 2006 (F06-0258)
Deuxième prorogation jusqu'en juin 2007 (F07-0020)
Troisième prorogation jusqu'en décembre 2007 (F07-0216)

Ce projet a été déclaré achevé lors de la précédente session du CRF et présenté à ce titre dans le document CRF(XLIII)/2, son dernier audit financier est cependant en instance. Le secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de remettre le dernier rapport d'audit financier dans ses meilleurs délais.

(10) PD 54/00 Rev.4 (F) Résistance génétique de l'Iroko à *Phytolama lata* (insecte ravageur de l'Iroko) -- Phase II (Côte d'Ivoire)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	472 152
Budget OIBT :		US\$	378 584
CFC :	US\$	258 584	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	80 000	
Gouvernement du Japon :	US\$	40 000	
Gouvernement de Côte d'Ivoire :		US\$	93 568

Agence d'exécution : Société de Développement des Forêts (SODEFOR)

Approuvé à la : Session CIBT XXXII, mai 2002, Bali (Indonésie)

Date de lancement et durée : 19 février 2007 / 36 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : Première prorogation du projet jusqu'en février 2010 (NOLF.10-0059)

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa trente-deuxième session en mai 2002 et son financement a été acquis lors de la même session. La convention OIBT réglementant l'exécution du projet et l'accord de subvention du Fonds commun pour les produits de base ont été signés en juillet 2005. Le premier décaissement de fonds a été effectué par le CFC et le Secrétariat de l'OIBT en février 2007. Une prorogation de six mois de ce projet a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en février 2010 sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatrices requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

Le projet proposé fait suite à PD 3/95 Rev.2 (F), projet exécuté au Ghana en collaboration avec le Cameroun et la Côte d'Ivoire, qui était centré sur l'amélioration génétique de l'Iroko par la sélection de semences et d'individus résistants, et sur la multiplication végétative et des techniques sylvicoles d'installation et de développement de plantations d'iroko saines. Dans le cadre de la Phase I, les parcelles de conservation de gènes de différentes provenances d'iroko et des arboretums de pieds-mères furent sélectionnés en fonction de leur tolérance aux attaques du parasite, et des boutures de clones ont été produites. L'objectif de développement de la Phase II est la conservation et la gestion durable des populations d'iroko en Côte d'Ivoire. Le projet sera centré sur l'élargissement de la base génétique du matériel disponible pour la collecte de nouvelles provenances et l'installation de plantations expérimentales d'iroko. Les principaux produits escomptés de ce projet sont la mise à disposition de génotypes résistants, des boutures améliorées, 100 ha de plantations d'iroko en mélange avec d'autres essences et une coopération et des échanges étendus entre les trois pays participants.

Toutes les parties ont signé l'Accord de subvention ainsi que la convention de projet et la convention d'évaluation finalisée par le Secrétariat du Fonds commun pour les produits de base (CFC). Le lancement du projet a été retardé en raison de conditions de sécurité non assurées à la station du projet. Une mission CFC-OIBT conjointe d'inauguration du projet a été menée en septembre 2006 en vue de juger des conditions de lancement du projet dans sa nouvelle station située dans une zone sécurisée de Côte d'Ivoire. La conclusion positive de la mission inaugurale a permis un premier décaissement de fonds effectué par le Secrétariat du CFC et celui de l'OIBT grâce auquel le projet a pu débiter.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et selon les deux derniers rapports d'activité remis en juillet et en octobre 2010, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- La première sélection de clones résistants d'Iroko aux attaques de *Phytolyma Lata* été effectuée dans les parcelles d'essai établies en 2007, 2008 et 2009 afin d'obtenir des clones résistants devant être soumis à un test d'évaluation comparative reposant sur un schéma d'expérience fait de blocs entièrement aléatoires ;
- L'équipe du projet a continué de prélever des graines d'iroko de huit provenances (Biankouman, Sangouine, Tiemelekro, Koitienkro, Agnibilekro, Betie, Tanda et Téné) ;
- Concernant l'échange régional d'expériences et d'expertises, la coopération avec FORIG-Ghana a continué sur les techniques de multiplication de l'Iroko par bouturage, et la coopération avec l'ANAFOR (Cameroun) a commencé avec l'échange d'experts ;
- La sélection de clones résistants d'Iroko aux attaques de *Phytolyma Lata* été effectuée dans les parcelles d'essai établies en 2007, 2008 et 2009 afin d'obtenir des clones résistants devant être soumis à un test d'évaluation comparative reposant sur un schéma d'expérience fait de blocs entièrement aléatoires ;
- Les vergers de clones d'Iroko résistants créés en 2007, 2008 et 2009 ont été inventoriés pour la première fois en janvier 2010 afin de recueillir les données et informations sur les diamètres et les hauteurs, le nombre de branches et l'état phytosanitaire ;
- Cette pépinière a produit quelque 12 741 plants de *Milicia excelsa* en utilisant les techniques de multiplication par bouturage s'appuyant sur les expériences de FORIG-Ghana en la matière ;
- La conduite et l'enrichissement de 65 ha de plantations mixtes expérimentales, composées d'iroko et des essences commensales (*Khaya anthoteca*, *Tectona grandis* et *Acacia mangium*), ont été entrepris pour faire la démonstration de la manière de réhabiliter la forêt classée de Sangoué. Les intervalles de plantation retenus ont été 5m x 5m, et l'iroko représentait 25 % des plants mis en terre ; et
- Cinq collectivités riveraines ont été associées à l'exécution du projet (pépinières et plantations).

La quatrième réunion du Comité technique du projet avait été prévue pour novembre 2010 mais elle a été reportée à 2011 afin d'éviter tout risque lié à l'organisation de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire. La mise en œuvre du projet a été prolongée jusqu'en février 2011.

(11) PD 63/01 Rev.2 (F) Évaluation et gestion des habitats forestiers de la mangrove égyptienne en vue d'une exploitation et d'une mise en valeur durables (Égypte)

Budget et sources de financement :

Budget total : US\$ 439 745

Budget OIBT :		US\$	301 570
Gouvernement du Japon :	US\$	301 570	
Gouvernement Égypte :		US\$	138 175

Agence d'exécution :	Ministère des État des affaires environnementales
Approuvé à la :	Session CIBT XXXII, mai 2002, Bali (Indonésie)
Date de lancement et durée :	août 2003 / 24 mois
Nouvelle date approuvée de fin de projet :	Première prorogation du projet jusqu'en juin 2006 (F05-0263) Deuxième prorogation du projet jusqu'en décembre 2006 (F06-0221)

Ce projet a été déclaré achevé lors de la précédente session du CRF et présenté à ce titre dans le document CRF(XLIII)/2, son dernier audit financier est cependant en instance. Le secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de remettre le dernier rapport d'audit financier dans ses meilleurs délais.

(12) PD 66/01 Rev.1 (F) Établissement du sanctuaire transfrontalier Mengamé-Minkébé pour gorilles à la frontière Cameroun-Gabon (Cameroun)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	968 091
Budget OIBT :		US\$	770 751
Gouvernement du Japon :	US\$	530 751	
Gouvernement de la Suisse :	US\$	200 000	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	40 000	
Gouvernement du Cameroun :		US\$	197 340

Agence d'exécution :	Direction de la faune et des zones protégées, Ministère de l'environnement et des forêts
Approuvé à la :	Session CIBT XXX, juin 2001, Yaoundé (Cameroun)
Date de lancement et durée :	17 septembre 2002 / 24 mois
Nouvelle date approuvée de fin de projet :	Première Prorogation jusqu'à décembre 2004 (NOLF.04-0633) Deuxième Prorogation jusqu'à juin 2006 (NOLF.05-0121) Troisième Prorogation jusqu'à juin 2007 (NOLF.06-0222) Quatrième Prorogation jusqu'à juin 2008 (NOLF.07-0258)

Le Conseil a approuvé le projet à sa trentième session en juin 2001. Le financement intégral du projet a été promis par les gouvernements du Japon, de la Suisse et des États-Unis d'Amérique à la trente et unième session du Conseil en novembre 2001. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 24 avril 2002 et le premier décaissement de fonds a été opéré en septembre 2002. Quatre prorogations de durée ont été accordées à ce projet par le Secrétariat de l'OIBT jusqu'en juin 2008, sans crédits OIBT supplémentaires, sur la foi d'un dossier de demande officielle comportant les justificatifs requis dont un plan des travaux et un budget.

L'Objectif de développement visé dans ce projet consiste à contribuer à la protection des gorilles et de leurs habitats dans le MMGS. Le premier objectif spécifique consiste à mettre en place des modalités de collaboration au niveau de la direction du sanctuaire, afin d'assurer sa protection, le second objectif spécifique consiste à entamer un processus de coopération entre le Cameroun et le Gabon en vue d'une cogestion du sanctuaire.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et selon les mises à jour communiquées par l'Agence d'exécution, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- L'agence d'exécution suit la signature par le gouvernement du Cameroun des décrets officialisant la création des deux aires protégées qui composent le Complexe du Sanctuaire pour gorilles de Mengamé et le Parc national de Kom. Le processus d'approbation du plan de gestion intégré du projet devrait débuter après la création officielle de ce complexe d'aires protégées.
- La majeure partie des activités de nature transfrontalière du projet (2.1.2, 2.1.3, 2.1.4, 2.2.2 et 2.3.1) devraient se voir intégrer dans le Programme TRIDOM financé par le FEM qui comporte trois autres aires protégées (Dja au Cameroun, Minkébé au Gabon et Odzala au Congo-Brazzaville), car ces activités n'ont pu se conclure durant la phase 1 du projet ;
- L'agence d'exécution prépare le rapport d'achèvement qui devait être remis en septembre 2008 ainsi que d'autres documents techniques qui devaient permettre de vérifier les principaux résultats du projet, dont notamment les décrets gouvernementaux de la création du sanctuaire de gorilles ; et
- Une proposition d'avant-projet a été présentée par le Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique centrale et occidentale en vue de l'élaboration de la deuxième phase de ce projet en conjonction avec l'élaboration de la première phase du volet gabonais de la forêt de Minkébé.

L'agence d'exécution est invitée à présenter le rapport d'achèvement et le dernier rapport financier dans ses meilleurs délais, afin de rendre compte de ce projet comme achevé au cours de la session suivante du comité.

(13) PD 142/02 Rev.2 (F) Production durable des forêts nationales sous le régime des concessions forestières (Brésil)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	1 325 394
Budget OIBT :		US\$	878 157
Gouvernement du Japon :	US\$	798 157	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	80 000	
DIFLOR		US\$	447 237

Agence d'exécution : Services forestiers brésiliens - SFB (anciennement Direction nationale des programmes forestiers - DIFLOR), Ministère de l'environnement (MMA)

Approuvé à la : Session CIBT XXXII, mai 2002, Bali (Indonésie)

Date de lancement et durée : avril 2005 / 24 mois

Nouvelle date d'achèvement du projet : Première prorogation jusqu'à décembre 2008 (CRF XLI)
Deuxième prorogation jusqu'à décembre 2009 (CRF XLII)

Le Conseil a approuvé le projet et l'a financé dans son intégralité lors de sa trente-deuxième session. La convention réglementant l'exécution du projet a été signée en mai 2004. Sur dépôt du premier Plan annuel des opérations et après que l'Agence d'exécution ait fait savoir que le projet était prêt à être lancé, le Secrétariat a décaissé la première tranche de financement en avril 2005.

Ce projet, qui envisage d'augmenter la production de bois issus de forêts naturelles en gestion durable en Amazonie brésilienne, est l'une des chevilles ouvrières du programme national forestier brésilien, dont l'objectif est d'étendre l'aménagement des forêts domaniales indigènes du domaine public pour en porter la superficie à 50 millions d'hectares d'ici 2010. Il vise de manière spécifique à mener à bien les études préparatoires à l'élaboration d'un « Régime de concessions forestières », destiné à assurer une production durable de bois d'œuvre au Brésil, ainsi qu'à l'élaboration des plans de gestion y afférents et des règles et procédures devant s'appliquer aux concessions.

L'état des travaux du projet tel qu'il ressort des deux derniers rapports remis en février et août 2009, et de la réunion du Comité directeur du projet qui s'est tenue en décembre 2008 à Brasilia, peut être résumé comme suit :

- Concernant l'enquête socio-économique et écologique de la FLONA Altamira, les activités de terrain se sont conclues. Le rapport final est attendu de la part du WWF-Bésil ; l'enquête socio-économique a été réalisée.
- Ce qui concerne la FLONA Caxiuana, l'inventaire forestier est achevé.
- Concernant la FLONA Itaituba I et II, l'enquête socio-économique est menée en partenariat avec le GTZ ; l'inventaire forestier est achevé et le rapport final est disponible.

Ce projet se déroule plus lentement que prévu, certaines activités continuent d'accuser des retards, notamment celles ayant trait à l'élaboration de politiques et à la préparation des plans d'aménagement, retards qui s'expliquent par les dispositions d'ordre institutionnel et les exigences techniques de la gestion des FLONA du Brésil. Le projet a été prolongé jusqu'en juin 2011 pour l'achèvement des plans d'aménagement des FLONA de Itaituba, Caxiuana et Altamira et pour mener à son terme la diffusion des résultats du projet.

(14) PD 165/02 Rev.3 (F) Conservation de la diversité biologique par le recours à des pratiques de gestion forestière durable (Malaisie)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	1 231 612
Budget OIBT :		US\$	526 401
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	466 401	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	50 000	
Gouvernement de Norvège :	US\$	10 000	
Gouvernement de Malaisie :		US\$	568 891
ONG :		US\$	136 320

Agence d'exécution : Institut malaisien de recherche forestière (FRIM)

Approuvé à la : Session CIBT XXXV, novembre 2003, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : mai 2006 / 36 mois
Première prorogation jusqu'en avril 2010 (NOL Ref. No. F.09 0081)
Deuxième prorogation jusqu'en décembre 2011 (NOL Ref. No. F.10-0242)

Le projet a été approuvé par le Conseil à sa trente-cinquième session en novembre 2003 et son financement intégral fut octroyé lors de la même session. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 22 septembre 2004 et le premier décaissement de fonds a été opéré le 17 mai 2006. La durée du projet a été prorogée jusqu'en décembre 2011 afin de permettre son plein accomplissement sans financement supplémentaire.

Ce projet vise à conserver la biodiversité grâce à la formulation d'outils perfectionnés permettant d'intégrer le paramètre de la biodiversité dans les décisions aménagistes ayant la forêt pour objet. Ses objectifs spécifiques sont les suivants : a) élaborer des méthodes perfectionnées d'évaluation de la biodiversité et acquérir une meilleure intelligence des impacts que les modes d'intervention sylvicole ont sur celle-ci ; b) élaborer des modèles perfectionnés au niveau des peuplements qui permettront de prédire les retentissements des systèmes de gestion forestière sur la biodiversité ; et c) renforcer les capacités des acteurs concernés dans les régions tropicales et diffuser les outils et techniques élaborés par le projet.

L'état des travaux du projet depuis la quarante-troisième session du Comité, tel qu'il ressort de la proposition de prorogation soumise par l'agence d'exécution en août 2010, peut être résumé comme suit :

- L'inventaire au sol de tous les arbres de diamètre à hauteur d'homme supérieur à 30 cm a été réalisé mais il a été retardé en raison de la difficulté du relief de la zone de prospection et de la densité de ses feuillages forestiers tropicaux.

- De nombreuses consultations et séances d'information ont été organisées pour faire comprendre qu'il y a nécessité de supprimer de petits arbres dans un régime d'exploitation expérimental où l'espacement entre les tiges exploitables est prédéterminé pour les espèces de diptérocarpacées.
- L'obtention de l'approbation finale du Bureau forestier de district portant sur le plan de récolte conçu d'après le nouveau protocole a accusé un retard.
- Cent hectares de la forêt ont été parcourus par les coupes et un entrepreneur s'apprête à présent à procéder à l'exploitation forestière des 100 ha restants.

Bien que toutes les activités soient en bonne voie d'atteindre les objectifs du projet, certaines d'entre elles ont été retardées en raison d'un certain nombre de circonstances imprévues. Le démarrage des récoltes forestières reposant sur le régime expérimental et le système d'aménagement sélectif (*Selective Management System*) actuellement appliqués en Malaisie dans les récoltes forestières a accusé un retard imputable à deux remaniements de direction intervenus chez les concessionnaires. Cela a eu des répercussions sur l'ouverture des routes qui ont gêné l'ensemble des récoltes. La récolte devrait s'achever en janvier 2011 et l'évaluation de la biodiversité de la forêt commencera trois mois après l'abattage soit en mars ou avril 2011, après quoi l'équipe travaillera sur les documents d'analyse et les documents techniques jusqu'à la fin de novembre 2011.

(15) PD 197/03 Rev.2 (F) Appui à la promotion de la foresterie villageoise dans la zone écofloristique IV du Togo

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	445 483
Budget OIBT :		US\$	317 093
Gouvernement du Japon :	US\$	287 093	
Gouvernement de Norvège :	US\$	30 000	
Gouvernement du Togo :		US\$	128 390

Agence d'exécution : Département de la protection et du contrôle de l'exploitation de la flore (DPCEF)

Approuvé à la : Session CIBT XXXV, novembre 2003, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : 8 octobre 1999 / 14 mois

Le projet a été approuvé par le Conseil à sa trente-cinquième session en novembre 2003 à Yokohama (Japon) et financé dans son intégralité à la même session. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 13 juillet 2004. Le premier versement des fonds OIBT a été opéré en octobre 2004.

Le but de ce projet est d'augmenter le potentiel des ressources ligneuses du Togo grâce à la restauration du couvert forestier national. De manière spécifique, le projet envisage d'accroître la capacité des collectivités locales à développer la foresterie villageoise en vue d'une production optimale de bois par un aménagement des forêts naturelles rélictuelles et une extension des plantations devant mobiliser tous les acteurs de cette zone.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et conformément aux mises à jour de l'agence d'exécution, le rapport d'achèvement du projet a été remis au Secrétariat de l'OIBT. **Le Secrétariat a demandé à l'Agence d'exécution de prendre les dispositions nécessaires pour la présentation du dernier rapport d'audit financier, afin de rendre compte de ce projet comme achevé à la prochaine session du Comité.**

(16) PD 199/03 Rev.3 (F) Renforcement de la capacité nationale et de la collaboration régionale au service de l'exploitation durable des ressources génétiques de la forêt en Asie tropicale (Malaisie)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	574 440
----------------	--	------	---------

Budget OIBT :		US\$	343 440
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	343 440	
Gouvernement de Malaisie :		US\$	231 000

Agence d'exécution : Institut de recherche forestière de Malaisie (FRIM) en collaboration avec l'*Asia Pacific Association of Forestry Research Institutions* (APAFRI) et l'*International Plant Genetic Resources Institute* (IPGRI).

Approuvé à la : Session CIBT XXXVI, juillet 2004, Interlaken (Suisse)

Date de lancement et durée : février 2007 / 36 mois
Première prorogation jusqu'en janvier 2010
Deuxième prorogation jusqu'en décembre 2010
(NOL Ref. No F10-0049)

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa trente-sixième session en juillet 2004 et son financement intégral fut octroyé lors de la même session. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 17 août 2005 et le premier décaissement de fonds a été opéré le 2 février 2006. Une prolongation de la durée du projet portant sa date d'achèvement à octobre 2010 a été accordée pour terminer le reste des activités, ainsi que pour continuer d'améliorer la qualité des produits du projet en vue de mieux atteindre ses objectifs.

Ce projet vise à développer les capacités nationales et régionales à conserver et à exploiter les ressources génétiques forestières sur un mode durable grâce à l'échange d'informations entre pays d'Asie tropicale. Ses objectifs spécifiques sont : a) l'élaboration d'un programme régional de coordination des activités nationales et d'appui à un certain nombre de pays s'efforçant de conserver leurs ressources génétiques forestières en vue de leur exploitation durable ; b) l'élaboration d'un mécanisme et de capacités à l'échelon régional permettant l'échange d'informations sur les ressources génétiques forestières et leur exploitation dans un certain nombre de pays asiatiques membres de l'OIBT.

L'état des travaux du projet depuis la quarante-troisième session du Comité, tel qu'il ressort du rapport d'activité remis par l'agence d'exécution en août 2010, peut être résumé comme suit :

- Les Actes de Colloque international sur les ressources génétiques forestières (5-8 octobre 2009, Kuala Lumpur, Malaisie) ont été finalisés et leur tirage a eu lieu à la fin de juillet 2010. Des exemplaires de ces actes ont été diffusés aux parties intéressées, y compris tous les organisateurs et les participants collaborateurs.
- L'atelier de formation à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques forestières s'est déroulé avec succès aux dates prévues du 5 au 9 juillet 2010. L'atelier de formation, organisé par l'Institut de génétique forestière et de sélection arboricole à Coimbatore, en Inde, a rassemblé 21 participants venus de sept pays participants : Cambodge, Inde, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines et Thaïlande .
- Les points focaux nationaux des pays participants ont préparé des affiches et celles-ci ont été exposées au cours du Congrès mondial de l'IUFRO à Séoul du 23 au 28 août 2010. Ils ont également rendu compte de leurs activités au niveau national dans le cadre de ce projet lors d'une rencontre organisée en marge du Congrès mondial de l'IUFRO.

(17) PD 200/03 Rev.4 (F) Établissement de vergers semenciers de certaines essences arborées indigènes au Sabah en Malaisie (Malaisie)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	729 782
Budget OIBT :		US\$	367 632
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	153 032	
Gouvernement des Pays-Bas	US\$	189 600	
Gouvernement des États-Unis	US\$	25 000	

Gouvernement de Malaisie : US\$ 362 150

Agence d'exécution : Sabah Forestry Department (SFD) (Malaisie)

Approuvé à la : Session CIBT XXXVII, décembre 2004, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : octobre 2005 / Prévues : 36 mois, réelle : 52 mois

I. Introduction

Le Conseil a approuvé ce projet lors de sa trente-septième session en décembre 2004 et son financement intégral fut octroyé lors de la même session. La convention réglant l'exécution de ce projet a été signée le 17 août 2005 et le premier décaissement de fonds a été opéré le 7 octobre 2005. Une prorogation d'un an jusqu'en avril 2010 a été accordée en vue d'achever les activités, sans rallonge budgétaire.

II. Objectif du projet

L'objectif de ce projet est d'encourager et d'accompagner la plantation à large échelle d'essences indigènes au Sabah. Ses objectifs spécifiques consistent à créer et à favoriser l'implantation, dans des réserves forestières sélectionnées, de vergers semenciers de certaines espèces arborées indigènes n'appartenant pas à la famille des diptérocarpées.

Le projet vise à contribuer à la réhabilitation des forêts et à la plantation d'arbres à finalité commerciale, ce qui a été défini comme étape phare vers la réalisation de la gestion durable des forêts au Sabah, en accord avec l'engagement de la Malaisie de protéger et de conserver l'environnement naturel de cet État.

III. Réalisations et produits du projet

Les produits attendus de ce projet sont les suivants : i) création et mise en exploitation de vergers semenciers dans deux réserves forestières ; ii) enrichissement des connaissances sylvicoles concernant les essences arborées indigènes sélectionnées ; et iii) assistance et diffusion d'informations techniques sur la plantation d'essences arborées indigènes sélectionnées. Parmi les principales réalisations et les résultats obtenus à l'issue de ce projet, on relève les suivants :

Produit 1 : Vergers semenciers implantés et en exploitation dans deux réserves forestières.

- L'aménagement de vergers semenciers de certaines espèces arborées indigènes : 13 essences ont été plantées dans le verger semencier sur les sites désignés. Cela représente une superficie totale plantée de 18 ha sur 2 sites au sein de la réserve forestière de Lungmanis. Le matériel de plantation de ces espèces provient d'endroits différents afin d'assurer qu'un éventail de provenances variées. Trois espèces ont déjà commencé à porter leurs fruits pour la première fois. Il s'agit de *Canarium ovatum*, *Cratoxylon formosum*, *Anthocephalus cadamba*, et *Terminalia copelandii*.
- Visites d'étude à des projets similaires dans la région : deux visites à d'autres projets de vergers semenciers avaient été prévues dans le document de projet mais une seule s'est concrétisée. Cinq membres de l'équipe de projet se sont rendus à Bali en février 2007 pour effectuer une visite au projet OIBT PD 386/05 « Développement technologique au service de la production de matériel de plantation destiné à la plantation durable d'essences balinaises indigènes avec la participation des populations ». La visite a été très importante car elle a montré comment les collectivités locales pourraient être encouragées à mettre en place des vergers semenciers.

Produit 2 : Connaissance sylvicole accrue de certaines espèces arborées indigènes

- Avant ce projet, on ne savait que peu de chose de la sylviculture de l'espèce cible. Le projet a abouti à une meilleure compréhension du comportement de croissance, des techniques de pépinière, et des exigences de stockage de l'espèce cible. Bien que l'idée initiale ait été de se s'intéresser surtout aux essences à bois d'œuvre exploitables en plantation, quelques-unes des essences cibles ont également montré un potentiel de plantes ornementales. Les indications des taux de croissance ont également été utiles pour se prononcer sur leur adéquation à une culture commerciale.

Produit 3 : Assistance et diffusion d'informations techniques sur la plantation d'espèces arborées indigènes

- Deux formations aux techniques élémentaires d'exploitation de pépinière et à l'aménagement de vergers semenciers ont été dispensées. La première formation sur la sélection des arbres d'élite et l'aménagement des vergers semenciers a été dispensée du 23 au 25 octobre 2007 à Sandakan.
- Le deuxième stage de formation a été organisé conjointement avec le Département des forêts du Sarawak, du 17 au 20 novembre 2008 à Kuching (Sarawak). Ces formations ont également eu pour participants des agents de concessions forestières privées. Leur participation a permis une plus grande sensibilisation à la nécessité d'utiliser du matériel végétal de bonne qualité dans ces plantations. Cette formation a également encouragé les concessionnaires privés à créer leurs propres vergers semenciers. S'ajoutant à ces deux formations, une formation pratique au parcours dans les arbres a également été dispensée.
- Un séminaire sur la plantation d'arbres d'essences indigènes a été organisé : « Séminaire sur les plantations forestières en Malaisie : le cas particulier du Sabah » a eu lieu à Sandakan, du 18 au 20 novembre 2009. Dix-neuf communications ont été présentées, offrant un bon aperçu de l'état actuel de la foresterie de plantation en Malaisie. Le séminaire a compté 85 participants inscrits, appartenant au secteur privé, à des organismes d'Etat, et aux services forestiers du Sabah (*Sabah Forestry Department*).
- Du matériel de plantation provenant d'arbres d'essences indigènes a été fourni aux intéressés en vue de conduire des essais : des semences d'essences cibles ont été fournies non seulement aux projets de restauration du ministère des Forêts, mais aussi à quatre grands concessionnaires forestiers. Des plantiers de ces espèces aménagés par ces concessionnaires forestiers ont également servi de terrain d'expérimentation, sachant que la plupart des essences n'avaient jamais été plantées avant le projet ;
- Un guide pratique sur la sylviculture de certaines essences indigènes a été publié : des brochures d'information techniques sur la sylviculture des 13 espèces cibles ont été produites.

IV. Résultats et impacts

Le projet a eu l'effet souhaité sur l'ensemble des bénéficiaires ciblés. Le Département des forêts, en particulier, a amélioré sa connaissance des espèces cible sélectionnées et se trouve donc mieux à même de fournir ses conseils dans le domaine sylvicole. Bien qu'aucune des concessions de forêts privées n'aient été impliquée directement dans la mise en œuvre du projet, elles ont suivi les formations, séminaires et ateliers organisés par le projet. Trois sociétés ont planté des arbres d'espèces cibles dans les essais expérimentaux. Il est à espérer qu'à plus longue échéance, ces concessionnaires créeront leurs propres vergers semenciers.

Pour des raisons écologiques, on constate un intérêt croissant pour la plantation d'espèces indigènes, dans les plantations forestières mais aussi pour l'aménagement paysager et la plantation d'ornement. Dans tous les systèmes de certification des forêts qui existent aujourd'hui, la préférence va clairement à l'utilisation d'arbres indigènes dans les plantations forestières. Cela a fait naître une demande qui porte sur le matériel de plantation d'essences indigènes. Le projet a été en mesure de répondre à cette demande dans une certaine mesure par la collecte de semences sauvages au cours de son exécution.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Les principaux enseignements tirés de l'exécution du projet sont les suivants :

- Bien que le Département des forêts ait dressé la liste de quelque 25 espèces possible en début de projet, seules 13 espèces ont été plantées à la fin de la période du projet. Pour chacune des espèces sélectionnées, il était prévu que 10 variétés au moins soient représentées dans le verger semencier. Cette exigence minimum a été atteinte pour seulement 3 des 13 essences. Des efforts supplémentaires doivent être déployés pour faire en sorte que ce nombre minimal soit atteint. À cet égard, le projet aurait dû se concentrer sur un nombre d'essences plus réduit (soit 6 à 8 essences).
- Les dommages infligés aux plants par les singes et les cerfs fouissant dans les plantiers ont retardé la progression du projet d'environ neuf mois, temps nécessaire aux replantations. Pour résoudre ce problème, des clôtures a dû être installées autour des vergers à graines ce qui a entraîné des coûts supplémentaires. La leçon à tirer de ceci est d'éviter, dans la mesure du possible, d'établir des vergers à graines à proximité de grandes étendues de forêts naturelles où la faune tend à se concentrer.

Le projet a reçu un financement complémentaire provenant de deux sources différentes, à savoir du gouvernement fédéral (US\$ 320 000) au titre du même projet, et du fonds forestier communautaire spécial du gouvernement de l'État (US\$ 100 000). Ce financement supplémentaire permettra de soutenir le projet au-delà de la phase de soutien par l'OIBT. Le Département des forêts a également l'intention d'explorer de nouvelles espèces pour les essais, en plus de celles qui ont été ciblées dans le cadre du projet. Le ministère demandera des fonds supplémentaires du gouvernement pour assurer l'entretien régulier des vergers à graines. La préférence croissante pour une utilisation d'espèces indigènes dans les plantations forestières a également rendu le projet plus pertinent, étant donné que l'on ne sait relativement que peu de choses sur la sylviculture des espèces indigènes en dehors de celle des diptérocarpacées. Cette préférence donne également une motivation et une impulsion à l'exploitation du potentiel d'autres espèces arborées indigènes.

VI. Remarques de conclusion

Globalement, le projet a réussi à atteindre son objectif et à livrer les produits attendus. Il n'y a pas d'écart sensible entre ce qui était prévu et ce qui a été réalisé.

Sachant que le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement et des rapports techniques qui reflètent les activités effectuées par l'Agence d'exécution, le Comité pourra souhaiter déclarer ce projet achevé à la réception du dernier rapport d'audit financier satisfaisant.

(18) PD 248/03 Rev.4 (F) Centre régional de formation à la gestion forestière à Antimari (Brésil)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	784 800
Budget OIBT :		US\$	577 800
Gouvernement de la Suisse :	US\$	250 000	
Gouvernement du Japon :	US\$	227 800	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	100 000	
FUNTAC :		US\$	207 000

Agence d'exécution : Fondation technologique de État d'Acre (FUNTAC)

Approuvé à la : Session CIBT XXXVII, décembre 2004, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : juillet 2006 / 24 mois

Une quatrième révision de la proposition de projet a été approuvée et financée en intégralité par le Conseil à sa trente-septième session en décembre 2004. La convention réglementant l'exécution du projet a été signée en septembre 2005. Le premier décaissement de fonds a été effectué en juillet 2006 lorsqu'a été dressé le premier des plans d'exploitation annualisés, puis le deuxième en novembre 2008.

Ce projet a pour but de contribuer à la durabilité des pratiques de gestion forestière dans l'Ouest de l'Amazonie et à réaliser l'Objectif OIBT 2000 grâce à la création d'un centre régional de formation à la gestion forestière durable dans l'État d'Acre. Le centre proposé tirera parti des installations existantes dans la forêt domaniale d'Antimari et aura pour vocation d'accroître les connaissances et de développer les capacités des exploitants, techniciens et ouvriers forestiers au niveau des unités forestières d'aménagement. Il met également en place plusieurs mécanismes de diffusion orientés vers la promotion des pratiques de gestion durable des forêts. La situation géographique du projet rend possible la tenue d'activités de formation non seulement pour les États brésiliens d'Acre, d'Amazonas, de Rondonia et du Mato Grosso, mais également pour les départements boliviens du Pando et du Beni, et le département péruvien de Madre de Dios.

Depuis la quarante-deuxième session du Comité et selon le plus récent rapport d'activités du projet remis en mars 2010, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- 490 personnes, y compris des agents du projet et des techniciens forestiers ont bénéficié de cours de formation au Centre de formation en sylviculture de la forêt domaniale d'Antimari ;

- En partenariat avec le GTZ, les installations d'accueil, de formation et l'hébergement des étudiants ont été mise en place et aménagées au Centre de formation d'Antimari ;
- Le cursus de formation et le programme général ont été affinés et mis à jour ;
- Tout le personnel du projet est en place et des économies ont été réalisées, le financement du coordinateur du projet étant entièrement couvert par le budget de l'agence d'exécution ;
- Préparation de 4 *cartilhas*, (livrets de formation) sur des aspects spécifiques de la formation en exploitation à faible impact (EFI).

Le Comité retiendra qu'après la dernière réunion du Comité de pilotage du projet et la mission de surveillance de novembre 2009, les activités du projet, qui ont connu quelques retards, sont en train de rattraper le temps perdu et progressent sans encombre. L'agence d'exécution respecte les règles de procédure de l'OIBT concernant la mise en œuvre de projets, notamment en ce qui concerne la soumission des demandes de non-objection pour l'achat de biens d'équipement et la sélection du personnel des projets couverts par des fonds de l'OIBT, la mise à jour des plans d'opération annualisés, et les audits annuels. La documentation du projet est disponible en ligne dans le système de suivi en ligne OIBT (OLMS), qui facilite la communication entre l'agence d'exécution et le secrétariat.

Le Comité pourra se pencher sur une demande de l'Agence d'exécution d'une prorogation du projet sans rallonge budgétaire jusqu'à décembre 2011, devant permettre l'aboutissement de l'ensemble des activités.

(19) PD 276/04 Rev.2 (F) **Nouvel Atlas mondial des mangroves pour la conservation et la restauration des écosystèmes de la mangrove (mondial -- Japon)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	733 950
Budget OIBT :		US\$	430 920
Gouvernement du Japon :	US\$	430 920	
ISME :		US\$	93 530
Autres (FAO, UNU, UNESCO, UNEP-WCMC, et autres), y compris en nature :		US\$	209 500

Agence d'exécution : International Society for Mangrove Ecosystems (ISME)

Approuvé à la : Session CIBT XXXVII, décembre 2004, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : juillet 2005 / 24 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : décembre 2010 (CRFXLIII)

Comme il est expliqué en détail dans les rapports d'étape présentés aux sessions précédentes du Comité, l'achèvement de ce projet a été retardé et ce projet de l'OIBT s'est vu accorder plusieurs prorogations sans rallonges budgétaires, principalement en raison de problèmes posés par l'organisme partenaire qui ne parvenait pas à terminer le travail cartographique. Cependant tous ces problèmes ont été surmontés et la version anglaise de l'Atlas a été publiée à la mi-2010.

La progression du projet en 2010 a été la suivante :

a) Réunion d'évaluation avec le représentant OIBT

Pour l'évaluation du projet et la discussion de son avancement futur, le représentant de l'OIBT Steve Johnson, le coordonnateur du projet M. Mami Kainuma (CP), le professeur Baba et Mme Oshiro que des représentants de l'agence d'exécution se sont réunis au Centre de recherche tropicale de la biosphère de l'Université des Ryukyus, dans l'île d'Iriomote, Okinawa, au Japon, le 29 mai 2010. Lors de cette réunion, M. Johnson a guidé le CP dans la façon de procéder avec les activités restantes du projet en vue d'assurer son achèvement effectif et la réalisation de tous ses sorties et objectifs.

b) Publication de la version anglaise de l'Atlas mondial des mangroves

La version anglaise de l'Atlas mondial des mangroves a été publiée en juillet 2010 après plusieurs relectures et révisions par le CP, M. Mark Spalding (auteur principal), les organisations partenaires et son éditeur Earthscan. Le projet a remis à la FAO, au PNUE-WCMC, à l'UNESCO-MAB et au TNC 150 exemplaires chacun, cependant que l'UNU-INWEH n'en a reçu que 50 exemplaires. Chaque organisation ayant été priée de prendre en charge ses frais de port, l'UNU-INWEH a préféré ne demander que 50 exemplaires au lieu de 150. Les organisations partenaires diffusent les exemplaires de l'Atlas à leurs propres contacts. L'ISME envoie des exemplaires gratuits de plus de 100 contributeurs à l'Atlas à ses propres frais, car l'équilibre du budget du projet est trop faible pour couvrir les coûts de distribution.

c) Communiqué de presse de la publication de l'Atlas

Le texte du communiqué de presse a été rédigé et mis en commun avec toutes les organisations partenaires. Les informations relatives à l'Atlas ont été diffusées à différents organes et syndicats de presse le 14 Juillet 2010 par les organismes partenaires. Plus de 20 organes de presse ont couvert l'Atlas mondial des mangroves en relayant ses principales conclusions.

d) Production d'un dépliant promotionnel

Un dépliant promotionnel présentant la version anglaise de l'Atlas a été produit conjointement par le CP, M. Spalding, l'OIBT et l'ISME, et partagé avec les organisations partenaires. Le dépliant a été importé sur les sites Internet de l'ISME et de l'OIBT.

e) Lancement de l'Atlas en anglais

On trouvera ci-dessous la liste des rencontres internationales en marge desquelles l'Atlas sera lancé : Congrès de l'IUFRO (Union internationale des Organismes de recherche forestière), 23 au 28 août 2010 Seoul, Corée – rencontre conduite par l'OIBT.

- Le Comité des forêts (COFO) de la FAO (20e session du Comité des forêts, 4-8 octobre 2010, Rome) – rencontre conduite par la FAO.
- La 10ème Conférence des Parties de la CDB (11-29 octobre 2010) – rencontre conduite par l'OIBT
- La CCNUCC (Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique) du 29 novembre au 10 décembre 2010 au Mexique – rencontre conduite par l'OIBT.
- Le CIBT (session du Conseil international des bois tropicaux), 13 au 18 décembre 2010 à Yokohama.

L'OIBT a déjà opéré la cérémonie de lancement de l'Atlas le 25 août 2010 à Seoul (Corée), de même que dans le cadre de la manifestation OIBT tenue en marge du congrès mondial de l'IUFRO. L'OIBT tiendra également des manifestations parallèles où elle lancera l'Atlas à la 10ème conférence des parties de la CDB et à la CCNUCC.

f) Publication des traductions de l'Atlas

Les travaux d'élaboration des versions française et espagnole de l'Atlas se poursuivent. La production des cartes en français a été réalisée par Mme Estelle Harris de la *English House* de Toulouse (France). La traduction du texte en français, également assurée par Mme Harris, en est à mi-parcours. Le professeur François Blasco, vice-président de l'ISME, spécialiste éminent de la mangrove, poursuit l'examen et la relecture de tous les travaux pour garantir la qualité du texte traduit, et ce à titre bénévole.

Design One, bureau de conception graphique australien en charge de ce volet du projet, a été présenté à l'ISME par l'OIBT, a convenu de produire les versions française et anglaise de l'Atlas pour le prix de US\$ 20 000 (soit US\$ 10 000 chacun). Le tirage de la version française sera assurée par une société de Kuala Lumpur (Malaisie). Le budget de la production de la version espagnole (US \$ 52 000) englobera la traduction, la conception et l'impression ; ces coûts seront pris en charge par le gouvernement espagnol en raison grâce aux bons soins de l'un des partenaires, M. Miguel Clusener-Godt de l'UNESCO-MAB. Le CP demeure en contact étroit avec lui pour mettre en place les meilleures modalités possibles de la production de la version espagnole de l'Atlas.

En fonction du résultat des négociations avec les imprimeurs, les partenaires et les bailleurs de fonds, l'ISME peut demander au Comité d'envisager de recommander que des fonds supplémentaires soient mis à la disposition du projet afin de permettre le tirage de la version française. Cette demande sera posée lors de la 44e session du Comité, le cas échéant et en dernier recours après avoir épuisé toutes les autres possibilités. En tablant sur la disponibilité de fonds pour la version française, et l'achèvement des négociations pour la version espagnole, les deux versions devraient voir le jour d'ici la mi-2011.

g) Production du document de synthèse

Il a été convenu dans le document de projet que la production d'un document de synthèse serait confiée à l'UNESCO-MAB et à l'UNU-INWEH et devrait constituer l'un des produits du projet. Mme Hanneke van Lavieren de l'UNU-INWEH a pris en charge cette production, tous les frais y afférents devant être couverts par l'UNU-INWEH et l'UNESCO-MAB.

S'ajoutant au document de synthèse, il a été décidé de publier un résumé de l'Atlas dans le cadre d'un numéro spécial de la revue Actualités des Forêts Tropicales (AFT) de l'OIBT en tant que résultat officiel du projet. Il s'agit de s'assurer que les conclusions de l'Atlas touchent un public aussi large que possible, car l'ouvrage dans sa version intégrale est proposé dans le commerce par Earthscan à US\$ 100 l'exemplaire. L'ISME se chargera de produire un résumé de l'Atlas 32 pages. Le CP et M. Spalding, le Prof Shigeyuki Baba, le secrétaire exécutif de l'ISME, et M. Chan Hung Tuck, vice-président de l'ISME, prêteront leur collaboration à la rédaction de cette version résumée en liaison avec l'OIBT. Le coût de revient de ce résumé de l'Atlas devant paraître comme numéro spécial d'AFT sera pris en charge par l'OIBT au titre du budget de l'AFT.

Le document de synthèse et le numéro spécial de l'AFT devraient être prêts dans les premières semaines de 2011.

h) Audit annuel

L'ISME a remis l'audit annuel de 2009 dans les délais et en bon ordre. L'ISME a également produit des informations sur les contributions homologues opérées en nature par chacune des organisations partenaires (FAO, UNESCO-MAB, PNUE-WCMC et UNU-INWEH). L'ISME a pris en charge le salaire du coordonnateur du projet et les autres dépenses au cours des prorogations du projet sans rallonge budgétaire en 2009-10.

i) Résumé

En dépit de plusieurs retards, le projet est maintenant presque achevé, l'Atlas en anglais étant imprimé et lancé dans le cadre de plusieurs importantes rencontres sur la forêt et l'environnement.. Une demande de prorogation du projet sans rallonge budgétaire peut également devoir être envisagée jusqu'à la mi 2011 au moins, afin de permettre la production de l'Atlas sur papier en français et en espagnol, sachant que tout est mis en œuvre -- par un usage efficient de l'enveloppe budgétaire approuvée, une recherche de contributions supplémentaires de la part des partenaires, du secteur privé, etc. -- pour obtenir tous les produits du projet dans les limites budgétaires approuvées par l'OIBT. Le projet sera déclaré achevé à la prochaine session du Comité, après la publication des versions française et espagnole de l'Atlas, et la soumission à l'OIBT par l'ISME du rapport final et de l'audit final des comptes du projet..

Le rapport d'activité achevé et remis par l'agence d'exécution est désormais disponible au Secrétariat de l'OIBT (en anglais seulement).

(20) PD 284/04 Rev.2 (F) Gestion du feu et restauration post-incendie avec la collaboration des communautés riveraines au Ghana

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	731 925
Budget OIBT :		US\$	585 894
Gouvernement du Japon :	US\$	560 894	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	15 000	
Gouvernement de Norvège :	US\$	10 000	
Gouvernement du Ghana, en nature :		US\$	63 977
UICN :		US\$	82 054

Agence d'exécution : UICN, Alliance mondiale pour la conservation de la nature, en collaboration avec FORIG-Ghana et RMSC-Ghana

Approuvé à la : Session CIBT XXXVII, décembre 2004, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : 9 novembre 2005 / 36 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : Première prorogation : novembre 2009 (NOLF.09-0051)
Deuxième prorogation : décembre 2010 (NOLF.10-0228)

Le projet a été approuvé par le Conseil à sa trente-septième session en décembre 2004 à Yokohama (Japon) et financé dans son intégralité à la même session. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 27 juillet 2005. Le premier versement des fonds OIBT a été opéré en novembre 2005. Une première prorogation de 12 mois de ce projet a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en novembre 2009 sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés. Une deuxième prorogation du projet couvrant 13 mois a été accordée jusqu'à décembre 2010.

L'objectif de développement de ce projet est de faire en sorte qu'une gestion du feu efficace assurée par les populations contribue à la restauration et à la gestion durable du bois et d'autres produits dans les zones du Ghana vulnérables aux incendies. De manière spécifique, doit être obtenue une réduction du nombre des incendies de forêt non maîtrisés dans les forêts communales visées par cette proposition, ce qui doit entraîner une augmentation de la capacité de production forestière.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et selon les mises à jour communiquées par l'Agence d'exécution, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- Les communautés Twumkrom, Abonsram et Asansu ont aménagé 54ha, 19ha et 13ha respectivement avec les 80 000 plants produits dans leurs propres pépinières appartenant aux essences indigènes suivantes : *Sterculia rhinopetala*, *Terminalia ivorensis*, *Mansonia altissima*, *Antiaris toxicaria*, et *Triplochiton scleroxylon*. Comme incitations encourager ces communautés, 220 paires de bottes de travail ont été fournies par le projet par l'entremise du président de chaque communauté ;
- La conception des graphiques du Manuel anti-incendie communautaire, qui est en attente de sa lecture critique par un groupe d'experts avant publication, a avancé ;
- La Commission ghanéenne des forêts a désigné les sections de la réserve forestière de Berekum Pamu devant accueillir un système *taungya* qui sera mis en œuvre par les populations riveraines ;
- Le rapport du consultant en écologie forestière a remis son rapport technique qui dresse notamment la liste des essences clé de voûte devant être promues dans les différents districts où ont été effectuées les prospections écologiques et les enquêtes socio-économiques, qui indique les secteurs qui dans chaque district sont les plus propices pour accueillir les travaux de restauration, préconise les modalités de cette restauration, et cite les espèces fauniques et floristiques que les communautés souhaitent voir promues dans les stations restaurées ;
- L'équipe de projet a poursuivi ses travaux de sensibilisation ayant trait à l'impact des incendies sur l'écosystème et les moyens d'existence des populations dans les districts de Dormaa, Winneba and Begoro Districts.

La mise en œuvre du projet a été prolongée jusqu'en décembre 2010, et la sixième réunion du comité directeur du projet a été prévue pour novembre 2010. Une troisième prorogation du projet est à prévoir, certaines activités du projet ne pouvant être achevées en décembre 2010.

(21) PD 288/04 Rev.2 (F) Développement de la réserve naturelle de Lanjak Entimau en aire de protection intégrale, Phase IV (Phase finale) (Malaisie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	917 232	
Budget OIBT :	US\$	512 028	
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	262 028	
Gouvernement de la Suisse :	US\$	200 000	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	50 000	
Gouvernement de Malaisie :	US\$	405 204	RM 1 499 255

Agence d'exécution : Forest Department of Sarawak

Approuvé à la : Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo)

Date de lancement et durée : avril 2007 / 24 mois
Première prorogation jusqu'à septembre 2009
Deuxième prorogation jusqu'à mars 2011

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa trente-huitième session en juin 2005 et son financement intégral en vue de son exécution a été octroyé lors de la même session. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été envoyée au gouvernement malaisien pour signature en juillet 2005 et n'a été contresignée par toutes les parties que le 14 juillet 2006. Le premier décaissement de fonds a été effectué le 9 avril 2007. Selon les recommandations de la réunion du Comité directeur du projet qui s'est tenue à Kuching le 16 février 2009, une période supplémentaire de six mois, jusqu'au 16 septembre 2009 a été accordée pour pouvoir atteindre pleinement les résultats du projet prévus et publier un ouvrage de qualité qui dresse l'état des principaux résultats et enseignements tirés du projet OIBT du conservatoire *Lanjak Entimau Wildlife Sanctuary*. Un plan de travail détaillé portant sur la publication d'un livre documentaire sur le LEWS d'ici mars 2011 a été approuvé par le Secrétariat de l'OIBT.

Le projet vise à réaliser l'aménagement conjoint du conservatoire *Lanjak Entimau Wildlife Sanctuary* (LEWS) et du Parc national Batang Anai (BANP) en un modèle de conservation de la biodiversité et de la gestion durable des ressources génétiques au service de la foresterie, du progrès social et économique et de la recherche. Ses objectifs spécifiques sont les suivants : a) renforcer la capacité de gestion durable des aires de protection intégrale au niveau des forêts domaniales et des forêts communales ; et b) accroître les potentialités de conservation et de recherche des aires de protection intégrale dont les initiatives transfrontalières avec l'Indonésie.

L'état des travaux du projet depuis la quarante-troisième session du Comité, tel qu'il ressort du rapport d'activité remis par l'agence d'exécution en août 2010, peut être résumé comme suit :

- Les rapports suivants ont été publiés :
 - Une étude sur les potentiels de l'écotourisme du Parc national de Batang Ai ;
 - Programme de sensibilisation à la conservation de l'environnement au conservatoire Lanjak Entimau Wild Life Sanctuary ;
 - Importance d'une zone de « d'utilisation par les populations » dans la périphérie du conservatoire Lanjak-Entimau Wild Life Sanctuary en tant que d'un couloir faunique pour mammifères et oiseaux ;
 - L'utilisation traditionnelle de produits forestiers non ligneux chez les populations Iban dans la périphérie du parc national de Batang Ai.
- Pour augmenter les activités à base communautaire, cinq étangs de la vallée ont été aménagés pour quatre longères communales (*longhouses*) et une école et 10 000 alevins et des aliments pour alevinière ont été fournis. Ce sera probablement le dernier ensemble d'étangs piscicoles dans les secteurs de Ulu Engkari et Ulu Kanowit. L'entretien et la surveillance des étangs existants se poursuivent.
- Le système *tagang* de reconstitution des stocks de poissons décimés dans la rivière Ulu Engkari a été lancé le 10 février 2010 pour trois communautés longères qui seront chargées de s'occuper du projet. Dans ce système, la rivière est subdivisée en trois secteurs délimités - la zone rouge est strictement interdite de pêche, la jaune réservée à une pêche contrôlée, tandis que dans la zone verte la pêche est autorisée. Depuis le lancement de ce système, le poisson a augmenté en quantité et en taille, et les riverains en aval rapportent qu'ils pêchent des poissons plus gros.
- Deux mille plants *d'Aquilaria microphylla* au bois parfumant ont été envoyés à des gardes de la station de Mujok pour les y planter. En cas de réussite, la vente du bois parfumant procurera des revenus d'appoint à la population.
- Les résultats du projet ont été présentés à la Conférence internationale sur la conservation de la biodiversité dans les forêts tropicales transfrontières, qui a eu lieu du 21 au 24 Juillet 2010 à Quito en Équateur.
- L'AE fournit un regain d'efforts pour promouvoir le travail à Lanjak Entimau en préparant le matériel publicitaire comme dépliants et des affiches en plus du livre documentaire. Ceux-ci seront traduits dans en Bahasa Malaysia pour le bénéfice des populations locales. Pour la publication d'un livre documentaire sur le LEWS, un plan de travail a été préparé et les dispositions nécessaires sont en cours.

(22) PD 294/04 Rev.3 (F) Étude et démonstration de l'aménagement des forêts secondaires dans les régions tropicales dans le but d'accroître les avantages économiques et écologiques -- Phase II (Chine)

Budget et sources de financement :

Enveloppe budgétaire totale :		US\$	237 754
Total Budget OIBT :		US\$	180 373
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	170 373	
Gouvernement de la République de Corée :	US\$	10 000	
Gouvernement de la Chine :		US\$	57 381

Agence d'exécution : Académie forestière du Guangdong

Approuvé à la : Session CIBT XXXIX, novembre 2005, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : juillet 2009 / 18 mois

Le Conseil a approuvé la première et la deuxième phase à sa 39e session le financement de la phase 1 a été acquis lors de la 40e session en juin 2006. La phase I a débuté en octobre 2007 et s'est achevée en novembre 2008. Le financement de la Phase II a été obtenu à la quarante-quatrième session du Conseil en novembre 2008. Le texte de l'accord réglementant la mise en œuvre de la Phase II du projet a été signé le 23 mars 2009 par toutes les parties. Le premier décaissement de fonds a été effectué le 2 juillet 2009.

Ce projet vise à accélérer l'aménagement forestier durable par une meilleure gestion des forêts tropicales secondaires en Chine. Ses objectifs spécifiques sont : i) la création de forêts pilotes dans deux provinces sélectionnées en vue d'étudier et d'illustrer la gestion des forêts tropicales secondarisées, notamment par la plantation d'arbres et la valorisation des produits forestiers non ligneux ; et ii) la formation d'agents forestiers de villageois aux techniques de réhabilitation des forêts tropicales sédentarisées et la publication ainsi que la diffusion des résultats du projet.

L'état des travaux du projet depuis la quarante-troisième session du Comité, tel qu'il ressort du rapport d'activité remis par l'agence d'exécution en août 2010, peut être résumé comme suit :

- Les soins culturaux et la fertilisation des plantations créées sur le site de démonstration ont été effectués pour contribuer à l'amélioration de la qualité médiocre des forêts secondaires dans les régions tropicales de la province de Guangdong dans le sud-est de la Chine. Réalisation d'une enquête sur le terrain des plantations consistant à comparer leur état de croissance et de développement. Six importants arbres indigènes à feuilles larges ont été plantés. Il s'agit notamment de : *Castanopsis fissa* Rehd. et Wils, *Campora Cinnamonum* (L.), *Erythrophloeum fordii* Oliv, *formosana Liquidambar*, *Michelia macclurei* et *Castanopsis hickliid*.
- Des efforts Intensifs ont été faits pour la prévention des incendies de forêt, les maladies et mener la lutte antiparasitaire pour assurer la santé les écosystèmes forestiers du site de démonstration.
- Organisation d'une formation sur la gestion des forêts tropicales secondaires. Il a été suivi par 50 participants, y compris des agents de la collectivité territoriale.
- Préparation d'un rapport technique intitulé « Techniques de gestion des forêts tropicales secondaires » ; l'édition professionnelle est en préparation.
- Les produits du projet concernant un modèle et des expériences à base communautaires ont été diffusés aux cultivateurs locaux dans le but de promouvoir le développement des zones rurales en vertu d'un programme de la collectivité territoriale intitulé « Vulgarisation de la science et de la technologie à la campagne ».
- Le modèle du projet a été appliqué à un nouveau projet de reboisement « Reboisement du bassin de la Donjiang » qui a été mis en œuvre avec le soutien d'une société privée basée à Hong Kong.

(23) PD 310/04 Rev.2 (F) Gestion de la biodiversité et conservation des concessions forestières contiguës à la zone de protection intégrale (Parc national de Nouabale-Ndoki) dans le nord de la République du Congo (Phase II)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	2 321 323
Budget OIBT :		US\$	742 241
Gouvernement de la Suisse :	US\$	420 000	
Gouvernement du Japon :	US\$	212 241	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	80 000	
Gouvernement de la France :	US\$	20 000	
Gouvernement de Norvège :	US\$	10 000	
Gouvernement de la République du Congo : (Ministère des Eaux et Forêts) :		US\$	168 450
WCS :		US\$	684 032
CIB :		US\$	726 600

Agence d'exécution : Wildlife Conservation Society

Approuvé à la : Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo)

Date de lancement et durée : 3 août 2007 / 36 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : Première prorogation : décembre 2010 (NOLF.10-0192)

Le projet a été approuvé par le Conseil à sa trente-huitième session en juin 2005 à Brazzaville (Congo) et financé dans son intégralité à la même session. L'accord régissant l'exécution de ce projet a été signé le 13 mars 2006. Le premier versement de fonds de OIBT a été retardé par la concertation entre les parties au projet (CIB, WCS et MEF) ayant eu pour objet un protocole d'accord qui doit régir les rôles et compétences des parties dans l'intérêt d'une exécution satisfaisante du projet. Le premier versement des fonds OIBT a été opéré en août 2007. Une première prorogation de 4 mois de ce projet a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en décembre 2010 sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatrices requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

Comme dans la Phase I, ce projet vise à contribuer à la conservation et à la gestion durable de la biodiversité ainsi qu'à la production de bois tropicaux précieux dans les concessions forestières de plaine formant la zone tampon attenante au parc National Nouabalé-Ndoki (NNNP) dans le nord du Congo. Les objectifs spécifiques sont les suivants : a) mettre en œuvre et suivre les dispositifs de gestion des écosystèmes avec l'entreprise forestière et les communautés locales dans la concession forestière de Kabo-Pokola-Loundougou attenante au NNNP et couvrant 1 3 million d'hectares ; et b) promouvoir la transposition d'un modèle de gestion de l'écosystème dans les concessions forestières clés de voûte de l'aire de conservation transfrontalière trinationale commune au Cameroun, à la République centrafricaine et à la concession forestière Mokabi en République du Congo.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et selon les derniers rapports d'activité du projet remis en février et en août 2009 et le procès-verbal de la réunion du Comité directeur du projet, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- La campagne de sensibilisation sur les principes de la gestion durable de la faune et de sa protection a continué par des séances menées pour éduquer les enfants et sensibiliser les adultes. Les principaux thèmes des campagnes de sensibilisation étaient liés aux questions suivantes : gestion des droits et de la chasse de subsistance pour les populations locales, législation sur la faune, promotion d'activités alternatives appelées à remplacer la chasse commerciale, gestion participative de la biodiversité, respect des règlements de chasse et des lois sur la faune congolaise par la population

locale et les employés des entreprises, conséquences potentiellement négatives de l'utilisation non durable des ressources de la biodiversité, etc. ;

- Le soutien et la promotion d'activités alternatives (agriculture, élevage, l'apiculture, la pêche, etc.) susceptibles de procurer des sources de protéines et/ou des revenus d'appoint pour la population locale, s'est poursuivi et a été renforcé dans la zone du projet ;
- Pour la surveillance de 1 3 million d'hectares de la zone du projet et la mise en œuvre du système de lutte anti-braconnage, une équipe de 38 éco-gardes s'est rendue opérationnelle avec l'appui du projet, la société CIB et de gouvernement par le ministère de économie forestière de la République du Congo ;
- Le système de suivi écologique et socio-économique a été mis en place grâce à une base de données des inventaires fauniques et à une prospection menée sur la chasse ; ce dispositif ayant été créé pour faciliter l'élaboration de stratégies pouvant produire des orientations dans la planification future des territoires traditionnels et la détermination de l'état de la faune dans l'ensemble des concessions forestières objet du projet. Ce suivi écologique et socio-économique s'est opéré sur les indicateurs de présence animale dans l'aire du projet en visant l'utilisation de la viande de brousse par les populations locales ;
- S'agissant de la préparation du plan de gestion de la concession forestière Loundoungou-Toukoulaka, la société CIB a procédé à des études et enquêtes techniques (l'inventaire forestier multi-ressources, dendrologie, écologie, enquête socio-économique, cartographie, etc.) et des rapports connexes ont été soumis au ministère de l'économie forestière pour examen ; et
- Les normes d'exploitation à faible impact des techniques reposant sur un système SIG ont été mises à jour, testés et instaurés dans toutes les concessions forestières CIB en ce qui concerne la conservation de la biodiversité dans les zones du projet.

La mise en œuvre du projet s'est prolongée jusqu'en décembre 2010, mais une autre prorogation a été préconisée par la quatrième réunion du comité directeur du projet basé sur la foi du plan de travail et du budget à soumettre au Secrétariat de l'OIBT en temps opportun.

(24) PD 324/04 Rev.3 (F) Aménagement durable des ressources forestières tropicales par des accords multi-acteurs dans les zones sous régime foncier coutumier en Papouasie-Nouvelle-Guinée (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Budget et sources de financement :

Budget total : US\$ 1 032 734

Budget OIBT : US\$ 452 196

Gouvernement du Japon (FA) : US\$ 102 196

Gouvernement du Japon (BPF-A) : US\$ 255 000

Gouvernement d'Australie : US\$ 70 000

The Nature Conservancy : US\$ 25 000

Gouvernement de PNG : US\$ 580 538

Agence d'exécution : Administration forestière de PNG en collaboration avec *The Nature Conservancy* (TNC)

Approuvé à la : Session CIBT XXXIX, novembre 2005, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : novembre 2006 / prévue : 36 mois, réelle : 46 mois

I. Introduction

Le projet a été approuvé par le Conseil à sa trente-neuvième session et financé dans son intégralité à la même session. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 16 mai 2006 et le premier décaissement de fonds a été opéré le 22 novembre 2006. Le projet a terminé ses activités conformément à l'objectif du projet en octobre 2010.

II. Objectif du projet

Le projet vise à aider les propriétaires forestiers du massif montagneux Adelbert Range et de l'ensemble du territoire papou-néo-guinéen à conserver et mettre en gestion durable leurs forêts et à assurer

des moyens d'existence pour les générations actuelles et futures. Ses objectifs spécifiques consistent à aider les propriétaires forestiers de l'Adelbert Range à exploiter de manière efficiente les conventions de conservation de la nature et les plans d'aménagement visant l'aménagement durable de leurs forêts et la satisfaction de leurs besoins vivriers.

III. Réalisations et produits du projet

Les principales réalisations et les résultats peuvent être résumés comme suit :

ÉLÉMENTS DU PROJET	INDICATEURS	MOYENS DE VÉRIFICATION	DEGRÉ D'OBTENTION DES PRODUITS ATTENDUS
Produit 1 : Six clans Almami sont prêts à gérer leurs ressources forestières dans la chaîne Adelbert selon les plans de gestion convenu, intégrant les priorités de conservation, avec le soutien de la collectivité territoriale Almami.	<ul style="list-style-type: none"> • Six clans ont signé un accord de conservation et ont chacun mis au point l'utilisation des plans de gestion des terres. • Soutien actif d'Almami LLG à travers le développement des quartiers et des comités consultatifs de l'environnement, crédits budgétaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Accords de conservation écrits et plans de gestion élaborés et diffusés auprès des communautés et utilisés. • Mécanisme de financement de longue échéance élaboré par le biais d'une coopérative de coopération 	<p>Les produits attendus ont été dépassés. 20 clans ont signé des accords de conservation et des plans de gestion territoriale élaborés et avalisés par Almami LLG.</p> <p>Les démarches à base communautaire intègrent des objectifs de conservation de la biodiversité.</p> <p>Les collectivités mettent en œuvre leurs pratiques d'utilisation des terres en fonction de leur utilisation des plans de gestion territoriale.</p>
1.1.Activité - Mettre en place des accords de conservation dans le respect de la Loi sur l'environnement et la conservation de la collectivité territoriale Almami	<ul style="list-style-type: none"> • Démarcation des limites de l'aire de conservation, et accord de tous les clans concernés. • Accord de conservation signé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Procès-verbaux des réunions de village • Lettre communale au Comité consultatif • Consultatif • Texte de l'accord de conservation 	20 clans ont signé des accords de conservation avec le président de la collectivité territoriale comme stipulé par la Loi sur l'environnement et la conservation d'Almami LLG
Activité 1.2 -. Identifier et intégrer les priorités de la biodiversité dans les plans d'aménagement et de gestion à LLG, au niveau des quartiers et des clans	<ul style="list-style-type: none"> • Outils de biodiversité et de cartographie utilisés par les membres du clan et acceptés par les autorités de district et de quartier • Cibles de biodiversité identifiées et cartes utilisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Procès-verbaux des décisions du clan ou du village • Données cartographiques détenues autorités de district et de quartier 	Zones de forte biodiversité identifiées et formant le cœur des aires de conservation, clairement délimitées dans les plans d'utilisation des sols.
-.Activité 1.4 Stratégie de financement durable complète et formation à la conduite d'entreprises économiquement et écologiquement viables	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de financement durable mis au point conjointement avec les partenaires • Formation à la conduite d'entreprises économiquement et écologiquement viables achevée 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'évaluation assorti de recommandations • Archives de quartiers et de districts 	Communautés de conservation ont mis sur pied des coopératives de conservation axées sur le cacao et liées aux marchés du commerce équitable afin d'obtenir de meilleurs prix et des primes à l'investissement dans des projets de développement social
-.Activité 1.5 Fournir un appui institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Auto-évaluations institutionnelles et 	<ul style="list-style-type: none"> • Notes d'auto-évaluation plans 	Plan de quinquennal reconductible mis au point

et des formations en vue d'assurer la mise en œuvre effective de la Loi sur l'environnement et la conservation de la collectivité territoriale Almami	<p>plans d'action prioritaires mis en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Comité consultatif assure les plans de gestion. 	<p>d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> Procès-verbaux des décisions prises par LLG Almami Plans de gestion réexaminés. 	<p>pour Almami ayant la conservation parmi ses objectifs est intégré dans le plan de district et soutenu financièrement.</p>
-.Activité 1.6 Créer des partenariats avec d'autres groupes locaux, notamment World Vision, l'Eglise luthérienne et l'Eglise catholique, pour améliorer l'éducation et les services de santé à l'appui de moyens d'existence durables	<ul style="list-style-type: none"> Conventions officielles conclues avec les organisations en place pour prendre en charge plans de santé, d'éducation, deux stratégies de moyens d'existence. Attentes satisfaites des clans concernant les prestations de services 	<ul style="list-style-type: none"> Contrats de service officiels Plan de travail conjoint convenu Discussion des groupes thématiques 	<p>L'UE par le biais de son programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement a financé la fourniture en eau des bassins de recueillement des eaux pluviales pour neuf clans. Services de santé luthériens ont facilité des formations de sage-femme de village, la <i>Research Convention Foundation</i> a mené des formations de sensibilisation à l'écologie pour les enseignants dans le district Almami et Bogia.</p>
<p>Produit 2 Leçons apprises et activités d'intégration conçues pour aider les propriétaires et partenaires locaux à mettre en œuvre la conservation démontrée et la gestion durable des forêts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Partenariat étroit mis sur pied aux niveaux provincial et national en vue de promouvoir et d'appliquer des conventions effectives entre parties prenantes Au moins 3 districts avec une législation similaire et mettant en place des conventions de conservation avec les clans propriétaires forestiers 	<ul style="list-style-type: none"> Textes des accords et procès-verbaux des réunions entre partenaires Textes des législations Carte des sites prioritaires 	<p>Loi Almami LLG sur l'environnement et la conservation intégrée en West New Britain.</p> <p>Protocole d'accord signé avec deux provinces dans la province de Manus, à travers les expériences, outils et processus du projet Adelberts.</p> <p>Les outils et processus serviront également à identifier les points chauds de la biodiversité dans le pays grâce à l'analyse GAP de la biodiversité nationale.</p>
-.Activité 2.1 Identifier et appliquer les éléments clés pour l'entrée réussie de la communauté et son engagement avec ses partenaires provinciaux et nationaux	<ul style="list-style-type: none"> Les partenaires s'entendent sur les éléments clés de la réussite. Les critères de réussite font partie de la campagne d'intégration 	<ul style="list-style-type: none"> Procès-verbaux des ateliers et réunions entre les partenaires Schéma d'intégration 	<p>Outils d'engagement de la communauté distribués aux partenaires et intervenants pour application sur le terrain.</p>
<p>Activité 2.2</p> <p>Faire procéder à un examen, par l'autorité forestière de PNG, de la politique provinciale et des législations nationales en vue de déterminer les mesures nécessaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> Examen achevé avec recommandations et options adaptées Mesures de soutien et d'incitation définies Principaux «champions» engagés 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports des gouvernements provinciaux et nationaux Mesures et incitations convenues Les champions participent activement à des 	<p>Loi de protection de la forêt provinciale de Madang promulguée et publiée dans le journal officiel. D'autres provinces adoptent des lois similaires. Manus et East Sepik.</p>

pour l'adoption de la démarche élaborée développée dans les monts Adelbert		visites, des discussions et des ateliers	
Activité 2.3 - Échange et consolidation des enseignements et élaboration d'outils efficaces avec des partenaires en vue d'une conservation et d'une GDF s'appuyant sur les détenteurs de la ressource.	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers sur outils et méthodes organisés • Outils de planification de la gestion des aires de conservation et de planification territoriale élaborés 	<ul style="list-style-type: none"> • Registres et procès-verbaux d'ateliers • Procès-verbaux des réunions de planification communautaire 	Outils et processus d'engagement de la communauté distribués aux partenaires et intervenants pour application sur le terrain.
Activité 2.4 – Définir et établir des perspectives commerciales et des dispositifs de micro-crédits compatibles.	<ul style="list-style-type: none"> • Viabilité de petits créneaux d'entreprise évaluée • Petit forum des entreprises et programme d'échange communautaire mené à bien • Dispositif de micro-crédit mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des opportunités d'affaires et des incitations compatibles • Perspectives du dispositif de microcrédit • Registre des partenariats public-privé 	Trois coopératives de conservation ont été immatriculées et l'une d'entre elles, l' <i>Adelberts Conservation Cooperative</i> est placée sur les marchés du commerce équitable pour le cacao biologique en provenance de communautés qui ont élaboré des plans l'utilisation des sols avec une zone de conservation
Activité 2.5. - Identifier et cartographier les sites prioritaires et concevoir un programme d'intégration.	<ul style="list-style-type: none"> • Carte des sites prioritaires • Campagne d'intégration convenue • Partenaires dans au moins 3 sites identifiés 	<ul style="list-style-type: none"> • Carte publiée conjointement • Schéma d'intégration • Procès-verbaux et rapports des partenaires 	Trois provinces ont été identifiées suivant les modalités du <i>Bismark Sustainable Development Planning</i> pour travailler avec les gouvernements provinciaux en vue d'élaborer des plans de développement durable
Activité 2.6. - Examiner les progrès réalisés, identifier les leçons et les mesures visant à améliorer la livraison des produits du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats, impacts et les conditions habilitantes évalués au regard des points forts et points faibles de la démarche 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation semestrielle des indicateurs de suivi, et audit du projet TNC • Six rapports de projet mensuels 	Six rapports semestriels ont été préparés et présentés et 3 des états financiers vérifiés soumis à l'OIBT.

IV. Résultats et impacts

Grâce à la mise en œuvre du projet, l'ensemble des bénéficiaires cibles ont été impliqués dans la prise de décisions de la façon dont le projet a été mis en œuvre pour atteindre les résultats escomptés. Les communautés locales de la collectivité territoriale de l'Almami et en particulier les communautés de la division de recensement de Mugumat Yakiba ont été premières bénéficiaires ciblées. En approuvant les plans d'occupation des sols et de gestion territoriale, et en signant des accords de conservation avec les chefs de clan, la collectivité territoriale Almami a franchi des étapes décisives. La participation du gouvernement provincial Madang s'est traduite par l'adoption de la loi sur l'Environnement et la Conservation Almami et son élaboration d'une législation similaire à l'échelon provincial. La participation de trois organismes gouvernementaux nationaux, soit l'Autorité forestière de PNG, le ministère de l'Environnement et de la Conservation et le ministère de la Planification et du Contrôle National et leur conseils au Comité directeur du projet ont notablement contribué à la réussite du projet et ces trois organismes et le gouvernement méritent des félicitations pour avoir travaillé en partenariat avec les ONG, notamment The Nature Conservancy, et les communautés locales pour faire de ce projet une réussite.

Le modèle de coopérative de conservation d'Adelbert est un modèle pilote de responsabilisation des populations qui permet de démultiplier la capacité de conservation et de mise en gestion durable des forêts en se conformant à leurs plans de gestion territoriale tout en produisant un produit (le cacao). Les recettes

engendrées contribueront à soutenir les efforts de conservation et au financement des projets de développement social pour améliorer les niveaux de vie.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Les principaux enseignements tirés de l'expérience et des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de ce projet pour atteindre les objectifs et les résultats attendus ont été les suivants :

- L'impossibilité de mettre en œuvre avec succès un système d'aires protégées dans le cadre législatif existant a fourni l'occasion de concevoir de nouveaux mécanismes grâce auxquels a pu être réservé à la conservation un espace régi par les systèmes fonciers traditionnels.
- Le gouvernement, les ONG concernées et les partenaires du développement doivent transférer des compétences aux propriétaires des ressources leur permettant de devenir financièrement indépendants en leur dispensant des savoir-faire et en leur fournissant les moyens de rendre des comptes, d'agir avec transparence et de favoriser la bonne gouvernance, en mettant en liaison les communautés concernées avec des partenaires ayant pour mission de dispenser ces services.
- La conservation de la biodiversité ne constitue pas une priorité de ces communautés ; des équipements de santé et des structures d'éducation, et une infrastructure routière adéquate, constituent les premiers besoins de ces populations.
- Tous les risques éventuels doivent être identifiés dans la gestion du risque. Les résultats du projet doivent être précisés dans leurs détails afin de prévenir tous malentendus et de répondre au fort degré d'attente.
- La source de financement doit être transparente et tout financement homologué en nature et en espèces doivent être déclarés.
- Pour mettre en œuvre un projet avec des clans, la participation communautaire nécessite un investissement énorme en temps et en ressources.
- La pérennisation des acquis du projet au-delà de son achèvement dépend de l'efficacité de la coopération de conservation qui doit être gérée. Les bons résultats de la coopérative de conservation permettront de financer des programmes de conservation et les programmes sociaux de projets ultérieurs.
- Le partenariat est un outil important de progrès et de réussite, lorsque des résultats pratiques et réels sont visibles et ressentis. Il permet d'augmenter les ressources, et aussi d'améliorer la capacité qui fait défaut. Une question importante est celle de trouver les moyens de surmonter les obstacles susceptibles d'affecter le partenariat entre les deux parties.

En ce qui concerne la pérennisation du projet au-delà de sa durée de financement, la direction du projet a décidé de mettre en place une proposition de soutien aux coopératives de conservation immatriculées par les communautés de conservation. Il existe actuellement trois coopératives de conservation immatriculées, à savoir : Miani, Mima et Adelberts. La direction du projet a prêté assistance à la coopérative Adelberts qui doit être immatriculée au registre d'un organisme international de commerce équitable et qui, en octobre 2010, s'est vue attribuer un certificat de commerce équitable lui permettant d'exporter des produits du cacao estampillés « commerce équitable » sur le marché international. La pérennisation des acquis du projet sera prise en charge financièrement par la coopérative de conservation Adelberts dirigée par les dirigeants communautaires habilités par les communautés de conservation.

VI. Remarques de conclusion

Le projet a été exécuté en conformité avec le document de projet prévoyant de faire en sorte que les propriétaires de forêts dans la chaîne des Adelberts ont effectivement recours à des accords de conservation et des plans de gestion pour conserver et gérer durablement leurs forêts tout en répondant à leurs besoins vivriers. Le projet a contribué au développement de coopératives de conservation qui servent de mécanisme de financement durable de la conservation et de la gestion durable des forêts.

Sachant que le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement et plusieurs rapports techniques, le Comité souhaitera peut-être déclarer le projet PD 27/99 Rev.2 (F) achevé sous réserve de la réception du dernier rapport d'audit financier satisfaisant.

(25) PD 346/05 Rev.2 (F) Conservation et reconstitution de terres dégradées dans les unités agricoles familiales dans l'Est de l'Amazonie brésilienne

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	515 700
Budget OIBT :		US\$	324 000
Gouvernement du Japon :	US\$	324 000	
Contribution homologue :		US\$	191 700

Agence d'exécution : EMBRAPA Amazonie orientale

Approuvé à la : Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo)

Date de lancement et durée : octobre 2007 / 24 mois

Le projet a été approuvé et financé dans son intégralité par le Conseil lors de sa trente-huitième session en juin 2005. L'accord final réglementant son exécution a été signé en mai 2007. À la soumission du premier plan des opérations annualisé accompagné d'un avis que le projet était sur le point de débiter, le premier virement des fonds a été opéré en octobre 2007.

L'objectif de ce projet de contribuer à la reconstitution des secteurs dégradés se trouvant sur des terres appartenant à des exploitations familiales en Amazonie orientale, grâce au renforcement des moyens des paysans présents dans le secteur du projet, la mise en réseau de partenariats englobant les paysans concernés, des étudiants, des établissements de recherche et des associations de producteurs désireux de contribuer à la réhabilitation des forêts dégradées. Ce projet prévoit également la mise en place et le suivi de zones pilote ou doivent être mis en œuvre divers dispositifs et un examen de la législation actuelle visant à freiner le déboisement et favoriser la réhabilitation des espaces dégradés. Le projet prévoit d'associer à ses travaux 150 foyers paysans et de créer 20 zones expérimentales, dont neuf feront l'objet d'une observation suivie dans le cadre de laquelle seront recueillies et traitées des informations sur la biophysique et la chimie des sols.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et selon les deux derniers rapports d'activités remis en mars et septembre 2010, et la troisième réunion du Comité directeur du projet qui s'est tenue en février 2010, l'avancement de l'exécution du projet peut être résumé comme suit par grands produits :

Produit 1 : Au moins 150 familles de paysans d'Amazonie orientale disposant de moyens de mise en œuvre de stratégies de rétablissement de zones dégradées

- Réalisé à 100 %. Plusieurs formations ont été organisées au profit d'environ 150 agriculteurs dans les thématiques suivantes : a) prélèvements de semences) et production de plants, b) stratégies de réhabilitation des terres forestières dégradées, et c) prévention des incendies et lutte anti-incendie confiées aux populations.

Produit 2 : Mise en place d'au moins 20 unités pilote de récupération des secteurs altérés

- Les zones dégradées à réhabiliter ont été sélectionnées ;
- Les essences devant être utilisées dans la réhabilitation des terres dégradées ont été sélectionnés, plusieurs pépinières communautaires ont été créées et près de 80 000 plants ont été produits ;
- Plusieurs stratégies et scénarios de réhabilitation ont été élaborés sur un mode participatif avec les cultivateurs et des plans d'utilisation ont été élaborés pour leurs biens ;
- 32 unités de démonstration ont été créées pour la réhabilitation des terres dégradées, et
- Une assistance technique et un suivi sont dispensés sans interruption aux familles des cultivateurs concernés.

Produit 3 : Législation sur l'environnement évaluée et propositions d'ajustement aux conditions de l'agriculture familiale en Amazonie orientale suggérées

- L'évolution de la législation environnementale brésilienne fait l'objet d'un suivi et les possibilités offertes de mieux l'adapter aux réalités socio-économiques des populations d'Amazonie orientale continuent d'être étudiées ;
- Deux ateliers ont eu lieu en novembre 2009 pour évaluer les méthodes d'éco-certification avec les collectivités paysannes.

Produit 4 : Production et distribution de matériaux techniques ou didactiques relatifs aux stratégies de rétablissement des espaces dégradés et à la législation portant sur l'environnement

- À ce jour, un article scientifique technique et une publication ont été produits : a) L'article intitulé «Potentiel énergétique de *Sclerolobium paniculatum* et les conditions climatiques de son optimum en Amazonie orientale» a été présenté lors d'une conférence à Natal en juillet 2010, et b) la brochure « Aménagement des forêts secondaires : profiter et gérez correctement vos jachères, car elles peuvent être porteuses d'avantages pour vous, vos enfants et petits-enfants ! » a été largement diffusée chez les collectivités paysannes locales dans la zone d'influence du projet.

Produit 5 : Système de surveillance du rétablissement des zones dégradées mis au point et répondant aux réalités de l'Amazonie orientale

- Le nombre de zones de démonstration de réhabilitation actuellement sous surveillance périodique est passé de 9 à 12. Les résultats en seront rendus publics à la fin du projet.

Le Comité pourra noter que si la plupart des activités du projet se déroulent de manière satisfaisante, certaines ont connu des retards dus à des raisons diverses, dont certaines qui se situent hors du cadre du projet. À cet égard, l'agence d'exécution a envisagé de solliciter une extension de durée jusqu'en décembre 2011, sans financement supplémentaire, devant lui permettre de mener à bien le projet, et à cet effet elle a déposé au Secrétariat une demande officielle et une justification relatives à l'extension de durée susdite contenue dans un plan des travaux détaillé et un budget jusqu'en décembre 2011. Le Secrétariat a examiné le dossier et a considéré que sa teneur justifiait la demande et sollicite du CRF qu'il lui accorde son aval.

(26) PD 349/05 Rev.2 (F) Critères d'aménagement de la mangrove et des forêts inondées dans les plaines du centre du littoral de Veracruz au Mexique : outil de gestion communautaire (Mexique)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	1 024, 521
Budget OIBT :	US\$	387 926
Gouvernement du Japon :	US\$	327 926
Gouvernement des États-Unis :	US\$	40 000
Gouvernement de Finlande :	US\$	20 000
Gouvernement du Mexique	US\$	637 225

Agence d'exécution : Institut d'écologie

Approuvé à la : Session CIBT XXXIX, novembre 2005, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : février 2007 / 36 mois

Nouvelle date d'achèvement du projet : Première prorogation jusqu'à septembre 2010 (CRF XLIII)

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa trente-neuvième session en novembre 2005 et son financement intégral en vue de son exécution a été octroyé lors de la quarantième session en juin 2006. La convention finale réglemant l'exécution du projet a été signée en août 2006. À la soumission du premier plan des opérations annualisés, le premier virement des fonds a été opéré en janvier 2007.

L'objectif d'ensemble de cette proposition de projet est de contribuer à la conservation et l'exploitation durable des mangroves et des formations boisées sur les cordons littoraux du golfe du Mexique. De manière plus spécifique, il s'agit d'élaborer, avec la participation des populations riveraines, des critères applicables à la gestion des mangroves et des forêts inondées du littoral de Veracruz (Mexique).

Depuis la quarante-troisième session du Comité et selon les deux derniers rapports d'activités remis en février et août 2010, l'avancement de l'exécution du projet peut être résumé par produits comme suit :

1. Diagnostic environnemental et socio-économique et évaluation des services environnementaux dispensés par les mangroves, les forêts inondées et les écosystèmes de remplacement dans le littoral central des plaines de Veracruz au Mexique

- L'interprétation des vues aériennes et le classement des images satellitaires pour la période 1970-2005 sont achevés ;
- Les prospections de terrain destinées à déterminer la topographie, l'hydrologie, la pédologie, la végétation et l'occupation des sols (structures, composition spécifique et diversité) et la faune aviaire ont été effectuées et leurs rapports sont prêts ;
- Des cartes thématiques à l'échelle de 1 :50 000 ont été finalisées ;
- Le recueil des données de surface et la capacité de production végétale souterraine ont été effectués et documentés ;
- L'incidence des mycorhizes sur les mangroves, les forêts littorales inondées et les écosystèmes de remplacement (marais et prairies inondées) a été établie ;
- Le piégeage de carbone a fait l'objet d'une estimation et la qualité des eaux a été évaluée dans six plans d'eau liés aux mangroves ;
- Plusieurs ateliers, assemblées et évaluations participatives ont été organisés au profit des principales parties prenantes dans six communautés à proximité des mangroves et des grandes forêts inondables dans les zones côtières centrales de la plaine de Veracruz. Ces réunions ont permis de mesurer les perceptions qu'entretiennent les populations des problèmes rencontrés et des biens et services (pêche locale, écotourisme, etc.) afférents aux mangroves et aux forêts littorales inondables de la région ; et
- Un modèle mathématique intégré décrivant les services environnementaux dispensés par les mangroves, les forêts littorales inondées et les écosystèmes de remplacement, prenant en compte les perceptions des communautés, est en voie de mise au point.

2. Analyse de la compatibilité entre l'exploitation actuelle de la mangrove et des forêts inondées et leur vocation naturelle aux activités productives comme base d'attribution des modes d'aménagement

- L'identification des mangroves des forêts de littorales inondées pour la mise en œuvre d'activités viables de production et d'utilisation à faible impact et le classement en zone prioritaire de conservation et de restauration de l'écosystème sont achevés ; et
- Des ateliers communautaires ont été organisés pour l'élaboration participative de plans communautaires locaux d'aménagement de la mangrove et leur validation. Ces ateliers ont produit plusieurs projets de programme d'utilisation des espaces de la mangrove, émanant des communautés de La Mancha, Piñonal, La Matamba, La Apompal, trois propositions RAMSAR et un plan d'aménagement de la mangrove pour la municipalité de Vega de Alatorre ; et
- La démarcation physique des périmètres de mangroves précités est actuellement en cours.

3. Projet de production pilote pour l'utilisation durable des mangroves et forêts littorales inondées

- Des formations ont été organisées pour les groupes communautaires mettant en œuvre des projets de production pilote et de restauration des secteurs dégradés ;
- 25 groupes de production ont en outre reçu une aide technique dans certaines activités dont l'aquaculture, l'artisanat, l'écotourisme et l'exploitation de pépinières forestières ; et
- En outre, le projet a aidé à la création et la consolidation de six nouveaux groupements de production.

La troisième et dernière réunion du comité directeur du projet est prévue pour le début de 2011 et l'achèvement du projet est attendu peu de temps après.

(27) PD 350/05 Rev.2 (F) Systèmes de production et de lutte intégrée contre les insectes foreurs pour l'établissement réussi de plantations de méliacées dans la province du Yucatan et à Veracruz du Mexique

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	575 871
Budget OIBT :		US\$	366 271
Gouvernement du Japon :	US\$	346 271	
Gouvernement de Finlande :	US\$	20 000	
Gouvernement du Mexique :		US\$	209 600

Agence d'exécution : Institut national de recherche forestière, agricole et animale (INIFAP)

Approuvé à la : Session CIBT XL, mai-juin 2006, Mérida (Mexique)

Date de lancement et durée : février 2007 / 36 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet : Première prorogation jusqu'en juillet 2011 (CRF XLIII)

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa quarantième session en juin 2006 et son financement intégral en vue de son exécution a été octroyé lors de la même session. La convention finale réglementant l'exécution du projet a été signée en août 2006. À la soumission du premier plan des opérations annualisés, le premier virement des fonds a été opéré en janvier 2007.

L'objectif d'ensemble de cette proposition de projet est l'obtention d'une production durable de bois tropicaux au Mexique par le développement, la mise en œuvre et le transfert aux forestiers d'un système intégré de contrôle des ravageurs, lesquels freinent aujourd'hui l'installation de plantations de cèdres espagnols et d'acajou d'Amérique dans le Mexique tropical. De manière plus spécifique, la proposition envisage de mettre au point et de promouvoir un dispositif de lutte intégrée contre les ravageurs (insectes foreurs des pousses) dans les jeunes plantations de méliacées, notamment par des interventions sylvicoles, en vue de permettre aux sylviculteurs de la péninsule du Yucatan et de la plaine de Veracruz de faire réussir leurs plantations en pérennisant leur production de bois tropicaux et de parfaire un modèle opérationnel de mise au point et adoption de techniques à mettre en œuvre dans la conduite de plantations villageoises de méliacées avec la participation directe de producteurs et de techniciens ; ce modèle devant notamment servir à créer 12 plantations pilotes dans la péninsule du Yucatan et la région de Veracruz.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et selon les deux derniers rapports d'activités remis en février et août 2010, l'avancement de l'exécution du projet peut être résumé par produits comme suit :

1. Validation des méthodes de lutte directe contre *H. grandella* et *C. yucatanensis* en déterminant leur efficacité par rapport aux coûts

- Deux stations expérimentales de plantation d'un hectare touchées par les ravageurs ont été identifiées, dès le lancement du projet, pour validation au Campeche et au Quintana Roo et continueront d'être surveillées ;
- Plusieurs essais sylvicoles devant tester la résistance des plants de *Cedrela odorata* aux ravageurs dans différentes conditions ont été mis en place dès le lancement du projet. Les traitements devant être validés dans le cadre de cette étude reposent sur i) les composantes génétiques de *Cedrela odorata* (descendance), ii) la lutte par des agents biologiques (*Beauveria bassiana* et *Metarhizium fungus*), et iii) des traitements contrôlés utilisant des insecticides organiques (Neem) et chimiques (Novaluron). Les applications se poursuivent à un rythme mensuel. Une première tentative d'utiliser des ovocides a été écartée, car il a été constaté que la majeure partie des effets de ce produit intervenait au stade larvaire de *Hypsipila grandella* ;
- Un total de 4 000 plants certifiés ont été plantés sur deux nouveaux sites il y a un an pour valider la composante génétique des essais ; et
- Les stations et essais sélectionnés continuent de faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulières, et certains résultats préliminaires ont déjà été obtenus.

2. Surveillance des dégâts et de l'action des ravageurs destinée à recueillir des informations sur la biologie des foreurs des méliacées dans le secteur étudié

- Douze stations de plantations ont été créées en vue d'assurer un suivi des dégâts provoqués par les ravageurs sur un large éventail de conditions géographiques, climatiques et édaphiques dans quatre États mexicains : Campeche, Quintana Roo, Yucatan et Veracruz ;
- Des méthodes ont été mises au point pour mener une recherche fondamentale sur la biologie de la mineuse des pousses, devant porter notamment sur le degré des attaques infligées aux végétaux, et les réactions de ce ravageur aux différentes méthodes de piégeage et aux facteurs environnementaux ; et
- Les données continuent d'être recueillies pour les études susdites et sont régulièrement analysées, et certains résultats préliminaires sont déjà en cours d'obtention.

3. Identification et propagation des génotypes de méliacées résistants aux insectes foreurs

- Des tournées d'inspection devant servir à identifier les génotypes résistants et à permettre la sélection d'individus ont été effectuées. Une première série de 200 arbres ont été présélectionnés dans ces tournées avant de faire l'objet d'une seconde évaluation qui a permis de dégager 46 individus considérés comme résistants à *H. grandella* ;
- Les premières boutures des arbres existants précités ont été considérées comme constituant un matériau reproducteur de premier choix mais les problèmes apparaissant, il a été procédé à des greffes au lieu de bouturages. Deux banques de clones ont été créées : une à la station expérimentale d'El Palmar à Veracruz, comptant 30 génotypes, l'autre à la station expérimentale de Mococho Bacalar dans le Yucatan, comptant 12 génotypes ;
- Quarante-six génotypes présentant de bons taux de croissance et des potentiels de tolérance à *H. grandella*, ont été sélectionnés : 30 à la station expérimentale d'El Palmar et 16 à la station expérimentale de San Felipe Bacalar, et ces lots font l'objet de trois essais génétiques ; et
- Les essais sont périodiquement contrôlés et évalués, et certains résultats préliminaires sont déjà en cours d'obtention.

La troisième et dernière réunion du comité directeur est prévue pour le début 2011 et l'achèvement du projet est attendu dans le deuxième semestre de 2011.

(28) PD 351/05 Rev.1 (F) Critères et indicateurs d'évaluation de la durabilité de gestion des forêts tropicales au Mexique (Plaines du littoral Sud-Est : Golfe du Mexique et péninsule du Yucatan)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	696 225
Budget OIBT :	US\$	514 653
Gouvernement du Japon :	US\$	474 653
Gouvernement des États-Unis :	US\$	10 000
Gouvernement de Finlande :	US\$	30 000
INIFAP :	US\$	181 572

Agence d'exécution : Institut national de recherche forestière, agricole et animale (INIFAP)

Approuvé à la : Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo)

Date de lancement et durée : juillet 2006 / 24 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet : Première prorogation jusqu'en mars 2011 (CRF XLIII)

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa trente-huitième session en juin 2005 et son financement intégral en vue de son exécution a été octroyé lors de la trente-neuvième session en novembre 2005. La convention régissant l'exécution du projet a été signée en avril 2006. Le plan des travaux détaillé

ayant été déposé, de même qu'un avis que l'exécution est sur le point de débiter, le premier décaissement de fonds a été effectué en juin 2006.

Ce projet vise à renforcer, encourager et évaluer l'aménagement forestier tropical au Mexique, en vue d'atteindre l'Objectif OIBT 2000 et d'accomplir le Plan de développement forestier du gouvernement mexicain, de telle sorte que le commerce international puisse s'opérer avec des matières premières issues de forêts gérées et certifiées selon des critères et indicateurs qui expriment la durabilité de cette ressource.

De manière générale, la proposition vise à élaborer des programmes de gestion orientés vers la conservation et l'exploitation durables des forêts tropicales dans le Sud-Est du Mexique (Los Tuxtlas, Chimalapas, Selva Lacandona, Centla, Calakmul, Tekax, et Sián Kaán). De manière plus spécifique, elle envisage un transfert des connaissances aux communautés Ejido, qui sont propriétaires des ressources des forêts tropicales dans ces régions, pour élaborer et appliquer des C&I locaux spécifiques leur permettant d'apprécier et de suivre leur progression vers la gestion durable des forêts.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et selon les deux derniers rapports d'activités remis en février et août 2010, l'avancement de l'exécution du projet peut être résumé par produits comme suit :

1. Modes d'évaluation de la gestion forestière conçus à la mesure des conditions que connaissent les forêts tropicales

- Les diagnostics des ressources forestières et écologiques des formations humides et sub-humides ont été menés à terme et publiés pour chacun des sept États fédéraux suivants : Veracruz, Oaxaca, Tabasco, Chiapas, Campeche, Yucatan et Quintana Roo ;
- Deux équipes inter-institutionnelles et multidisciplinaires, l'une pour la Région du Golfe, l'autre pour la péninsule du Yucatan, ont été constituées et formées aux C & I ; et
- Plusieurs ateliers à l'échelon de l'État et un atelier d'échelon régional ont été organisés pour développer de manière systématique les C&I pour les régions du golfe du Mexique et du Yucatan, avec la participation de membres des ejido, des autorités, la collaboration d'experts techniques, d'universités et d'ONG.

2. C&I locaux validés avec une vision d'ensemble des systèmes écologiques, économiques et sociaux requis pour évaluer la gestion des forêts tropicales

- Les équipes multidisciplinaires et interinstitutionnelles des deux régions ont passé en revue les C&I de l'OIBT et ceux produits dans d'autres pays, en usant de méthodes analytiques, de débats et en recherchant le consensus, et ont élaboré une "liste de référence (matrice)" des C&I pour les forêts tropicales du Mexique ;
- Vingt-trois ateliers ont été organisés pour permettre aux membres des Ejido et aux experts techniques de définir 14 projet de C&I, un par État, en s'appuyant sur la "liste de référence" qui avait été dressée ;
- Sur les 14 listes susdites, un ensemble de C&I spécifiques à chacun des sept États est en cours d'achèvement au terme d'un travail participatif.
- La mise au point d'un modèle d'évaluation de la durabilité sera bientôt entamée pour les forêts tropicales du Mexique en utilisant les résultats et les conclusions de l'élaboration des C & I dans les régions participantes de Los Tuxtlas, Veracruz ; Central, Tabasco ; Chimalapas, Oaxaca ; Lacandona, Chiapas ; Calakmul, Campeche ; Tekax, Yucatán et Ka'an Si'an, Quintana Roo.

3. Agents du changement (résidents des ejidos, experts techniques et personnel de direction) formés à l'emploi des C&I servant au suivi de la pérennisation des forêts tropicales

- Les programmes de formation sont en cours d'organisation pour l'application de sept (7) corps de C & I de gestion durable des forêts tropicales propres à des Etats de la fédération et dont l'élaboration est en cours dans le cadre du projet ; et
- La production de matériaux de diffusion et de formation a débuté sur l'application de C&I ciblant des membres de l'*ejido*, des experts techniques et des universitaires.

Le Comité pourra noter que si la plupart des activités du projet progressent de manière satisfaisante, certaines ont subi des retards, ce qui s'explique principalement par la nature participative des travaux associant les Ejidos. À cet égard, le Comité pourra noter que l'agence d'exécution a souhaité solliciter une extension de durée de 18 mois reportant la conclusion du projet à septembre 2012, sans financement

supplémentaire, devant lui permettre de mener à bien le projet, et à cet effet elle a déposé au Secrétariat une demande officielle et une justification relatives à l'extension de durée susdite, accompagnées des amendements budgétaires requis et d'un plan d'opération par année actualisé, en vue d'achever les activités du projet de manière concluante.

La troisième réunion du Comité directeur du projet est prévue pour le début de 2011.

(29) PD 359/05 Rev.1 (F) Renforcement des capacités à élaborer et à réaliser des projets de boisement et reboisement forestiers tropicaux dans le cadre du Mécanisme du développement propre du Protocole de Kyoto (Mondial-Japon)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	942 166
Budget OIBT :	US\$	942 166
Fonds libres d'affectation :	US\$	942 166

Agence d'exécution : Secrétariat de l'OIBT

Approuvé à la : Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo)

Date de lancement et durée : janvier 2006 / 36 mois
Première prorogation jusqu'en décembre 2009
Deuxième prorogation jusqu'en décembre 2010

Le projet a été approuvé par le Conseil à sa trente-huitième session en juin 2005 à Brazzaville (Congo) et financé dans son intégralité à la même session. La première prorogation jusqu'à la fin de décembre 2009 a été approuvée par le Comité à sa quarante-deuxième session et la deuxième prorogation jusqu'à la fin de l'année 2010 a été approuvée par le Comité à sa quarante-troisième session.

L'objectif de développement de ce projet est de favoriser des activités de projet de boisement et de reboisement entrant dans le cadre du Mécanisme du développement propre (BR-MDP) du protocole de Kyoto en mobilisant des partenariats public-privé, mettant ainsi en relation des pays en développement avec des pays investisseurs industrialisés. Ses objectifs spécifiques sont les suivants : i) renforcer les capacités à identifier, formuler et mettre en œuvre des projets BR-MDP dans des pays membres de l'OIBT ; et ii) aider à réunir les financements nécessaires à l'exécution de projets BR-MDP. On escompte qu'au travers des ateliers de sensibilisation et de développement des capacités, ce projet ait pour effet d'engendrer une multiplication des projets BR-MDP dans le monde tropical.

Trois ateliers régionaux de renforcement des capacités en matière de projets de développement MDP relatifs au boisement et au reboisement ont été organisés en 2008. Les ateliers régionaux ont soutenu le renforcement des capacités à élaborer le document de conception de projet BR-MDP (PDD) de l'OIBT dans les pays membres producteurs. Les ateliers ont non seulement aidé les participants à acquérir des connaissances sur la façon de rédiger des documents de projet en conformité avec les règles et les procédures du MDP, ils ont également fourni d'importantes possibilités de mettre à jour et de mieux comprendre diverses questions dont la conjoncture et les tendances des marchés du carbone.

D'après l'évaluation qui a été faite des trois ateliers régionaux, les idées de projets suivantes ont été sélectionnées en vue d'un développement ultérieur en petits PDD de BR-MDP :

Pays	Intitulé de l'idée de petit projet BR-MDP
Ghana	Reboisement du bassin versant du lac Volta au Ghana
Côte d'Ivoire	Reboisement des terres forestières dégradées dans le Quick Grah au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire

Cambodge	Petit projet pilote coopératif de reboisement relevant du MDP sur un domaine appartenant à l'Etat touché par l'agriculture itinérante dans la commune de Chi Phat, province de Koh Kong (Cambodge)
Myanmar	Petit projet de reboisement villageois relevant du MDP dans la mangrove dégradée du delta de l'Ayeyawady au Myanmar
Mexique	Reboisement de la mangrove dans l'État de Nayarit grâce à une gestion durable des forêts par les communautés et les cooperatives
Panama	Mise en place d'un projet à petite échelle de reboisement BR/MDP dans les communautés de Rome et Piñuela, Anton en République du Panama

Les idées de projets ci-dessus visent à augmenter les stocks de carbone dans les zones proposées ainsi qu'à renforcer la conservation de la biodiversité et l'amélioration des moyens de subsistance des communautés locales. Toutefois, les progrès du développement petits PDD de BR-MDP par les organismes concernés ont été lents en raison de la complexité de mise en oeuvre des modalités et procédures.

Le Manuel OIBT de formulation de projets de boisement et de reboisement au titre du Mécanisme de Développement Propre publié en 2006 (n° 25 de la série technique OIBT) a été modifié par les soins de Winrock international pour le projet du PNUC de renforcement des capacités et d'appui à l'élaboration de projets en Afrique subsaharienne. Les modifications ont consisté à ajouter des parties relatives à l'affectation de terres à des cultures à vocation de production de biomasse (bioénergie et biocombustibles) ouvrant droit à des crédits carbone.

Une prolongation de huit mois de la durée d'exécution du projet, portant son terme à août 2011, est nécessaire, sans apport de fonds supplémentaire de la part de l'OIBT. Cette période additionnelle permettra le parachèvement de certains des petits PPD de B/R MDP en cours d'élaboration, en vue de leur soumission au Conseil exécutif du MDP et de la mise en oeuvre des nouvelles activités ci-après :

Activité 1. Élaboration d'un livret simple, conçu comme un carnet de campagne, devant servir à l'estimation des stocks de carbone forestier, et destiné à servir de complément au Manuel OIBT de formulation de projets de boisement et de reboisement au titre du Mécanisme de Développement Propre. En outre, un calculateur de carbone sera élaboré et affiché sur le site Web de l'OIBT.

Activité 2. Organiser un atelier de renforcement des capacités sur les Lignes directrices du GIEC relatives aux bonnes pratiques en matière d'utilisation des terres, de changement d'affectation des terres et de foresterie, en vue de produire une estimation des émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique liées aux forêts par sources et leur absorption par les puits de carbone forestiers en fonction des stocks de carbone forestier et de l'évolution des superficies forestières. L'atelier sera l'occasion pour les principaux responsables gouvernementaux chargés de la recherche dans les pays producteurs membres de l'OIBT d'acquérir une meilleure compréhension des questions techniques du BR / MDP et de la REDD + dans le cadre de la mise en place d'indicateurs mesurables, communicables et vérifiables (MRV).

(30) PD 360/05 Rev.2 (F) Imagerie aérienne numérique, multispectrale et tri-dimensionnelle, pour le suivi de la gestion et de la conservation des forêts en République du Congo (République du Congo)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	1 267 395
Budget OIBT :		US\$	610 000
Gouvernement du Japon :	US\$	400 000	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	180 000	
Gouvernement de la France :	US\$	20 000	
Gouvernement de Norvège :	US\$	10 000	
Gouvernement de la République du Congo :		US\$	411 346
Winrock International :		US\$	154 500

Agence d'exécution :	Winrock International en collaboration avec le Centre National d'inventaires et d'aménagement des Ressources Forestières et Fauniques, et la Wildlife Conservation Society
Approuvé à la :	Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo) Session CIBT XL, juin 2006, Mérida (Mexique) [aval de la version révisée avec le budget OIBT réduit au montant déjà assuré par les bailleurs de fonds]
Date de lancement et durée :	02 avril 2007 / 24 mois
Nouvelle date approuvée de fin de projet :	Première prorogation : décembre 2010 (NOLF.10-0155)

Le projet a été approuvé par le Conseil à sa trente-huitième session en juin 2005 à Brazzaville (Congo), et partiellement financé à la même session, la hauteur de financement pourvue par l'OIBT étant inférieure de 91 549 dollars E.-U. à l'enveloppe approuvée. La version révisée du projet intégrant un budget OIBT révisé et ramené à 610 000 dollars E.-U., soit le montant déjà acquis auprès des bailleurs de fonds, a été avalisée par le Conseil à sa quarantième session à Mérida (Mexique). La convention réglant l'exécution du projet a été dûment conclue le 10 octobre 2006 et le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu en avril 2007. Une prorogation de ce projet a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en décembre 2010 sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatrices requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

Le projet vise à faire en sorte que le bois d'œuvre congolais destiné à l'exportation assure un revenu durable par un meilleur accès aux marchés soucieux que la matière première proposée provienne de forêts en gestion durable. De manière spécifique, il vise à mettre à disposition un système transparent de suivi des forêts au service de la gestion durable des forêts du Congo à l'échelon national et à celui des unités forestières d'aménagement.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et selon le rapport d'activités le plus récent remis en janvier 2010, et les dernières informations communiquées par l'agence d'exécution, l'état d'avancement des travaux de ce projet peut être résumé comme suit :

- L'analyse des images numériques devant servir à la mesure des stocks de carbone a continué avec l'analyse des données de terrain devant permettre de déterminer la corrélation entre les stocks de carbone et la dimension du couvert, pour les forêts de la République du Congo ;
- La collecte des données de terrain intéressant la corrélation entre les stocks de carbone et la dimension du couvert s'est poursuivie dans les stations du projet près de Pointe-Noire ;
- La collaboration entre le projet et le personnel de terrain de WCS, dans l'élaboration d'indicateurs d'habitats essentiels, a commencé concernant les aspects de ce projet relatifs à la surveillance de la biodiversité, et
- Rapports sur les activités de terrain ont débuté en collaboration avec les techniciens nationaux de l'Agence collaboratrice (CNIAC).

La durée d'exécution de ce projet a été prolongée jusqu'à décembre 2010, sachant que plusieurs activités du projet ne sont pas encore achevées. La quatrième réunion du comité directeur du projet a été prévue pour novembre 2010 ; cette réunion devrait fournir des orientations relatives à la deuxième période de prolongation de ce projet. L'agence d'exécution n'a pas présenté le rapport d'activité attendu en août 2010..

(31) PD 367/05 Rev.2 (F) Promotion de l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales dans les plantations forestières du Congo (République du Congo)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	187 226
Budget OIBT :	US\$	143 856

Gouvernement de la France :	US\$	60 000		
Gouvernement du Japon :	US\$	83 856		
UR2PI :			US\$	34 370
ECO Corp. :			US\$	9 000

Agence d'exécution : Unité de recherche sur la productivité des plantations industrielles (UR2PI) en collaboration avec la Direction générale de l'économie forestière (DGEF)

Approuvé à la : Session CIBT XXXIX, novembre 2005, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : 30 janvier 2009 / 12 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : Première prorogation jusqu'en juillet 2010 (NOLF.10-0155)

Le Conseil a approuvé ce projet à sa 39e session à Yokohama (Japon) en novembre 2005, et le financement destiné à permettre son exécution a été promis en partie lors de la 40e session de juin 2006, pour un montant de 50 000 euros. Le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds prévus pour couvrir la contribution totale de l'OIBT seraient versés sur le Compte spécial. Le financement intégral a été assuré lorsque le solde a été mis à disposition par la France en août 2007. La convention réglementant l'exécution du projet a été signée le 7 septembre 2007 et le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu en janvier 2009. Une prorogation de ce projet a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en juillet 2010, sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

L'objectif de ce projet est de contribuer à la gestion durable des ressources forestières et à la réduction de la pauvreté par l'application de principes aménagistes de base dans les forêts artificielles du Congo. De manière spécifique, il vise à mettre au point un ensemble de critères et indicateurs de la gestion durable s'appliquant aux forêts artificielles au Congo en se fondant sur les Directives OIBT pour la création et l'aménagement durable de forêts tropicales artificielles.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et selon le rapport d'activités le plus récent remis en avril 2010, et les dernières informations communiquées par l'agence d'exécution, l'état d'avancement des travaux de ce projet peut être résumé comme suit :

- La plupart des activités du projet sont achevées grâce à la collaboration de certains acteurs clés du projet (administration forestière, secteur privé, ONG) ;
- L'agence d'exécution prépare le rapport d'achèvement qui devait être remis en octobre 2010, ainsi que les autres documents techniques devant être considérés comme moyens de vérification de certains résultats du projet.

L'agence d'exécution est invitée à présenter le rapport d'achèvement et le rapport financier final dans ses meilleurs délais, afin de rendre compte de ce projet comme achevé au cours de la prochaine session du Comité.

(32) PD 372/05 Rev.1 (F) Contribution à la réhabilitation des forêts dans les zones du territoire thaïlandais touchées par la catastrophe du Tsunami (Thaïlande)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	1 133 640
Budget OIBT :		US\$	790 020
Gouvernement du Japon (BPF-A)	US\$	230 020	
Gouvernement de la Suisse	US\$	500 000	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	50 000	
Gouvernement de la République de Corée :	US\$	10 000	

Gouvernement de Thaïlande :

US\$ 343 620

Agence d'exécution : Institut environnemental thaïlandais

Approuvé à la : Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo)

Date de lancement et durée : juillet 2007 / 18 mois

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa trente-huitième session comme projet d'aide aux victimes du Tsunami, et il a reçu son financement intégral à la 39ème session. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été envoyée au gouvernement de Thaïlande le 17 février 2006 pour signature et a été dûment signée par toutes les parties le 3 juillet 2007. Le premier décaissement de fonds a été effectué le 11 juillet 2008.

Ce projet vise à contribuer à la réhabilitation à long terme des ressources forestières du littoral. Ses objectifs spécifiques sont les suivants : i) entamer l'élaboration d'un aménagement des ressources du littoral confié aux collectivités riveraines en vue d'augmenter la contribution des forêts à la sécurité écologique ; et ii) promouvoir l'exploitation du bambou dans les zones touchées par le Tsunami afin de couvrir les besoins à moyen et à long terme en matière de construction d'habitat rural.

L'état des travaux du projet depuis la quarante-troisième session du Comité, tel qu'il ressort du rapports d'activité remis par l'agence d'exécution en août 2010, peut être résumé comme suit :

- Organisation d'un atelier pour intervenants de terrain et spécialistes destiné à dégager les enseignements des impacts du tsunami sur les forêts côtières, les 14 et 15 octobre 2009 à la station de recherche de l'Université Kasetsart dans la province de Ranong.
- Identification des formations nécessaires aux agents des administrations publiques et à d'autres acteurs et élaboration des programmes de formation en mai 2010 .
- Un guide pratique d'aménagement des forêts littorales destiné à accroître leur sécurité écologique a été préparé. - Un programme de formation est en cours de finalisation.
- Les travaux de plantation sont en cours. Quatre domaines ont été choisis comme sites cibles dans les provinces de Ranong et Phang-nga, à savoir : (1) le cordon littoral de Kapoer Bay et Naka, (2) le cordon littoral de Kuraburi, (3) l'île Koh Kor Khao, et (4) la plage de Kuk Kak. Les données provenant des prospections opérées sur la forêt littorales et les limites des forêts communautaires ont été mis en discussions avec les communautés afin de déterminer les démarches de restauration. L'aménagement de 600 ha de forêts communales a été entrepris.
- Deux formations sur la plantation et l'exploitation des bambous ont été enseignées par des experts vulgarisateurs et des cultivateurs. La première formation s'est déroulée du 15 au 17 février 2010 à Kuraburi Greenview Resort dans la province de Phang-Nga tandis que la seconde a eu lieu du 18 au 20 février 2010 à la station de recherche de Prapat Beach dans la province de Ranong. En outre, deux formations sur la multiplication des plants de bambous ont été enseignées du 10 au 12 mai 2010 et du 7 au 9 Juin 2010 respectivement dans la province de Kanchanaburi et la province de Krabi. De nombreux participants ont été intéressés par la plantation de bambou considérée comme espèce végétale à valeur économique au même titre que l'hévéa.
- Un certain nombre de plants de bambou (5 000 plants de *Dendrocalamus asper* obtenus par bouturage et 4 000 plants de *Thyrsostachys oliveri* obtenus par prélèvement de rhizomes) ont été transféré du Centre (Prachinburi et la province de Kanchanaburi) au sud de la Thaïlande et distribués aux villageois. Environ 40 hectares en seront plantés dans la saison des pluies à venir.
- Pour améliorer la sensibilisation du public, de nombreux matériaux ont été préparés et livrés à des groupes cibles, y compris des jeunes dans des sites ciblés. La démarche consistant à sensibiliser la jeunesse a conduit à privilégier les entretiens avec les groupes de jeunes déscolarisés, qui ont démontré leur intérêt et leur potentiel. On compte à présent cinq groupes (Kapoer Bay Youth Group, Tambon Naka Youth Group, Ban Thung Rak / Bang Conseil Youth Group, Ban Nai Ban Mogen Youth Group et le Koh Kor Khao Youth Group).

(33) PD 376/05 Rev.2 (F) Mettre au point et promouvoir un système de suivi de l'information à l'appui du développement durable des ressources dendrologiques hors les forêts à l'échelon des sous-districts en Thaïlande (Thaïlande)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	718 487
Budget OIBT :	US\$	462 645
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	439 645
Gouvernement d'Australie :	US\$	13 000
Gouvernement de la République de Corée :	US\$	10 000
Gouvernement de Thaïlande :	US\$	255 842

Agence d'exécution : National Park, Wildlife and Plant Conservation Department de Thaïlande (DNP)

Approuvé à la : Session CIBT XL, mai-juin 2006, Mérida du Yucatán (Mexique)

Date de lancement et durée : décembre 2008 / 36 mois

Le projet a été approuvé à la 40ème session du Conseil et financé en intégralité lors de cette même session. La convention réglementant l'exécution du projet a été signée le 29 janvier 2008. Le premier décaissement de fonds a eu lieu le 5 septembre 2008.

Le projet a pour but de contribuer au développement durable des ressources dendrologiques hors les forêts (TROF) en vue d'en maximiser les avantages socioéconomiques et culturels pour les populations rurales de Thaïlande. Son objectif spécifique est d'élaborer et de promouvoir des procédures d'état des lieux et celles d'un inventaire initial de ces ressources aisément accessibles, et de permettre une surveillance de l'information sur l'extension des TROF, leurs diversité et abondance, en vue d'étayer les décisions nationales sur la gestion durable des TROF, l'exploitation durable des sols et la planification du développement économique à l'échelon des sous-districts.

L'état des travaux du projet depuis la quarante-troisième session du Comité, tel qu'il ressort du rapport d'activité remis par l'agence d'exécution en août 2010, peut être résumé comme suit :

- Sélection du site pilote du projet situé à environ 200 km au sud-ouest de Bangkok dans le sous-district Kaeng Krachan du district de Kaeng Krachan dans la province de Phetchaburi. La zone pilote du projet, d'une superficie d'environ 4 205 ha, est située à proximité (mais à l'extérieur) du parc national de Kaeng Krachan, l'un des plus grands parcs nationaux de Thaïlande.
- Acquisition d'images à haute résolution Quickbird pour la zone du projet pilote devant permettre la cartographie et le repérage des échantillons au sol.
- Élaboration d'un plan d'échantillonnage pour comparer les démarche « grille fixe » et échantillonnage de secteur permettant d'inventorier et de surveiller les TROF. La démarche en grille fixe est la méthode d'échantillonnage habituellement utilisée dans les inventaires forestiers en Thaïlande. L'échantillonnage de secteur une nouvelle approche qui se prête à l'échantillonnage d'objets dispersés, soit une configuration typique des modèles TROF.
- Cent-vingt-six parcelles de secteur et 145 groupes de parcelles de grille fixe ont été établis. Le plan d'échantillonnage portait à l'origine sur la création de 160 parcelles de secteurs et 169 groupes de parcelles de grille fixe. Cependant, ce nombre a dû être réduit en raison du manque de temps et de financement.
- Élaboration d'un programme informatique d'inscription de données pour la saisie des données de terrain.
- Élaboration d'un système de classification des terres à TROF devant permettre à la cartographie des ressources TROF.

(34) PD 377/05 Rev.3 (F) Développement du clonage du samba, de l'acajou et du tiokoué (Côte d'Ivoire)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	648 194
----------------	------	---------

Budget OIBT :		US\$	421 060
Gouvernement du Japon :	US\$	421 060	
Gouvernement de Côte d'Ivoire :		US\$	227 134

Agence d'exécution : Société de Développement des Forêts (SODEFOR)
Approuvé à la : Session CIBT XLI, novembre 2006, Yokohama (Japon)
Date de lancement et durée : 15 décembre 2008 / 36 mois

Ce projet a été approuvé par le Conseil à sa quarante et unième session à Yokohama (Japon) en novembre 2006, et son financement intégral a été accordé à la quarante-troisième session à Yokohama (Japon) en novembre 2007. La convention régissant l'exécution du projet a été signée le 23 juin 2008 lors d'une visite officielle du Directeur exécutif en Côte d'Ivoire. La première tranche des fonds OIBT a été décaissée en décembre 2008.

L'objectif de ce projet est « la diversification des essences de plantation en Côte d'Ivoire ». Le projet contribuera à la diversification des essences de plantation en Côte d'Ivoire grâce à la création d'un programme d'amélioration des techniques de clonage et de production de plants qui visent à accélérer le développement de plantations industrielles d'Obéché, d'acajou d'Afrique et de Tiokoué. De manière spécifique, ce projet vise à élaborer des stratégies visant à garantir une offre régulière de matériel de plantation sélectionné et amélioré (Obéché/Samba, Acajou d'Afrique et Tiokoué) devant être exploité dans des programmes de reboisement.

Depuis la quarante-troisième session du Comité, le deuxième et le troisième rapports d'étape dus respectivement en février et en août 2010 n'ont pas été soumis au Secrétariat de l'OIBT. Par conséquent, afin de faciliter les rapports sur les progrès de mise en œuvre du projet, l'agence d'exécution est instamment priée de présenter au Secrétariat de l'OIBT le deuxième et le troisième rapports d'étape dans ses meilleurs délais.

(35) PD 383/05 Rev.2 (F) Développement des forêts communautaires au Gabon (Gabon)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	899 832
Budget OIBT :		US\$	594 432
Gouvernement du Japon :	US\$	514 432	
Gouvernement de la France :	US\$	60 000	
Gouvernement de Norvège :	US\$	20 000	
Gouvernement du Gabon :		US\$	305 400

Agence d'exécution : *Direction générale des eaux et forêts*
Approuvé à la : Session CIBT XL, mai-juin 2006, Mérida du Yucatán (Mexique)
Date de lancement et durée : 19 mars 2008 / 24 mois

Le Conseil a approuvé ce projet à sa quarantième session à Mérida (Mexique) en juin 2006. Le financement n'avait pas été alloué alors, il a cependant été financé en intégralité à la quarante et unième session du Conseil en novembre 2006 à Yokohama (Japon). La convention réglementant l'exécution du projet a été signée le 13 mars 2007 et le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu en mars 2009.

Le projet a pour finalité de contribuer au développement du domaine forestier rural, à l'organisation des terroirs villageois et à la lutte contre la pauvreté dans les populations rurales par l'aménagement de forêts communautaires. Les objectifs spécifiques sont de faire l'expérience de trois forêts villageoises pilotes et d'élaborer des lignes directrices GDF pour les forêts communautaires à partir des forêts expérimentales modèles.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et selon le rapport d'activités le plus récent remis en juillet 2010, et les dernières informations communiquées par l'agence d'exécution, l'état d'avancement des travaux de ce projet peut se résumer comme suit :

- Des campagnes de sensibilisation ont été entreprises dans les trois sites du projet afin d'expliquer aux communautés locales impliquées dans la mise en œuvre du projet le processus menant à la création de forêts communautaires dont la gestion doit leur être confiée.
- Des études socio-économiques ont été menées dans les trois sites du projet en vue d'une meilleure connaissance des besoins des communautés locales à prendre en compte lors de la mise en œuvre du processus menant à la création de forêts communautaires.
- Des réunions de concertation ont été organisées régulièrement avec les autorités locales afin d'obtenir leur soutien dans la mise en œuvre du processus menant à la création de forêts communautaires au profit de certaines collectivités qui vivent dans Oyem-Nkan (province du Woleu Ntem), Nguietsou (province de la Ngounié) et Ngan (province de l'Estuaire).
- De nombreuses activités du projet ont été retardées en raison de retard pris dans la sélection du consultant international en forêts communautaires.

L'agence d'exécution doit accélérer le processus de sélection d'un consultant international sur les forêts communautaires, afin d'éviter de nouveaux retards dans la mise en œuvre de certaines activités du projet. La deuxième réunion du Comité directeur du projet est prévue pour novembre 2010.

(36) PD 396/06 Rev.2 (F) Stratégie de mise en valeur des forêts artificielles : démarche de résolution des conflits en Indonésie (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	645 694
Budget OIBT :		US\$	508 234
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	493 234	
Gouvernement de Norvège :	US\$	15 000	
Gouvernement d'Indonésie (en nature) :		US\$	137 460

Agence d'exécution : Direction de la gestion des plantations forestières du Ministère des Forêts en collaboration avec l'Office provincial des forêts de Jambi et les services forestiers provinciaux du Sud-Kalimantan

Approuvé à la : Session CIBT XLI, novembre 2006, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : décembre 2007 / 36 mois
Prorogation jusqu'à mai 2011 (NOL Ref No F 10-0235)

Le projet a été approuvé et financé en intégralité à la 41^e session du Conseil. La convention régissant l'exécution du projet a été transmise au gouvernement indonésien le 18 juillet 2006 pour signature et elle a été dûment signée par toutes les parties le 7 décembre 2006. Le premier décaissement de fonds a été opéré le 21 novembre 2007. La prorogation du projet jusqu'en mai 2011, sans apports de fonds supplémentaires, a été accordée pour permettre la pleine réalisation des résultats escomptés.

Ce projet s'inscrit dans le sillage de l'avant-projet achevé PPD 56/02 Rev.1 (F) « Renforcement central des institutions infra-nationales en vue d'accroître le développement des forêts artificielles à Jambi et dans le Sud-Kalimantan en Indonésie ». Il vise à accroître la production de bois extraite des plantations forestières en vue de répondre à la demande croissante de produits ligneux émanant du marché intérieur comme des marchés d'exportation, en réduisant ainsi la dépendance à l'égard des forêts naturelles. Ses objectifs spécifiques sont les suivants : i) mettre au point une démarche concertée et collaborative de conduite des plantations forestières ; et ii) créer les conditions de l'adoption de cette approche par les acteurs.

L'état des travaux du projet depuis la quarante-troisième session du Comité, tel qu'il ressort du rapport d'activité remis par l'agence d'exécution en août 2010, peut être résumé comme suit :

- De meilleures communications ont été établies avec les principaux intervenants en particulier avec les agriculteurs et concessionnaire des plantations forestières (PT. Wira Karya Sakti-Jambi) et (PT. Aya Yayang Indonésie-Sud Kalimantan). Deux groupements d'agriculteurs ont été créés à Kelompok Tani Bina Lestari Hutan dans le Kalimantan Sud et à Kelompok Tani Harapan Lestari Mulia en Jambi.
- Les parcelles de démonstration a été créées sur le terrain avec 50 hectares dans le Kalimantan Sud et 50 ha dans la province de Jambi. Certaines espèces ont été sélectionnées en fonction de leurs caractéristiques biophysique et sociales et les plantations ont été réalisées avec la mobilisation des communautés locales.
- Un des principaux problèmes dans les sites de démonstration est de savoir comment maintenir les plantiers à l'abri de toute perturbation d'origine naturelle ou autres, dont les incendies, inondations, et les dégâts causés par les animaux sauvages.
- À l'appui de la création et de la conduite de plantations forestières gérées en collaboration, des modes communications plus intensifs et de meilleure qualité sont mis en place qui doivent assurer la participation effective des acteurs concernés et des groupements d'agriculteurs.
- Conformément à la recommandation du deuxième comité directeur du projet en août 2009, des efforts sont faits pour développer une stratégie de sortie après l'achèvement du projet. La question de la stratégie de sortie a commencé à être débattue dans le cadre de récents ateliers qui se sont tenus dans le Kalimantan Sud et en Jambi mais davantage de consultations avec le gouvernement central et les gouvernements locaux sont nécessaires pour assurer sa pérennité.

(37) PD 405/06 Rev.3 (F) Gestion responsable des forêts et commerce avec les communautés autochtones Emberá-Wounaan du district de Cémaco à Darien au Panama

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	967 992
Budget OIBT :	US\$	520 992
Gouvernement du Japon :	US\$	520 992
Collectivités :	US\$	108 400
WWF-CA :	US\$	195 800
ANAM :	US\$	142 800

Agence d'exécution : Fonds mondial pour la nature, WWF-Amérique centrale

Approuvé à la : Session CIBT XLII, mai 2007, Port Moresby (PNG)

Date de lancement et durée : octobre 2003 / 18 mois

Le Conseil a approuvé ce projet lors de la quarante-deuxième session en mai 2007 et son financement intégral a été promis à la quarante-troisième session en novembre 2007. La convention devant réglementer l'exécution du projet a été dûment signée en septembre 2008. À la réception d'un accord multilatéral passé entre le Congrès général Emberá-Wounaan, le Fonds mondial pour la nature (WWF) et l'ANAM, le premier Plan annuel des opérations, une demande de non-objection au recrutement des cadres du projet et un avis que le projet est prêt à débiter, la première tranche de financement a été décaissée en octobre 2008.

Cette proposition de projet a été élaborée pour donner effet aux recommandations de la mission technique OIBT dépêchée au Panama en août 2004 qui avait entre autres souligné l'importance de transposer dans d'autres communautés du territoire Emberá-Wounaan le modèle de gestion forestière et de commerce responsable élaboré par le WWF chez les populations de la rivière Tupiza. De manière générale, ce projet vise à accroître le volume national de bois destiné à la transformation et à promouvoir la commercialisation des produits tirés de forêts en gestion durable dans le territoire autochtone Emberá-Wounaan. Il vise parallèlement à renforcer la compétitivité du secteur forestier panaméen en garantissant à

sa filière bois des approvisionnements de matières premières prélevées dans des forêts bien gérées, en y associant des groupements autochtones organisés en entreprises.

La stratégie de ce projet est de renforcer la capacité et les connaissances des communautés autochtones de Darien devant leur permettre de gérer les massifs forestiers situés sur leurs territoires en vue d'inverser le recul constant de l'offre de matières premières émanant des forêts tropicales naturelles et de mettre un terme aux abattages clandestins et à la dégradation des écosystèmes forestiers dans la région panaméenne de Darién. Plus précisément, le projet vise à augmenter la superficie et le volume de production des espèces de bois tropicaux grâce à l'élaboration de deux plans de gestion durable des forêts pour les territoires Embera-Wounaan dans la province de Darien.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et selon les derniers en date des rapports d'activités remis en février et septembre 2010, et la deuxième réunion du Comité directeur du projet qui s'est tenue en juin 2010, l'avancement de l'exécution du projet peut être résumé par produits comme suit :

Produit 1 : Définition et délimitation de deux polygones forestiers

- Deux ateliers de concertation avaient été à l'origine organisés avec les groupes de population concernés et les limites des deux blocs de communautés pour lesquels des plans de gestion forestière devaient être élaborés dans les bassins versants de la Tuqueza et de la Chucunaque ont été définies. Cependant, en se fondant sur les recommandations du Comité directeur du projet, une superficie supplémentaire de 6 500 ha, quoique quelque peu dégradée, sera également mise en valeur dans une UFA nommée Nuevo Vigia ;
- L'UFA de la rivière Tuqueza (FMU) d'une superficie de 30 000 ha et l'UFA de Chucunaque d'une superficie de 15 000 ha ont été délimitées et cartographiées, et le projet travaille aujourd'hui à l'UFA de Nuevo Vigia ; et
- 40 membres des collectivités locales de l'UFA de Tuqueza et de l'UFA de Chucunaque ont reçu une formation à la production communautaire, et 15 autres seront formés prochainement dans l'UFA de Nuevo Vigia.

Produit 2 : Formation à la gestion forestière et à l'organisation communautaire

- 10 ateliers de formation à l'organisation communautaire du développement des affaires ont été organisés au profit de 133 membres de la communauté (40 femmes et 93 hommes), et un atelier supplémentaire sera organisé pour les 15 membres de l'UFA Vigia Nuevo ;
- Trois entreprises forestières communautaires ont été légalement constituées et sont actuellement opérationnelles - Empresa Forestal Balsamo SA, Empresa Forestal de Bajo Chiquito SA, et Empresa Forestal El Salto-Chabara Puru. Le projet travaille actuellement sur une quatrième entreprise de la communauté de Nuevo Vigia ; et
- Trois associations d'artisans bénéficiant dont sont membres un total de 98 femmes ont été créées et organisées et, tandis que le gouvernement n'a toujours pas reconnu légalement celles-ci, elles sont actuellement en fonctionnement et ont en outre participé à la Foire nationale de l'Artisanat à Panama City.

Produit 3 : Gestion forestière et planification

- Les activités de formation, les inventaires forestiers, les évaluations d'impact environnemental (EIE), recensements à finalité commerciale, les plans d'aménagement forestier et les plans annuels de récolte sont actuellement menés sur 4 UFA totalisant 48 121 ha ;
- L'UFA de Tuqueza Rio / Marraganti totalisant 16 785 ha est déjà pleinement opérationnelle, l'ANAM ayant approuvé son plan global de gestion des forêts et son premier programme annuel de récolte ;
- Le plan de gestion forestière de l'UFA de Tuqueza Rio / Bajo Chiquito couvrant 18 173 ha a été finalisé et transmis à l'ANAM accompagné de son EIE pour approbation ;
- Le plan de gestion forestière de l'UFA de Chucunaque Rio / El Salto-mongote couvrant 7 103 ha a été élaboré et son EIE est en révision ; et la première récolte annuelle du programme est en cours d'achèvement ;
- Le plan de gestion forestière de l'UFA Tuqueza Rio / Nuevo Vigia de 6 060 ha est en cours de formulation ;
- Les premières parcelles permanentes de recherche forestière ont été créées dans l'UFA Marraganti et les premiers relevés post-récolte devraient être effectués en début d'année prochaine.

Produit 4 : L'exploitation forestière dans les forêts en gestion durable

- À ce jour, un atelier sur l'exploitation à faible impact (EFI) a été organisé à l'UFA de Tuqueza Rio Marraganti, dont a bénéficié un total de 10 personnes ; d'autres ateliers sont prévus dans un proche avenir ;
- Le périmètre de la première assiette annuelle de récolte, couvrant 500 ha, a été parcouru par des coupes de faible intensité visant le Chibuga (*Cariniana pyriforme*) ;
- À ce jour, 15 membres de la communauté ont été formés au calibrage du bois, à l'enregistrement et à l'expédition des billes ; et
- 42 artisanes sont actuellement organisées en vue d'être formées à la production de produits de l'artisanat obtenus d'une exploitation durable du chungu (*Astrocaryum standleranuma*), de la nahuala et du guágara.

Output 5 : Marketing of forest products

- Deux entreprises forestières communautaires ont conclu une alliance commerciale de 10 ans avec un consortium franco-panaméen nommé Green Life Investment Corp SA. Un contrat a été signé pour la mise sur le marché de 3 700 m3 annuels extraits de la première assiette de récolte annuelle, avec une option d'augmentation du volume annuel de production garantie au cours des prochaines années.

Produit 6 : Renforcement institutionnel

- Le projet a mis au point une stratégie visant à minimiser les effets négatifs de l'exploitation forestière illégale dans la province de Darien et l'a remise à l'Autorité nationale de l'environnement (ANAM), de qui est attendu des commentaires en retour.

Le projet est en bonne voie d'atteindre ses objectifs.

(38) PD 419/06 Rev.3 (F) Gestion et conservation des semences forestières (Côte d'Ivoire)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	1 459 510
Budget OIBT :		US\$	912 764
Gouvernement du Japon :	US\$	912 764	
Agence / GOG :		US\$	546 746

Agence d'exécution : Société de Développement des Forêts (SODEFOR)

Approuvé à la : Session CIBT XLIII, novembre 2007, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : 15 décembre 2008 / 36 mois

Ce projet a été approuvé par le Conseil à sa quarante-troisième session à Yokohama (Japon) en novembre 2007, et son financement intégral a été attribué lors de la Réunion de haut niveau de l'OIBT à Accra (Ghana) en juin 2008. La convention régissant l'exécution du projet a été signée le 23 juin 2008 lors d'une visite officielle du Directeur exécutif en Côte d'Ivoire. La première tranche des fonds OIBT a été décaissée en décembre 2008.

Ce projet doit contribuer à la réhabilitation durable de la forêt ivoirienne par le développement d'un système d'approvisionnement de semences capable de satisfaire en produits de qualité les besoins des acteurs nationaux et de permettre la reconstitution du couvert forestier. L'objectif spécifique retenu par le projet est la production et l'offre de semences forestières en provenance d'un matériel végétal de qualité et génétiquement supérieur.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et selon le rapport d'activité le plus récent remis en août 2010, et la deuxième réunion du Comité directeur du projet qui s'est tenue en juin 2010, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- Les jeunes plants de teck des 47 clones sélectionnés ont été produits en vue de la création de deux vergers de 2 5 ha chacun à la station de projet nommée Béki ;
- 68 ha de teckeraie artificielle ont été identifiés dans les forêts classées de Sérébi, Sangoué et Téné, comme nouvelle source de la production de semences ;
- 35 ha de plantation d'acajou africain dans la forêt classée de Mopri et 5 ha d'acajou africain près du village Grand Lahou ;
- La réhabilitation d'un bâtiment de 270 m2 et la construction d'un bâtiment de 100 m2 ont été achevées et les deux bâtiments ont été livrés à l'agence d'exécution dans le village Adzopé pour être utilisés comme entrepôt de semences ;
- La construction du bâtiment d'un futur entrepôt a commencé dans le village de Brobo près de la ville de Bouaké, et
- Les experts en semences du laboratoire national des semences de Côte d'Ivoire (LANASEM) ont formé 5 techniciens de l'Agence d'exécution à la gestion des semences forestières (collecte, traitement, conservation, etc.), et 18 personnes issues des communautés locales vivant à proximité des forêts classées ont été formées aux techniques de cueillette et manutention de graines dans les plantations de production semencière.

(39) PD 421/06 Rev.2 (F) Renforcement des filières bois issues des concessions forestières et d'autres forêts aménagées (Pérou)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	986 225
Budget OIBT :		US\$	580 532
Gouvernement du Japon :	US\$	130 532	
Gouvernement de la Suisse :	US\$	350 000	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	100 000	
CNF :		US\$	405 693

Agence d'exécution : Chambre forestière nationale (CNF) en coopération avec l'Institut national des ressources naturelles (INRENA)

Approuvé à la : Session CIBT XLII, mai 2007, Port Moresby (PNG)

Date de lancement et durée : novembre 2007 / 30 mois

Le Conseil a approuvé le projet lors de la quarante-deuxième session en mai 2007 et son financement intégral destiné à permettre son exécution a été promis à la même session. L'accord final réglementant l'exécution du projet a été signé en octobre 2007. Au dépôt du premier plan annuel d'opérations annualisé, d'une demande de non-objection au personnel d'encadrement du projet, et sur notification que l'exécution était sur le point de débuter, le premier décaissement de fonds a été opéré en novembre 2007.

Ce projet se propose de contribuer au renforcement de la filière production-industrie-consommation en vue de consolider un système de production officiel, transparent et licite qui incitera à la gestion durable des forêts, ce qui doit profiter aux communes forestières et à l'économie nationale. De manière spécifique le projet vise à mettre en articulation la production légale de bois des concessions forestières et d'autres espaces forestiers en gestion durable avec la filière bois, les négociants en bois et les consommateurs en bout de chaîne, et d'appuyer la mise en œuvre d'une production forestière nationale bénéficiant d'un système de surveillance auquel participeront l'État et le secteur privé.

Les produits attendus de ce projet sont un dispositif articulant forêts, filière industrielle et marché ; un code de conduite pour le secteur privé et les membres de la CNF ; la mise en œuvre des plans d'exploitation forestière pour les bassins versants producteurs de bois ; la mise au point d'un système d'information en ligne sur la production forestière issue de forêts aménagées ; le renforcement de la capacité du bureau de supervision des concessions forestières (OSINFOR) devant lui permettre de remplir ses fonctions.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et selon les deux derniers rapports d'activités remis en février et août 2010, et la réunion du Comité directeur du projet qui s'est tenue en décembre 2009, l'avancement de l'exécution du projet peut être résumé par produits comme suit :

Produit 1 : Conception d'une filière articulant forêt, industrie et marché

- L'analyse de la situation technique et juridique de la jouissance des forêts au regard de l'actuelle législation forestière est achevée et consignée ;
- Une étude diagnostic sur la demande de produits ligneux dans les couloirs Centre et Sud est achevée et consignée. Cette étude a permis d'identifier 11 filières : six dans le Couloir central et 5 dans le couloir sud ;
- Un registre électronique et une base de données des producteurs de bois (titulaires de concessions, collectivités autochtones, etc.), sociétés de transport, négociants de bois, industriels de la filière, des établissements financiers et d'autres intervenants de la filière ont été constitués et sont exploités ;
- Une assistance a été fournie à l'organisation de 10 filières de production, 6 dans le Couloir central et 4 dans le Couloir Sud. En outre, une assistance individuelle a également été fournie à 52 entreprises ;
- 21 ateliers de formation aux achats du bois d'extraction légale ont été organisés : 4 à Selva Central, 5 en Ucayali, 4 à Arequipa, et 8 dans le Madre de Dios, et
- Un système de traçabilité du bois provenant de forêts gérées est actuellement en cours d'élaboration.

Produit 2 : Une charte pour le secteur privé et les membres CNF

- Quatre campagnes de sensibilisation aux avantages de la gestion durable des forêts, à la consommation de bois d'origine légale, et aux effets négatifs de l'exploitation forestière illégale du bois et du trafic de bois ont été organisées - Un dans chacune des grandes villes suivantes : Tingo Maria, Pucallpa, Puerto Maldonado et Arequipa. Des spots vidéo, des bulletins radio, des affiches et des dépliants ont également été produits ;
- Un total de dix-huit rencontres ont eu lieu entre des représentants des pouvoirs publics et des industriels du bois et des réunions d'information ont été organisées pour débattre, entre autres thèmes, de la transformation poussée du bois et de l'endiguement des coupes clandestines et du trafic de bois ;
- Un code de déontologie a été élaboré pour les membres du Comité des forêts de l'ADEX (exportateurs de bois) et une Charte a été élaborée sur un mode participatif pour les membres CNF de la filière ; et
- Huit procès-verbaux régionaux basés sur les codes ci-dessus ont été approuvés par des associations représentatives des producteurs et négociants de bois.
- Une base de données sur les forêts de production gérées est toujours en cours d'élaboration et d'alimentation, et
- Une page web présentant les données nationales de l'offre et de la demande pour les produits du bois par les entreprises du secteur forestier peut être consultée à l'adresse www.cnf.org.pe.

Produit 3 : Plans d'entreprise forestière pour bassins versants de zones de production

- 10 plans d'entreprise forestière ont été élaborés pour des entreprises spécifiques de la filière ;
- 4 tables rondes d'entreprise ont été organisées, 2 dans la région centrale et 2 dans la région sud, et
- Une assistance a été dispensée à la mise en œuvre de 9 plans d'entreprise.

Produit 4 : Système d'information en ligne sur la production forestière de forêts aménagées

- Une base de données sur la production des forêts aménagées et les prix du bois continue d'être développée et alimentée ;
- Une page Web a été conçue qui inclut les données nationales de l'offre et de la demande de produits ligneux émanant des entreprises du secteur forestier et d'autres informations pertinentes recueillies par le projet. Elle peut être consultée à www.cnf.org.pe.

Produit 5 : renforcement de l'OSINFOR

- Six rencontres ont été organisées avec pour but de fournir un appui institutionnel à l'OSINFOR dans sa surveillance des concessions forestières ;
- En coopération avec l'OSINFOR, 10 réunions ont été organisées lors du Congrès national pour discuter du nouveau projet de loi forestière, et
- Deux propositions d'aménagement forestier ont été réunies, l'une centrée sur un Plan forestier stratégique national pour la région d'Ucayali, l'autre sur le financement de la foresterie.

La troisième et dernière réunion du comité directeur du projet est prévue pour janvier 2010 et l'achèvement du projet est attendu peu de temps après.

(40) PD 424/06 Rev.2 (F) Conservation et utilisation des plantes médicinales chez les populations situées en lisière des forêts ghanéennes (Ghana)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	537 093.40
Budget OIBT :	US\$	429 138.00
Gouvernement du Japon :	US\$	399 138.00
Gouvernement des États-Unis :	US\$	20 000.00
Gouvernement de Corée :	US\$	10 000.00
Gouvernement du Ghana, en nature :	US\$	107 955.40

Agence d'exécution : Forestry Research Institute du Ghana (FORIG)

Approuvé à la : Session CIBT XLII, mai 2007, Port Moresby (PNG)

Date de lancement et durée : 28 octobre 2008 / 48 mois

Ce projet a été approuvé par le Conseil à sa quarante-deuxième session à Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée) en mai 2007 et a reçu son financement intégral lors de la Réunion OIBT de haut niveau à Accra (Ghana) en juin 2008. La convention réglementant l'exécution du projet a été conclue en bonne et due forme le 1er octobre 2008. Le premier décaissement de fonds de l'OIBT a eu lieu le 28 octobre 2008.

L'objectif de développement de ce projet est de mettre au point des stratégies de conservation et d'exploitation durable des plantes médicinales se trouvant sur les territoires des populations riveraines des forêts dans différentes écozones du Ghana. De manière spécifique, il vise à dresser l'état de la répartition, de l'exploitation (espèces menacées, espèces communes) des plantes médicinales et d'assurer leur conservation en vue de pérenniser leur offre en provenance de trois écozones distinctes du Ghana.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activité du projet remis en mars et octobre 2010, et les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, et la deuxième réunion du Comité directeur qui s'est tenue en mars 2010, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- La agence d'exécution a continué d'organiser des réunions de concertation avec les populations riveraines sur les utilisations des espèces de plantes médicinales dans les régions Ouest, l'Ashanti et l'Est du Ghana ;
- La prospection économique a porté sur le choix ou la sélection des cueilleurs de plantes médicinales et des herboristes, pour l'inventaire devant être effectué dans chacune des zones écologiques, ce qui a été mené à bien avec la collaboration des collectivités locales, collectivités territoriales et l'Université de Kumasi (Ghana) ;
- Deux étudiants ont été sélectionnés pour l'inventaire des plantes médicinales et leur utilisation dans les écosystèmes forestiers fragiles et dans les secteurs désignés comme bois sacrés ; et
- Des visites sur le terrain ont été effectuées dans chacune des zones écologiques du Ghana par des scientifiques, cueilleurs/préleveurs, herboristes et prêtres fétichistes à des habitats et espèces de plantes pour identification et afin de consigner le mode et la périodicité des récoltes.

L'agence d'exécution du projet PD 424/06 Rev.2 (F) a recours au système de suivi OIBT en ligne à titre expérimental. Par conséquent, tous les rapports (résumés mensuels, situations de trésorerie et états financiers, rapports d'avancement ou d'étape, POA, etc.) ont été remis au Secrétariat de l'OIBT à travers le système de surveillance en ligne du projet.

(41) PD 426/06 Rev.1 (F) Enrayer le recul de *Gonistylus* spp. (ramin) et favoriser la reconstitution de l'espèce et sa plantation à Sumatra et dans le Kalimantan (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	682 542
----------------	------	---------

Budget OIBT :		US\$	507 903
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	425 963	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	46 940	
Gouvernement de la République de Corée :	US\$	30 000	
Gouvernement d'Australie :	US\$	5 000	
Gouvernement d'Indonésie (en nature) :		US\$	174 639

Agence d'exécution : Agence de recherche et développement forestier (FORDA) en collaboration avec les centres régionaux de recherche forestière de Sumatra et du Kalimantan

Approuvé à la : Session CIBT XLI, novembre 2006, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : février 2007 / 36 mois
Prorogation jusqu'à décembre 2011 (NOL Ref No F10-0025)

Le projet a été approuvé et financé en intégralité à la 41e session du Conseil. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 7 décembre 2006 et le premier décaissement de fonds a été opéré le 25 janvier 2007. Une prolongation de durée jusqu'en décembre 2011 a été accordée à ce projet pour atteindre pleinement les résultats escomptés sans apports de fonds supplémentaires..

Ce projet s'inscrit à la suite de l'avant-projet PPD 87/03 Rev.2 (F) « Signalétique de *Gonystylus* spp (ramin) : vigueur, répartition, conservation et obstacles à sa plantation ». Le projet a pour but de contribuer à la prévention d'une déperdition plus grande et à la gestion durable des peuplements de *Gonystylus bancanus* (ramin) en Indonésie. Ses objectifs spécifiques sont i) d'améliorer la sylviculture du ramin et le développement de sa plantation ; et ii) d'assurer le renforcement des capacités institutionnelles à mettre en œuvre les mesures découlant des règles et procédures CITES.

L'état des travaux du projet depuis la quarante-troisième session du Comité, tel qu'il ressort du rapport d'activité remis par l'agence d'exécution en août 2010, peut être résumé comme suit :

- La technique de multiplication végétative qui a été mise au point en vertu de l'activité 1.1.4 (Identification de la technique de multiplication végétative) a recours à deux démarches, l'une consiste à prélever une bouture de surgeon, l'autre consiste en une multiplication in-vitro. La multiplication par bouturage de surgeon a été mise au point avec succès suivant la technique pépiniériste KOFFCO. Cette technique de multiplication sera reprise à plus grande échelle.
- À l'appui de l'activité 1.2, un grand nombre de boutures de surgeon sont issus de la source primaire de ces tiges, établi à Kayu Agung dans le sud de Sumatra et à Tumbang Nusa dans le centre du Kalimantan.
- Il y a encore peu, environ 6 000 sauvageons étaient prélevés et transplantés à Tumbang Nusa en plus des ramins existant en plantation d'essai. L'autre source de boutures a été créée à partir d'un pool génétique nouvellement créé à Nusa Tumbang (plus de 1500 plants souches) et du pool génique du parc national de Sebangau, qui compte plus de 4000 plants souches.
- À Sumatra, l'établissement de plants souches est encore en cours et la source de plants de régénération naturelle (sauvageons) est limitée. Les sources potentielles n'existent que dans le secteur forestier de la firme PT Diamond Raya, dans celui de la RAPP à Riau et celui de PT Putra Duta Indah Wood. Cependant, trouver une date appropriée pour la collecte sur le terrain est difficile en raison de l'accessibilité extrêmement difficile de ces sites et leurs conditions météorologiques imprévisibles.
- Dans le but de faciliter la production et la manutention des semences, a été effectué un essai d'induction florale au titre de l'activité 1.3 (Activité 1.3 Induction florale, production de semences et de plants). L'exécution de cette activité a été réalisée en collaboration avec la Faculté de foresterie de l'Université de Lambung Mangkurat dans le Kalimantan Sud.
- Les résultats de l'essai de plantation à Tumbang Nusa utilisant sauvageons stockés 6 mois en pépinière font apparaître un taux relativement élevé de survie (plus de 70 %), relevé 10 mois après la transplantation dans le site d'une intensité lumineuse différente. L'essai utilisant des plants issus de graines à Oki dans le sud de Sumatra fait également apparaître un taux élevé de survie. Ce travail s'effectue cependant à une échelle encore relativement modeste.

- Les essais de plantation à Sumatra et au Kalimantan seront étendus dans le cadre de cette activité et le matériel de plantation obtenu par multiplication végétative sera utilisé. Près de 1000 plants obtenus à partir de boutures seront bientôt plantés à Kayu Agung dans le sud de Sumatra. Ces plants sont en cours d'acclimatation et seront transplantés en novembre 2010.

(42) PD 428/06 Rev.2 (F) Promouvoir la réhabilitation, la gestion et l'exploitation durable des bamboueraies tropicales dans le Nord-Ouest du Pérou

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	789 378
Budget OIBT :		US\$	502 978
Gouvernement du Japon :	US\$	502 978	
Gouvernement du Pérou :		US\$	140 000
PERUBAMBU :		US\$	146 400

Agence d'exécution : Association péruvienne du bambou -- PERUBAMBU en coopération avec l'Institut national des ressources naturelles -- INRENA

Approuvé à la : Session CIBT XLII, mai 2007, Port Moresby (PNG)

Date de lancement et durée : avril 2009 / 36 mois

Le Conseil a approuvé le projet lors de la quarante-deuxième session en mai 2007 et son financement intégral en vue de son exécution a été promis à la quarante-quatrième session en novembre 2008. La convention finale réglementant l'exécution du projet a été signée en mars 2009. Le premier virement de fonds a été opéré en avril 2009 suite à la soumission par l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution est sur le point de débiter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat.

La plupart des forêts tropicales ayant des bamboueraies, en particulier celles situées dans des zones d'accès facile de la région nord-ouest du pays, comptent un fort pourcentage de population locale vivant dans la pauvreté ; ces forêts connaissent aussi une dégradation rapide en raison de la surexploitation dépourvue de toute planification et sans contrôle qu'elles subissent, notamment sous l'effet de la pression démographique. Il est de toute première importance de rechercher des solutions et de les mettre en œuvre pour déboucher sur des activités à caractère pérennisable avant que ces ressources ne soient irrémédiablement appauvries.

Dans ce cadre, cette proposition envisage de freiner la dégradation des forêts tropicales et simultanément d'améliorer les conditions socio-économiques des populations rurales extrêmement pauvres, ainsi que la qualité de leur environnement dans la région susdite. Plus précisément il s'agit d'assurer la réhabilitation et la gestion durable des bamboueraies tropicales dégradées ou menacées et de contribuer effectivement à la lutte contre la pauvreté dans une zone qui présente un niveau élevé de besoins élémentaires non satisfaits et par là même un taux de déforestation élevé (185 000 ha/an) au Pérou.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et selon les derniers rapports d'activité remis en mars et en juillet 2010, et le premier Comité directeur du projet qui s'est tenu en mars 2010, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

Produit 1 : Des éléments des populations locales (250 personnes) formés aux techniques de niveau intermédiaire de réhabilitation, gestion et exploitation durable des forêts contenant des bamboueraies

- Le projet s'est installé dans les bâtiments construits par le gouvernement régional de San Martin, attenants à son siège de Moyobamba ;
- Un examen des travaux publiés a été effectué et des informations de fonds ont été synthétisées ;

- Les activités de sensibilisation du projet ont connu un large rayonnement chez les populations rurales des provinces de Moyobamba, Rioja et Saposoa dans le département de San Martin et dans la province de Bagua dans le département d'Amazonas ;
- Des accords de coopération bilatérale ont été signés avec quatre organismes bénéficiaires, qui portent sur la mise en œuvre de la gestion des bambouseraies et des activités devant assurer leur rétablissement : la communauté autochtone Shampuyacu et le gouvernement municipal de Yantaló dans la région de l'Alto Mayo, la Grand Saposoa Cooperativa Ltda. dans la région de San Martín, et enfin un dernier avec le gouvernement municipal de Aramango dans la région d'Amazonas ;
- Un accord de coopération interinstitutionnelle a été conclu avec le projet spécial Alto Mayo - PEAM ;
- Des inventaires ont été effectués sur les bambouseraies des départements de San Martín (provinces de Moyobamba et La Rioja) et d'Amazonas (province de Bagua) ;
- L'identification et l'évaluation des caractéristiques taxonomiques, physiologiques et morphologiques des espèces de bambou dans la zone du projet a été réalisée avec la collaboration d'un expert international de Colombie. Comme prévu, ces études ont facilité l'identification des espèces aux caractéristiques morphologiques et mécaniques appropriées et présentant des propriétés physiques exploitables pour la réhabilitation et la gestion des bambouseraies de production permanente ;
- Des études sur les propriétés mécaniques et physiques ont été effectuées pour les prototypes de bambou Aramango et Flor del Valle, en collaboration avec le ministère du Logement, de la construction et de l'assainissement et de l'Université nationale d'ingénierie. Ces études ont été réalisées conformément aux normes internationales (ISO / DIS 22157 "Évaluation de la mécanique des propriétés physiques de bambou") ;
- Quatre ateliers ont été organisés pour aider les collectivités locales à améliorer leurs compétences dans les techniques de multiplication du bambou, l'établissement de plantations de bambous et leur gestion durable, et la réhabilitation des bambouseraies dégradées. Ces formations étaient conduites par un expert international de Colombie ;
- Un atelier a été organisé à Aramango dans le but de former les habitants aux techniques de construction en bambou. La formation a été réalisée par un expert international venu d'Equateur, et
- Avec la participation des travailleurs formés localement, la construction en bambou du Centre de la vannerie artisanale de bambou (MINCABAMBU) a été achevée..

Produit 2 : 200 ha de bambouseraies tropicales réhabilitées et mis en gestion durable

- Quatre pépinières de multiplication végétative du bambou ont été créées, une dans la communauté autochtone de Shampuyacu, une dans le district de Yantalo, une à Saposoa et une autre à Aramango ; elles ont à ce jour produit un total de 10 000 plants de bambou, et
- Cinq aires de démonstration de la gestion de bambouseries ont été mises en place : 3 à Aramango et 2 à Alto Mayo.

Produit 3 : Des communes rurales (2000 personnes) activement associées à quatre filières de production et de commercialisation du bambou dont elles seront bénéficiaires

- Les activités liées à ce produit doivent commencer sous peu.

Dans l'ensemble, le projet paraît être en bonne voie, même s'il accuse certains retards dans des activités spécifiques en raison de circonstances imprévues.

(43) PD 434/06 Rev.1 (F) Renforcement du laboratoire de graines et de la pépinière de l'AIMEX (Brésil)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	458 701
Budget OIBT :	US\$	396 201
Gouvernement du Japon :	US\$	396 201
AIMEX	US\$	62 500

Agence d'exécution : AIMEX (Pará State Timber Exporting Industries Association) en coopération avec SINDIMAD et EMBRAPA

Approuvé à la : Session CIBT XLII, mai 2007, Port Moresby (PNG)

Date de lancement et durée : juillet 2009 / 18 mois

Le Conseil a approuvé le projet lors de sa quarante-deuxième session en mai 2007. L'accord final réglementant l'exécution du projet a été signé en mars 2008. Le Secrétariat a reçu l'accord bilatéral entre l'EMBRAPA et AIMEX, le premier plan des opérations annualisé, une demande de non-objection au recrutement du personnel clé du projet et une notification de mise en œuvre. Sur la foi de ces pièces, le premier versement de 150 000 dollars a été décaissé en juillet 2009.

Le projet dans son ensemble vise à contribuer au développement socioéconomique de l'Amazonie à travers l'instauration d'une offre et d'une production pérennes de bois tropicaux. De manière plus spécifique, il vise à améliorer et à étendre considérablement le laboratoire de semences et la pépinière de l'AIMEX, en vue d'accroître l'offre de matériel de qualité, propre à contribuer au reboisement des zones dégradées et d'autres terrains en utilisant des espèces indigènes d'Amazonie, qui sont soumis à une forte demande dans l'État de Para.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et conformément aux récents rapports d'avancement produits par le projet et présentés en mars et septembre 2010, et le premier comité directeur du réunion qui s'est tenue en février 2010, toutes les activités du projet ont été achevées, à l'exception de l'activité supplémentaire consistant à remplacer le réservoir d'eau, et ces activités peuvent être résumées par les principaux résultats comme suit :

Produit 1 : un laboratoire restructuré satisfaisant la demande de semences et de plants

- Réalisé à 100%. Le laboratoire a été rénové et amélioré en donnant effet aux préconisations du pépiniériste. Les circuits électriques défectueux de la chambre froide abritant les semences ont également été remplacés, se traduisant par une économie d'énergie de 33% ;
- Les petits équipements de laboratoire et autres fournitures ont été achetés et sont actuellement en cours d'utilisation.

Produit 2 : une organisation villageoise formée à la récolte des graines

- Réalisé à 100 %. Des groupes sélectionnés de personnes dans trois communautés - Belem, Marituba et Paragominas - ont été formés à sélectionner des arbres mère, prélever des graines et produire des plants pour la réhabilitation des zones forestières dégradées selon les techniques scientifiques mises au point par l'EMBRAPA, et ces équipes fournissent actuellement la pépinière AIMEX en graines d'espèces arborées indigènes de la région ; et
- Le personnel permanent de l'AIMEX continue de prélever des semences sur des arbres sélectionnés, tant dans le verger semencier de l'AIMEX qu'à proximité des forêts naturelles.

Produit 3 : rentabilité de la production de plants

- Réalisé à 100% ;
- Un appel d'offres pour la construction et la livraison clé en main d'une pépinière arboricole à été diffusée dans tout le Brésil ;
- La société adjudicataire a installé le dernier modèle des chassis de semis en pépinière en aluminium muni d'un système d'arrosage automatique avec une capacité de production 200 000 plants par an ;
- Le premier essai de production de semis a été effectué avec l'utilisation de tubes en plastique dans des bacs portatifs et de la fibre de noix de coco comme substrat ;
- Une activité supplémentaire - non prévue au document de projet, mais recommandée par le Comité directeur du projet – consiste à remplacer un réservoir d'eau à charpente de bois qui fuit par une nouvelle citerne en ciment 5 000 litres ; ce travail est en voie de s'achever.

Produit 4 : bon entretien du verger semencier

- Réalisé à 100 % ;
- Un tracteur de ferme de 32 c.v. a été acheté et deux nouveaux agents permanents de l'AIMEX ont été embauchés pour faire fonctionner à la fois pour assurer les passes culturales régulières dans le verger semencier établi autour de la pépinière et pour ouvrir et entretenir le pare-feu nécessaire ;
- En tant que tel, le verger semencier est maintenu en bon état assure l'approvisionnement de la future production de plants de provenance certifiée.

Le Comité pourra noter que l'agence d'exécution a demandé une prolongation du projet jusqu'à décembre 2010 sans apport de fonds supplémentaire, afin de mener à bien la construction de la nouvelle citerne d'eau et de permettre l'aménagement d'un complexe entièrement opérationnel se composant d'un laboratoire, d'une pépinière arboricole et d'un verger produisant 200 000 plants par an. Le Secrétariat a examiné la demande correspondante, qu'il considère comme justifiée à la lumière des circonstances actuelles et sollicite son approbation par le CRF.

Le projet doit se conclure prochainement, dès réception au Secrétariat de l'OIBT de son rapport d'achèvement, du dernier rapport technique et du dernier rapport d'audit financier. En tant que tel, il sera déclaré achevé à la prochaine session du CRF.

(44) PD 438/06 Rev.2 (F) Aménagement forestier durable de la zone de production forestière des régions Nord et Nord-est du Département colombien d'Antioquia (Colombie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	1 172 473
Budget OIBT :	US\$	547 917
Gouvernement du Japon :	US\$	412 917
Gouvernement des États-Unis :	US\$	135 000
CORANTIOQUIA :	US\$	624 556

Agence d'exécution : Corporation autonome de Central Antioquia (CORANTIOQUIA)

Approuvé à la : Session CIBT XLII, mai 2007, Port Moresby (PNG)

Date de lancement et durée : septembre 2008 / 24 mois

Le Conseil a approuvé le projet lors de sa quarante-deuxième session en mai 2007. L'accord final réglementant l'exécution du projet a été signé en juillet 2008. Le premier virement de fonds a été opéré en septembre 2008 suite à la soumission par l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution est sur le point de débiter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat

De manière générale, il vise à contribuer à l'intégration du développement socio-économique et de la protection de l'environnement dans les régions Nord et Nord-est du département d'Antioquia. Plus spécifiquement, il vise à lancer un processus d'aménagement forestier participatif qui doit sous-tendre l'exploitation rationnelle des forêts de production et la protection de l'environnement en vue de créer une vision reposant sur un consensus entre les acteurs clés de l'exploitation et la gestion durable de la réserve forestière Magdalena Medio. À cette fin, le projet élaborera et appliquera un plan de gestion de la réserve ; il dispensera des formations à des ouvriers forestiers, à des propriétaires forestiers, à des exploitants forestiers, à leurs auxiliaires et aux transporteurs, et il épaulera le renforcement des organisations forestières locales tout en mettant en œuvre des campagnes de sensibilisation portant sur les avantages de la certification de la gestion forestière.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et en conformité avec les deux derniers rapports d'étape présentés en 2010, le Comité directeur du projet s'est tenue en septembre 2010, et d'après les dernières communications et la correspondance avec le Responsable régional OIBT pour l'Amérique latine, l'avancement des travaux de ce projet peut se résumer comme suit :

- Le zonage et l'aménagement du plan de gestion pour la RFMM a pris plus de temps que prévu, mais l'AE poursuit ses travaux pour le compléter ;
- Les activités relatives à la formation de bûcherons et aux services d'appui-conseil à la gestion de 25 UFA sont en avance sur le calendrier dans les cinq municipalités du projet ;
- L'achat de nouveaux équipements et machines a éveillé l'intérêt d'autres bénéficiaires devant faire compris dans la deuxième phase de formation, qui se sont montrés motivés par la connaissance des nouvelles techniques présentées ;

- Certaines difficultés persistent dans le déroulement du projet : les troubles à l'ordre public qui gênent le déploiement des activités et le manque de possibilités d'emploi qui a conduit au retrait partiel des assistants de formation.

Le Secrétariat, à la 43^{ème} session a recommandé à l'agence d'exécution d'ajuster les activités de projet de manière à les rendre conformes à la législation forestière et environnementale en place et de soumettre par écrit les propositions de modification de manière à pouvoir les passer en revue et à les faire approuver à la réunion suivante du Comité directeur du projet. Au cours de la dernière réunion du Comité directeur en septembre 2010, et en présence du Responsable régional OIBT pour l'Amérique latine, l'Agence d'exécution a fait savoir qu'elle ne jugeait pas nécessaire d'apporter des modifications qui rendrait le projet en adéquation avec les indicateurs ajustés, et que l'activité consistant à épauler les municipalités dans la légalisation foncière serait effectuée et atteindrait ses objectifs avec les 30 000 dollars du budget qui lui ont été affectés.

(45) PD 441/07 Rev.2 (F) Renforcement institutionnel de l'ANAM en matière de lutte intégrée contre les incendies dans les forêts tropicales du Panama (Panama)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	758 415
Budget OIBT :		US\$	463 115
Gouvernement du Japon :	US\$	413 115	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	50 000	
Gouvernement du Panama :		US\$	295 300

Agence d'exécution : Autorité nationale environnementale (ANAM)

Approuvé à la : Session CIBT XLIII, novembre 2007, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : juillet 2010 / 36 mois

Le Conseil a approuvé le projet lors de la quarante-troisième session en novembre 2007 et son financement intégral destiné à son exécution a été promis à la quarante-quatrième session en novembre 2008. La convention finale réglementant l'exécution du projet a été signée en mars 2009. Le premier virement de fonds a été opéré en juin 2010 suite à la soumission par l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution est sur le point de débuter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat

Dans l'ensemble, cette proposition vise à un renforcement des capacités de l'ANAM, de la Commission nationale de prévention, de maîtrise et d'extinction des incendies de forêts, celles des groupements locaux et des organisations de base, dans une démarche intégrée de maîtrise des incendies de forêts applicable aux forêts tropicales du Panama. De manière spécifique, il vise à assurer une maîtrise intégrée du feu avec la participation des collectivités et d'autres acteurs nationaux dans trois périmètres pilotes connaissant une forte fréquence d'incendies de forêt.

Le projet a démarré ses activités au début du second semestre de 2010 et prévoit d'atteindre, avec succès, les objectifs prévus pour la période.

(46) PD 451/07 Rev.1 (F) Conservation transfrontalière de la biodiversité : le Parc national de Pulong Tau dans l'État du Sarawak en Malaisie - Phase II (Malaisie)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	1 490 165
Budget OIBT :		US\$	874 800
Gouvernement de la Suisse :	US\$	538 800	
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	200 000	

Gouvernement des États-Unis :	US\$	100 000
Gouvernement de Norvège :	US\$	26 000
Gouvernement de Corée :	US\$	10 000

Gouvernement de Malaisie : US\$ 615 365

Agence d'exécution : Forest Department of Sarawak

Approuvé à la : Session CIBT XLII, mai 2007, Port Moresby (PNG)

Date de lancement et durée : janvier 2008 / 36 mois

Le projet a été approuvé à la 42e session du Conseil, partiellement financé à la même session et aujourd'hui financé en intégralité. La convention réglementant l'exécution du projet a été signée le 11 janvier 2008. Le premier décaissement de fonds a eu lieu le 22 janvier 2008

Ce projet est la continuation du projet en cours PD 224/04 Rev.1 (F). Ce dernier s'étant conclu en décembre 2007. L'objectif de ce projet est de contribuer à la conservation des écosystèmes naturels dans les Highlands du nord de l'État de Sarawak et au développement durable chez les populations riveraines, grâce à la mise en œuvre d'activités de conservation de la biodiversité et l'accompagnement d'initiatives locales de développement socioéconomique. Ses objectifs spécifiques sont les suivants : i) valoriser l'écosystème du PTNP par un aménagement conservatoire intégré, et ii) renforcer la gestion transfrontalière de la conservation des richesses naturelles en privilégiant des démarches participatives impliquant les collectivités locales de part et d'autre de la frontière.

L'état des travaux du projet depuis la quarante-troisième session du Comité, tel qu'il ressort du rapports d'activité remis par l'agence d'exécution en août 2010, peut être résumé comme suit :

- Construction du pavillon des gardes forestiers avec salle polyvalente à Lepo' Bunga au pied du Murud tandis que celle du second pavillon à Ba' Medamot a débuté en septembre 2010. Le complexe de bâtiments se compose d'un bureau et deux grandes salles à la disposition des collectivités riveraines et des visiteurs du parc national, et peuvent également servir de locaux pour la tenue de formations.
- Suite à la signature récente du classement préliminaire par le Chef ministre du Sarawak l'extension du Batu Lawi au parc national de Pulong Tau est officiellement confirmée.
- Les données recueillies par les prospections afférentes à l'extension du Batu Lawi en mars qui couvraient l'écologie forestière, la flore et la faune ont été analysés et la rédaction du rapport a débuté.
- Dans l'étude relative à la réhabilitation des zones dégradées dans l'extension de Lawi Batu, ont été aménagés une pépinière de terrain et des logements pour le personnel. Environ 1500 plants ont été mis en pot. Lieux et secteurs à planter seront visités et bientôt démarqués.
- Dans le développement des activités à base communautaire, plusieurs activités ont été effectuées : (i) une description des plantes intéressantes dans le Centre d'étude de la Nature à l'école Ba' Kelalan s'est achevée. (ii) Plus de 165 tonnes de bois pour la construction de logements Penan à Ba' Medamot ont été sciées. D'autres matériaux comme les tôles de couverture, du ciment et des rations pour les travailleurs ont été transportés par avion sur le site. Un répartiteur gravitaire de 600 mètres pour le village sera également fourni. (iii) Une enquête préliminaire à la construction d'un pont suspendu sur la rivière Adang la colonie Penan de Long Adang s'est achevée. Le pont est susceptible d'atteindre une longueur de plus de 100 mètres. (iv) L'élevage de volailles en collaboration avec l'Association des femmes de Bario a débuté en septembre 2010.
- En vue de conserver la fragile végétation de montagne et la flore du mont Murud et de rétablir la végétation naturelle, d'autres consultations avec les dirigeants communautaires à Ba 'Kelalan sur la recherche d'un matériau durable pour remplacer le bois pourri du chemin de planche ont eu lieu en juillet 2010. Il y a accord général pour l'utilisation de filets de fer galvanisé devant être posés directement sur le sol. Un filet 6x2 coûte RM 280 (USD 70) et environ 1500 pièces peuvent être nécessaires pour couvrir le parcours de 2 km. En raison de ce coût élevé, les travaux de réfection devront être effectués en plusieurs phases.
- Le programme de sensibilisation à la conservation pour les principaux acteurs locaux réalisé pour la communauté Penan est en cours d'élaboration.

Le pont suspendu de Kubaan qui a été achevé en décembre l'année dernière seulement, a coûté environ 40 000 USD, tandis que le logement de Medamot est d'un coût estimé à USD 61 000 (hors transport et indemnités des agents forestiers). La part budgétaire OIBT étant limitée, l'AE a été en mesure d'assurer le financement nécessaire depuis 2009. Cela n'a pu se faire que grâce à la compréhension et au soutien des

hauts dirigeants (par exemple, le Directeur des Forêts) et plusieurs de ses cadres supérieurs. Cela sert à démontrer qu'un bon et efficace leadership est déterminant pour permettre à l'agence d'exécution de soutenir le travail du projet à la fin du soutien du projet par l'OIBT.

Le projet a une durée de mise en œuvre de trois ans et cette période se terminera le 31 janvier 2011. Les activités déjà mis en œuvre comprennent notamment des formations sur les méthodes culturelles, l'enregistrement des certificats de naissance et l'émission de cartes d'identité pour les Penan et d'autres groupes, des répartiteurs gravitaires pour l'alimentation en eau et d'autres aménagements pour les Penan, la construction d'un pont suspendu pour les Penan et les visiteurs, et la réhabilitation du bassin versant pour les Kelabit à Bario. Bon nombre de ces activités ont besoin de temps pour leur mettre en œuvre, tandis que le suivi régulier est également important, en particulier pour pouvoir être bénéfique aux participants Penan. Pour assurer l'efficacité du projet pour les peuples autochtones dans les stations du projet, la nécessité d'améliorer les moyens vivriers des populations a fait l'objet d'un examen par le Comité directeur du projet au cours de sa première réunion le 16 février 2009, et de nouveau lors de sa deuxième réunion du 24 mai 2010.

Les des deux réunions du Comité directeur du projet ont recommandé de consacrer davantage d'efforts à aider les populations par la mise en œuvre de plusieurs activités de développement dans les collectivités. À cet égard, une proposition de prorogation jusqu'à la fin de 2011 avec des fonds supplémentaires a été préparée par l'agence d'exécution. Cette proposition est produite dans le document CRF (CRF(XLIV)/12).

(47) PD 459/07 Rev.1 (F) Améliorer les conditions habilitantes de l'exploitation durable des ressources forestières du bois de santal dans la province indonésienne de Nusa Tenggara orientale (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	718 163
Budget OIBT :		US\$	593 163
Gouvernement du Japon :	US\$	583 163	
Gouvernement de Corée :	US\$	10 000	
Gouvernement d'Indonésie (Services forestiers de la province de NTT & autres partenaires) :		US\$	125 000

Agence d'exécution : Direction générale de la gestion de la production forestière du Ministère des Forêts

Approuvé à la : Session CIBT XLIII, novembre 2007, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : 5 novembre 2009 / 36 mois

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa 43 e session en novembre 2007 et financé en intégralité au cours de la 44e session du CIBT en novembre 2008, grâce à la généreuse contribution du gouvernement du Japon et du Gouvernement de Corée. La convention devant régler ce projet a été signée par les parties en août 2009, à l'issue de nouvelles dispositions proposées par le gouvernement de l'Indonésie entre l'agence d'exécution et l'organisme de collaboration, et un coordonnateur a été nommé en septembre 2009. Un protocole d'accord devant lier l'Agence d'exécution - Direction générale de la production forestière de la gestion de la production forestière du Ministère indonésien des forêts - et l'agence collaboratrice - Service des forêts de la province orientale de Nusa Tenggara - est en cours d'élaboration. Le projet a commencé ses opérations le 5 novembre 2009.

Ce projet a pour but de concourir à une gestion durable des ressources du bois de santal en province de Nusa Tenggara orientale. Ces ressources forestières ont été sérieusement entamées en raison de la forte demande de bois de santal et de l'exploitation forestière illégale. Le projet a pour objectif spécifique de renforcer la politique, les incitations économiques et le cadre institutionnel local au service de la gestion durable de la ressource bois de santal. Cet objectif doit être atteint par l'accomplissement des produits suivants :

- nouvelles politiques efficaces au niveau des districts concernant la gestion des ressources, formulées et approuvées par le gouvernement local et mises en œuvre par les organismes d'exécution concernées ;
- un cadre d'incitation économique adapté mis au point pour accompagner la valorisation durable des ressources du bois de santal ;
- Amélioration des capacités des agents forestiers et des chefs de villages en matière de planification, gestion et exploitation des ressources pérennes de bois de santal ;
- une sensibilité accrue des populations à la gestion durable des ressources du bois de santal.

La première réunion du Comité directeur du projet a eu lieu à Kupang, East Nusa Tenggara (ENT), le 25 novembre 2009, et comptait des participants de l'administration centrale, du gouvernement provincial et des représentants de tous les districts et d'autres organismes ayant intervenu dans l'élaboration du projet. Le Comité directeur a approuvé l'organigramme du projet et son plan d'opérations. Les principales activités développées en 2010 comprennent : (i) une enquête sur les arbres d'élite à bois de santal dans 4 districts de la province ENT, et (ii) l'examen des politiques existantes et des mesures recommandées pour accroître la participation des communautés locales dans l'exploitation du bois de santal, réalisé par une équipe de consultants nationaux et internationaux. La prochaine réunion du Comité directeur du projet est prévue pour janvier 2011 à Kupang ; y sera évalué l'avancement du projet et des orientations et conseils seront fournis en vue de son aboutissement.

(48) PD 460/07 Rev.2 (F) Réaliser l'aménagement durable des mangroves forestières en Chine par le renforcement des capacités locales et le développement des collectivités -- Phase I (Chine)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	393 399
Phase I		
Budget OIBT :	US\$	277 333
Gouvernement de la Chine :	US\$	116 066

Agence d'exécution : Université forestière de Beijing, en collaboration avec la réserve naturelle mangrove de Zhangjiakou au Fujian

Approuvé à la : Session CIBT XLIV, novembre 2008, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : janvier 2011 (date espérée) / 24 mois

Le Conseil a approuvé le projet à sa 43e session en novembre 2007. Le projet révisé a été scindé en phases I et II à la quarante-quatrième session du Conseil en novembre 2008. Le financement de la Phase I a été obtenu lors du cycle de projets du printemps 2010.. La convention devant réguler l'exécution du projet a été signée le 11 novembre 2010. L'agence d'exécution est en train de préparer un rapport initial comprenant un plan annuel d'activité précis..

L'objectif de développement de ce projet est de concourir à la gestion durable des mangroves en Chine par le biais d'un renforcement des capacités locales et du développement des collectivités. Ses objectifs spécifiques sont : i) renforcer les capacités des institutions forestières locales à aménager la mangrove ; et ii) réduire le degré de dépendance économique des populations aux ressources de la mangrove en introduisant des activités génératrices de revenus adaptées.

(49) PD 482/07 Rev.2 (F) Production forestière et conservation durables avec la participation des populations dans la Réserve forestière de Chepigana en province panaméenne du Darien (Panama)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	707 424
----------------	------	---------

Budget OIBT :		US\$	470 108
Gouvernement du Japon :	US\$	320 108	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	150 000	
Gouvernement du Panama :		US\$	237 316

Agence d'exécution : Association nationale pour la conservation de la nature (ANCON)

Approuvé à la : Session CIBT XLIV, novembre 2008, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : février 2010 / 24 mois

Le Conseil a approuvé le projet lors de la quarante-quatrième session en novembre 2008 et son financement intégral destiné à permettre son exécution a été promis au printemps 2009. La convention finale devant régler l'exécution du projet a été dûment signée en décembre 2009. Le premier virement de fonds a été opéré en janvier 2010 suite à la soumission par l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution est sur le point de débiter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat

La proposition vise à déterminer le volume de production pérennisable de la forêt classée de Chepigana, tandis que certaines richesses forestières d'importance critique seront conservées et que doit s'améliorer la qualité de vie des populations riveraines. De manière spécifique, elle doit permettre la production et la commercialisation de produits forestiers ligneux et non ligneux extraits de la forêt classée de Chepigana dans la pérennité écologique, économique et sociale, tout en mieux conservant les richesses forestières du couloir biologique de la chaîne de Bagre, qui fait partie intégrante de la forêt classée de Chepigana. Au nombre des principaux produits escomptés de ce projet figurent i) l'élaboration et l'approbation d'un plan de gestion intégré et celle d'autres outils de planification requis pour la forêt classée de Chepigana ; ii) la formation d'un personnel local à la gestion forestière ainsi qu'à l'administration de la forêt de Chepigana et sa zone tampon et ; iii) le renforcement de la gestion durable des ressources naturelles et le développement durable du couloir biologique de la chaîne de Bagre et de sa zone tampon.

Depuis son lancement en janvier 2010 et selon le rapport d'activité remis par l'Agence d'exécution en août 2010, l'avancement de l'exécution du projet peut se résumer comme suit :

Produit 1 : Plan de gestion intégrée et d'autres outils de planification nécessaires à la réserve forestière de Chepigana élaborés et approuvés

- La photo-interprétation d'images satellites et la vérification sur le terrain de la réserve sont achevées ;
- Les cartes thématiques ont été produites à l'aide du SIG, et
- Le stade de la planification du zonage et de l'élaboration d'un plan d'aménagement quinquennal pour l'ensemble de la réserve (comprenant l'inventaire des produits forestiers ligneux et non-ligneux avec une large participation des riverains, l'évaluation écologique rapide, et l'évaluation rurale participative) a été achevée et l'ensemble du personnel est maintenant sur zone et prêt à commencer le travail de terrain correspondant.

Produit 2 : Aménagement forestier et formation administrative mis en œuvre dans la réserve forestière de Chepigana et sa zone tampon

- Une analyse SWOT de l'Association de Darien des Communautés agroforestières (ACAFOD) est achevée ;
- Les actions consistant à instituer la reconnaissance officielle de l'ACAFOD ont été engagées ;
- Un atelier de formation à la législation forestière, aux aires et à la faune protégées a été organisé en avril 2010 pour 20 membres locaux de l'ACAFOD.

Produit 3 : Capacité à mettre en œuvre la gestion durable des ressources naturelles et développement durable renforcé dans le couloir CBSB et sa zone tampon

- Le Comité Consultatif Technique du projet a été créé et se compose de membres de l'ANAM, Fundación Natura, ACAFOD et ANCON. Il a en outre tenu sa première réunion en mai 2010.

- Des activités promotionnelles de diffusion des objectifs du projet et de ses résultats sont en préparation.

(50) PD 492/07 Rev.3 (F) Projet de réhabilitation et d'aménagement participatifs des mangroves et des bassins versants de la zone côtière de la réserve de faune de Douala/Édea, Cameroun (en abrégé « projet mangroves Douala-Édea») (Cameroun)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	830252
Budget OIBT :		US\$	676231
Gouvernement du Japon :	US\$	526 231	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	150 000	
Cameroun Écologie :		US\$	154 021

Agence d'exécution : Cameroun Écologie (CAM-ECO)

Approuvé à la : Printemps 2009

Date de lancement et durée : 5 février 2010 / 36 mois

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2009 par le biais du système électronique d'approbation mis en place, sachant qu'il n'y a plus de session du Conseil organisée au printemps, et il a été intégralement financée dans le cadre du même cycle de projets. L'Accord régissant l'exécution du projet a été signé le 15 novembre 2001. Le premier décaissement de fonds de l'OIBT a eu lieu le 5 février 2010.

Le projet contribuera à assurer la pérennité des ressources de la mangrove en vue d'améliorer les conditions de vie des communautés riveraines. Il vise plus particulièrement à contribuer à la gestion durable des écosystèmes de mangroves autour de la Douala-Edéa Réserve de faune sauvage et des bassins versants connexes.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et selon le rapport d'activités le plus récent remis en septembre 2010, et les communications récentes de l'agence d'exécution, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- Une équipe opérationnelle d'exécution du projet a été mise sur pied (experts nationaux, consultant international et consultants nationaux) ;
- Un véhicule, deux motocyclettes, et des équipements et matériaux utiles ont été achetés pour la mise en œuvre du projet, après la modification du budget de l'OIBT en vue pour tenir compte de l'augmentation des coûts liés à ces équipements et matériaux ;
- L'Agence d'exécution a organisé un atelier de lancement en mars 2010 afin d'assurer la consultation des principales parties prenantes sur la manière de concrétiser la mise en œuvre du projet ;
- Les campagnes de sensibilisation ont été poursuivies grâce à la tenue de 8 réunions de concertation et de deux ateliers de planification ;
- La cartographie des zones du projet a été entamée par un consultant national sous la supervision du consultant international choisi par l'agence d'exécution.

(51) PD 493/07 Rev.1 (F) Renforcement des capacités à faire respecter les lois forestières et la gouvernance au Cambodge (Cambodge)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	684 362
Budget OIBT :		US\$	561 195
Gouvernement du Japon (FA) :	US\$	391 195	
Gouvernement des États-Unis . . :	US\$	125 000	
Gouvernement d'Australie :	US\$	35 000	

Gouvernement de la République de Corée US\$ 10 000

Gouvernement du Cambodge : US\$ 123 167

Agence d'exécution : Administration forestière du Cambodge

Approuvé à la : Réunion CIBT Ghana, juin 2008, Accra (Ghana)

Date de lancement et durée : janvier 2007 / 36 mois

Ce projet a été approuvé et financé en juin 2007 à Accra (Ghana). La convention devant réglementer l'exécution du projet a été signée le 6 octobre 2008. Le premier décaissement de fonds a été opéré le 26 décembre 2008.

L'objectif de développement de ce projet est de contribuer à l'application de la plateforme politique gouvernementale de lutte contre l'exploitation forestière illégale, le défrichage des massifs et l'empiètement des domaines en vue de gérer et de pérenniser l'exploitation de la ressource forestière. Ses objectifs spécifiques sont les suivants : i) renforcer les capacités à faire appliquer la loi et à assurer la gouvernance ; et ii) mettre au point des outils de répression véritable des activités forestières illégales.

L'état des travaux du projet depuis la quarante-troisième session du Comité, tel qu'il ressort du rapports d'activité remis par l'agence d'exécution en août 2010, peut être résumé comme suit :

- Élaboration d'un programme de formation comptant quatre modules dont les lois fondamentales invoquées dans les fonctions de police (droit forestier, droit foncier, Code de procédure pénale, loi sur les aires protégées et autres lois et règlements) ;
- Formation à l'application des lois forestières organisée du 28 septembre au 14 octobre 2009 au Centre de formation forestière et faunique de Phnom Penh (Cambodge), avec la participation des 31 membres du personnel de l'administration centrale et des administrations locales. Une autre formation a été dispensée du 18 au 31 mars 2010 au Centre de formation forestière et faunique. Celle-ci a bénéficié à 55 participants, principalement des divisions de l'Administration forestière.
- Amélioration du Système cambodgien de surveillance de la criminalité forestière qui a été développé comme logiciel de base de données dans le cadre du projet UNTS/CMB/001/DFI en 2000. Ce système a été installé sur les quatre sites du projet (provinces de Kompong Thom, Kratie, Preah et Pursat Sihanuk). Près de 100 cas de délinquance forestière ont été enregistrés dans le système (01 janvier-31 juillet 2010) ;
- Un guide de poche pour interventions de terrain, "Application des lois forestières" a été élaboré et est en cours de finalisation ;
- Trois ateliers de vulgarisation ont été organisés sur les lois et réglementations forestières à l'intention des parties prenantes dans la province de Kratie (31 mai 2010), la province de Kompong Thom (28 juin 2010) et la province de Preah Sihanuk (26 juillet 2010). Ils ont été suivis par 286 participants ;
- Quatre affiches ont été produites pour sensibiliser le public à l'exploitation forestière illégale. Ces affiches portent les légendes suivantes : « Arrêtez de détruire les forêts et participez à leur restauration et leur protection », et « La tronçonneuse tue et détruit la forêt », et « La chasse au gibier sauvage sans permis est illégale et les contrevenants sont passibles d'amendes et pénalités prévues par l'article 98 du Code forestier ».

Un total de 278 cas de délits forestiers relevés au cours de la période de janvier à mars 2010 ont été examinés et instruits. Pour les dossiers impliquant des procédures judiciaires, l'administration forestière a produit les procès-verbaux et les a collationnés avec les rôles des tribunaux et de même pour les dossiers qui ont été déjà plaidés ou qui sont en instance. D'autres formations seront organisées pour les agents de l'administration des forêts sur les rôles et les fonctions de la police judiciaire tels que prévus dans le Code de procédure pénale qui a été récemment adoptée et est entrée en vigueur en août 2007, ce qui doit corriger le défaut de connaissance des textes de loi et les failles dans leur application. Cette formation comprendra également les modalités d'analyse et d'identification des délits forestiers dans le but d'assurer l'instruction correcte des affaires de cet ordre et la constitution régulière des chefs d'accusation dans ce type de dossier.

(52) PD 501/08 Rev.1 (F) Promouvoir les reboisements familiaux dans la zone tropicale du Sud-ouest de la Chine par le développement et la vulgarisation de techniques conçues pour la sylviculture familiale (Chine)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	592 263
Budget OIBT :		US\$	353 435
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	353 435	
Gouvernement de la Chine :		US\$	238 828

Agence d'exécution : Académie forestière du Yunnan (YAF)

Approuvé à la : Session CIBT XLIV, novembre 2008, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : mars 2009 / 36 mois

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2009 par le biais du système électronique d'approbation mis en place et il a été intégralement financé à la quarante-cinquième session du Conseil à Yokohama en novembre 2009. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 18 janvier 2010. Le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu le 10 mars 2010.

Le projet contribue à promouvoir les activités de reboisement des foyers ruraux ainsi que le développement rural dans les zones tropicales montagneuses du sud-ouest de la Chine par le développement et la vulgarisation de techniques de reboisement adaptées aux foyers ruraux ("techniques HORT"). Il vise de manière spécifique à promouvoir les techniques de reboisement adaptées aux foyers ruraux (techniques "HORT") grâce à une coopération étroite entre l'Institut de recherches forestières et les foyers concernés au plan local.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et selon les deux plus récents rapports d'activité remis par le projet en octobre 2010, l'état des travaux du projet peut se résumer comme suit :

- Un équipe opérationnelle a été mise en place pour l'exécution de ce projet ;
- Deux pépinières d'essai pour effectuer des expériences sur la production de plants ont été établies dans le comté de Menglian de la préfecture de Puer, et des essais pertinents ont été menés en pépinières ;
- Deux stations forestières ont été sélectionnées pour la mise en place du réseau de base pour les techniques de vulgarisation et les services d'information, en se fondant sur le mémorandum d'accord signé par l'agence d'exécution, l'Académie de foresterie du Yunnan, et chacune des deux stations forestières sélectionnées pour accueillir la mise en œuvre de ce projet ;
- Les travaux saisonniers de collecte de semences ont été réalisés par les techniciens du projet en collaboration avec l'Académie de foresterie du Yunnan et les deux stations forestières sélectionnées pour la mise en œuvre de ce projet.

(53) PD 507/08 Rev.1 (F) Élaboration de la politique nationale de reboisement et d'une stratégie de boisement en accord avec la "Démarche Liberia 3C" (Liberia)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	505 320
Budget OIBT :		US\$	396 310
Gouvernement de la Suisse :	US\$	78 000	
Gouvernement du Japon :	US\$	68 310	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	50 000	
Gouvernement du Liberia :		US\$	109 010

Agence d'exécution : Forestry Development Authority (FDA)

Approuvé à la : Session XLIV du CIBT, novembre 2008, Yokohama

Date de lancement et durée : 7 juillet 2009 / 30 mois

Ce projet a été approuvé et financé en intégralité au cours de la 44 e session du CIBT en novembre 2008, grâce aux généreuses contributions des gouvernements de la Suisse, du Japon et des États-Unis. L'accord de projet a été signé par les parties en avril 2009. La mise en œuvre du projet a débuté en juillet 2009 après la remise des pièces utiles et la nomination d'un coordonnateur de projet.

Le projet vise à contribuer au développement des plantations forestières et à la restauration des forêts comme outil efficace de conservation et de gestion durable des forêts et de la faune du Liberia, de maintenir la qualité de l'environnement et d'améliorer le flux des avantages à tous les segments de la société, en accord avec la politique forestière du Libéria dite « approche 3 C » : basée sur le commerce, axées sur la conservation et la participation communautaire, et qui repose sur les trois piliers de la gestion durable des forêts (GDF) : la pérennité économique, écologique et sociale.

L'objectif spécifique de ce projet s'articule en deux volets : 1) l'élaboration d'une politique nationale de reboisement et d'une stratégie de boisement en accord avec la loi-cadre nationale instituant la réforme du secteur forestier ; et 2) le développement des connaissances, des savoir-faire et des moyens d'intervention de la *Forest Development Authority*, et ceux d'autres acteurs, en vue de permettre l'évaluation, le suivi et la planification de plantations forestières et d'activités de restauration des forêts dans le pays.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et selon le rapport d'activités le plus récent remis en septembre 2010, et les communications récentes de l'agence d'exécution, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- L'évaluation sur le terrain des plantations forestières s'est poursuivie avec trois autres plantations forestières dans le nord du Libéria, énumérées ci-dessous, où le nombre total de 35 placettes d'échantillonnage (25M x 20 m) ont été établies et mesurées (relevés des hauteurs, diamètres, observation générale des arbres morts, des arbres sur pied ; brossage de la surface de la placette et marquage à la peinture des arbres mesurés, etc.) ; les plantations évaluées sont celles de Yekepa/Lamco, Kpaytuo et Tappita ;
- Les résultats des travaux de terrain ont été traités et des informations ont été stockées dans l'ordinateur et exploitées dans la préparation de rapports sur ces trois plantations.

La deuxième réunion du Comité directeur du projet est prévue pour janvier 2011, afin de fournir des orientations pour la mise en œuvre harmonieuse de ce projet, après le décès du Point focal de l'OIBT qui connaissait bien le cycle de projet de l'OIBT.

(54) PD 519/08 Rev.1 (F) Conservation des forêts tropicales en vue de réduire les émissions dues à la déforestation et valorisation des stocks de carbone dans le parc national indonésien de Meru Betiri (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	973 388
Budget OIBT :	US\$	814 590
7&i Holdings Co. Ltd (Japon) :	US\$	814 590
Gouvernement d'Indonésie :	US\$	158 798

Agence d'exécution : Agence forestière de recherche-développement (FORDA),
Ministère indonésien des Forêts

Approuvé à la : Printemps 2009

Date de lancement et durée : janvier 2008 / 36 mois

Le projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2009 et son financement intégral a été opéré par 7 & I Holdings Co. Ltd (Japon). La convention réglementant l'exécution du projet a été signée le 6 octobre 2008. Le premier décaissement de fonds a été opéré à l'agence d'exécution en décembre 2009

L'objectif de développement du projet est de contribuer à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et à renforcer les stocks de carbone des forêts grâce à une participation accrue des populations à la conservation et à la gestion du Parc national de Meru Betiri en tant que partie intégrante du massif plus vaste dans lequel elles vivent. Plus précisément, le projet entend (i) améliorer les moyens de subsistance des communautés locales vivant à l'intérieur et dans les alentours du parc national de Meru Betiri (MNP) en contribuant à éviter la déforestation, la dégradation des sols forestiers et la perte de biodiversité et (ii) d'élaborer un système crédible, permettant des mesures, des rapports et des vérifications dans l'observation suivie des réductions d'émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans le MNP.

Depuis son lancement en janvier 2010, le projet a entrepris plusieurs activités visant à renforcer la planification et la mise en œuvre des activités de projet ainsi que pour accroître la visibilité du projet comme un partenariat public-privé dans la conservation des forêts tropicales visant à réduire les émissions qui résultent du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD +). Il s'agit notamment d'une rencontre de socialisation du programme tenue le 30 décembre 2009 afin d'informer du programme de l'OIBT les communautés locales, les administrations locales, les ONG locales, les universités et les autres parties prenantes dans les districts de Jember et Banyuwangi. Soixante participants ont ainsi été réunis. Ce projet a été lancé par le ministre indonésien des Forêts lors de la cérémonie d'ouverture des activités de démonstration de la REDD + en Indonésie qui a eu lieu le 6 janvier 2010. De nombreux participants des gouvernements, des ONG, des communautés de recherche et du secteur privé étaient présents à cette manifestation.

Recherche et enquêtes ont été menées pour collecter des informations de base et des données. Des dialogues avec les chefs communautaires, les gouvernements locaux et des ONG à Bandailit (district de Jember) et Sukamade (district de Banyuwangi) se sont intensifiés avec des activités de terrain comprenant des plantations d'arbres dans la zone de réhabilitation dans le MNP. 40 placettes d'échantillonnage permanentes ont été établies pour un système MRV (mesurables, communicables et vérifiables) dans les forêts protégées en tant que l'un des projets de démonstration REDD + en Indonésie. Un premier mesurage a eu lieu pour identifier les réservoirs de carbone dans toutes les parcelles permanentes, ce réservoir étant constitué de la biomasse aérienne (arbre, tige et sous-bois), de la litière et du sol. Afin d'assurer la conservation de la biodiversité et des ressources génétiques, un suivi régulier des ressources est en cours pour l'élaboration du système d'information sur la biodiversité (Sistem Informasi Keanekaragaman Hayati-SIK); cependant que le développement communautaire autonome doit permettre d'améliorer le développement des collectivités par l'accroissement des activités génératrices de revenus tout en réduisant leur dépendance aux écosystèmes forestiers; la répression des actes d'exploitation illégale des forêts s'intensifie.

La première réunion du Comité directeur du projet, qui a eu lieu le 4 Juin 2010, a produit plusieurs recommandations destinées à permettre la mise en œuvre efficace et réussie du projet : Il s'agit notamment de renforcer les stratégies de diffusion en les rendant davantage proactives; de préparer un projet vidéo (environ 15-20 min) retraçant les principaux travaux du projet, en mobilisant les intervenants clés dont l'Agence d'exécution, le MNP, le LATIN, les collectivités locales, des ONG et des groupes universitaires, l'organisation de fréquentes réunions de coordination et réunions techniques, destinées à assurer une plus grande intégration des activités du projet entre MNP, le LATIN et l'agence d'exécution, le renforcement des activités du projet relatives à la comptabilisation du carbone préalable à la mise en place d'un système de MRV et son évaluation, et d'obtenir une plus grande sensibilisation des populations et leur participation à la mise en œuvre des activités du projet en testant la mobilisation des communautés locales dans la prospection des stocks de carbone et l'évaluation de biodiversité.

(55) PD 528/08 Rev.1 (F) Vers une pérennisation de la production de bois d'acajou indigène au Ghana : Phase II, affiner le parcours sylvicole et les formations pratiques destinées aux forestiers de la filière bois industrielle et aux collectivités paysannes (Ghana)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	775 114
Budget OIBT :	US\$	465 264
Gouvernement du Japon :	US\$	445 264
Gouvernement des États-Unis :	US\$	20 000
Gouvernement du Ghana, en nature :	US\$	147 150
Michigan Technological University :	US\$	101 500
SAMARTEX :	US\$	61 200

Agence d'exécution : Forestry Research Institute du Ghana (FORIG)

Approuvé à la : Printemps 2009

Date de lancement et durée : 08 avril 2001 / 36 mois

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2009 par le biais du système d'approbation électronique mis en place, sachant qu'il n'y a plus de session du Conseil au printemps, mais le financement du projet n'a pas été acquis dans le même cycle de projets. La convention régissant l'exécution du projet a été signée le 5 avril 2010. Le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu le 8 avril 2010.

Le projet vise à améliorer la viabilité de l'acajou autochtone au Ghana par le développement d'acajous de qualité supérieure qui sont écologiquement adaptées et tolérants aux insectes et d'élargir la collaboration avec les industriels et arboriculteurs de la collectivité. Il vise en particulier à affiner la « trousse sylviculture » de l'acajou, afin d'améliorer la capacité de produire un acajou autochtone économiquement viable dans les plantations mixtes et de transférer ces techniques à des partenaires clés de la filière bois du Ghana et à des arboriculteurs du terroir par le biais d'un guide pratique portant le titre « comment cultiver les cajous autochtones en plantation ».

L'agence d'exécution du projet PD 528/08 Rev.2 (F) a recours au système de suivi OIBT en ligne à titre expérimental depuis le début de l'exécution de ce projet en avril 2010.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activité du projet remis en octobre 2010, et les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- Une équipe opérationnelle a été mise sur pied pour exécuter ce projet ;
- un véhicule, ainsi que des équipements et du matériel utile (un ordinateur portable et des accessoires connexes) ont été achetés pour la mise en œuvre du projet ;
- L'Agence d'exécution a interagi avec la Société ABTS et les agriculteurs dans la communauté de Berekum en vue d'y créer des pépinières destinées à la production de semences d'acajou de qualité nécessaires à la mise en œuvre de certaines activités du projet. Une formation à la gestion de pépinières a été dispensée aux agriculteurs de la communauté Kranka ;
- L'entretien des parcelles de terrain créées au cours de la mise en œuvre de la phase I du projet sur l'acajou s'est poursuivi, et la surveillance et le suivi de ces parcelles ont été assurés en collaboration avec les communautés locales ;
- La préparation du site en vue de la mise en place de provenance de nouveaux essais sur les génotypes et les provenances dans trois zones écologiques différentes et la préparation du site à des expériences d'espacement ont débuté ; et
- Quatre résumés des études sur l'acajou au Ghana, s'appuyant sur les réalisations de la phase I du projet d'acajou et celles de ce projet, ont été acceptés pour la présentation au Congrès mondial de l'IUFRO qui s'est tenue à Séoul (Corée du Sud).

(56) PD 539/09 Rev.1 (F) Favoriser la conservation d'un certain nombre d'essences arbustives actuellement menacées par la perturbation de leurs habitats et l'appauvrissement de leurs peuplements (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	189 943
----------------	------	---------

Budget OIBT :		US\$	149 710
Gouvernement du Japon :	US\$	149 710	
Gouvernement d'Indonésie :		US\$	40 233

Agence d'exécution : The Forest and Nature Conservation Research and Development Center, Ministère des Forêts

Approuvé à la : Session CIBT XLV, novembre 2009, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : mars 2010 / 24 mois

Ce projet a été approuvé et financé en novembre 2010. L'accord final réglementant l'exécution de ce projet a été signé le 26 janvier 2010 et le premier décaissement de fonds a eu lieu en mars 2010.

L'objectif d'ensemble de ce projet est de contribuer à la conservation des espèces menacées en favorisant la mise à jour des données écologiques et biologiques ainsi que les efforts de conservation. De manière spécifique, le projet vise à : (i) déterminer et d'observer l'état de vulnérabilité des essences forestières qui sont actuellement menacées par des perturbations diverses et (ii) initier et promouvoir des actions de terrain dans la conservation et la protection de certaines espèces menacées. Les résultats attendus du projet comprennent : (i) la mise à jour des données et des informations sur l'état de conservation et de protection des espèces arborées, (ii) des informations sur le niveau de diversité génétique et de vulnérabilité des espèces menacées et (iii) la mise en place d'un jardin de la conservation génétique de végétaux (patrimoine génétique) en vue d'assurer la conservation des espèces cibles et l'amélioration des capacités des parties prenantes locales.

Après être devenu opérationnel, le projet a passé en revue l'état actuel des essences forestières qui sont menacées par la perturbation des habitats et l'appauvrissement de leur population. Les essences forestières choisies qui ont été ciblées par ce projet sont *Diospyros celebica* (Eboni), *Eusideroxylon zwageri* (bois de fer ou Ulin de Bornéo), et les *Michelia* (*Michelia velutina* / *Michelia champaka*, et *Michelia* sp.). La recherche est en cours pour observer le niveau de diversité génétique et de vulnérabilité des essences choisies et permettre ainsi la formulation d'une stratégie de conservation de ces espèces sélectionnées en particulier leur conservation *ex situ*.

(57) PD 552/09 Rev.1 (F) Incitation des propriétaires forestiers coutumiers des plaines de la province du Centre de PNG à reboiser leurs savanes herbeuses en arbres précieux

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	828 576
Budget OIBT :		US\$	644 814
Gouvernement du Japon :	US\$	644 814	
Gouvernement de PNG :		US\$	183 762

Agence d'exécution : Autorité forestière de Papouasie-Nouvelle-Guinée

Approuvé à la : Session CIBT XLV, novembre 2009, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : Décembre 2010 (attendue) / 36 mois

Ce projet a été approuvé et financé en novembre 2010. L'accord régissant la mise en œuvre du projet a été envoyé à l'Autorité forestière de Papouasie-Nouvelle-Guinée en février 2010 et dûment signé le 24 mai 2010. L'agence d'exécution est en train de mettre en place les dispositions administratives nécessaires dont un plan annuel détaillé de l'opération et une équipe de maîtrise du projet.

L'objectif du projet est de créer un cadre de reboisement modèle qui encourage les propriétaires

fonciers coutumiers dans les plaines de la province centrale à cultiver des arbres de valeur dans leurs herbages.. La réalisation aboutie de ce projet contribuera à l'élargissement des bienfaits escomptés sur le long terme en matière sociale, environnementale et économique dont jouiront les propriétaires fonciers dans les plaines de la Province centrale grâce au développement des entreprises de reboisement, ce qui devrait favoriser l'émergence d'un ensemble adapté de modèles d'entreprise et systèmes de production. Le teck (*Tectona grandis*) sera l'essence phare à promouvoir à travers une gamme de modèles d'entreprise et de systèmes de production. Les résultats attendus du projet comprennent un programme de sensibilisation au reboisement en activité pour les propriétaires fonciers et les populations de la province du Centre. Une formation en administration d'entreprise et un encadrement fonctionnel adapté aux petites entreprises de reboisement ; une formation et un appui-conseil en agro-foresterie dispensés à de petites entreprises de reboisement, et un système de distribution en cours d'exploitation pour petites entreprises de reboisement avec des stocks et matériaux agroforestiers.

B. PROJETS EN ATTENTE DE LEUR CONVENTION D'EXÉCUTION

(1) PD 450/07 Rev.2 (F,I) **Renforcement des capacités à inscrire la foresterie dans le Mécanisme du développement propre dans le cadre de la GDF en mettant l'accent sur les forêts communales et la lutte contre la pauvreté au Ghana (Ghana)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	666 255
Budget OIBT :	US\$	402 516
Gouvernement du Ghana, en nature :	US\$	110 039
Michigan Technological University :	US\$	94 500
SAMARTEX :	US\$	59 200

Agence d'exécution : Forestry Research Institute du Ghana (FORIG)

Approuvé à la : Session CIBT XLIV, novembre 2008, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Le Conseil a approuvé le projet à sa 44e session à Yokohama (Japon) en novembre 2008. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial. Il a été entièrement financé lors du cycle des projets réguliers de l'OIBT du printemps 2010. La convention devant régir l'exécution de ce projet envoyé à l'agence d'exécution pour signature par le Gouvernement ghanéen en novembre 2010.

Le projet vise à développer les capacités à mettre en œuvre une foresterie MDP au Ghana par le biais d'une réhabilitation communautaire des forêts dégradées. Il vise de manière spécifique à améliorer la capacité de MDP forestier au Ghana par le biais des forêts communautaires orientées vers la réduction de la pauvreté, en liaison avec l'aménagement forestier durable (AFD), et en impliquant le secteur privé et les populations autochtones.

(2) PD 470/07 Rev.1 (F) **Élaboration et mise en œuvre des Critères et Indicateurs de la gestion durable des plantations forestières et des forêts communautaires (Thaïlande)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	258 674
Budget OIBT :	US\$	209 574
Gouvernement du Japon (FA) :	US\$	209 574

Gouvernement de Thaïlande : US\$ 49 100

Agence d'exécution : Département royal des forêts en collaboration avec le
Département des parcs naturels, de conservation de la faune et
de la flore, Thaïlande

Approuvé à la : Session CIBT XLIII, novembre 2007, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : janvier 2011(attendue) / 24 mois

Le Conseil a approuvé le projet à sa 43e session en novembre 2007. Le financement a été alloué à la quarante-quatrième session du Conseil en novembre 2008. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été envoyée au Département Royal des Forêts pour signature en janvier 2009. Mais le parachèvement du texte de la convention de projet a accusé un long retard en raison de procédures internes à l'administration centrale de Thaïlande et le texte de la convention légèrement révisé intégrant les préoccupations de l'Agence d'exécution a été envoyé en septembre 2010.

L'objectif de développement du projet est de contribuer à une meilleure disponibilité du bois et des produits forestiers non ligneux provenant de sources durables et licites. Plus précisément, le projet vise à établir un système complet de C & I pour la gestion durable des forêts en Thaïlande. Les résultats attendus du projet sont : des C & I nationaux et des normes de résultat de la GDF élaborés, testés et adoptés ; un dispositif national de traçabilité élaboré, testé et adopté ; système d'audit de C & I / normes de résultat et de traçabilité du bois élaboré, testé et adopté ; et personnel adéquat formé à l'audit des C & I et des normes de résultat et de traçabilité.

C. PROJETS EN ATTENTE D'UN FINANCEMENT

(1) PD 452/07 Rev.3 (F) **Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne - Phase II (Brésil)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$ 1 517 068
Budget OIBT :	US\$ 865 659
EMBRAPA :	US\$ 337 288
MMA :	US\$ 263 271
IFT :	US\$ 50 850

Agence d'exécution : Embrapa Amazônia Oriental (EMBRAPA), Belém, Pará

Approuvé au : Printemps 2008

Le projet a été approuvé par le Conseil au printemps 2008. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans une période de 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumettant ayant faculté de recourir à cette démarche. Le gouvernement du Brésil a de nouveau soumis la proposition en troisième révision, et il sollicite que son financement soit pris en considération pour une nouvelle durée de 20 mois.

(2) PD 454/07 Rev.3 (F) **Gestion communautaire des forêts : alternative pérenne pour la forêt domaniale de Maues, État d'Amazonas (Brésil)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$ 650 332
----------------	--------------

Budget OIBT :	US\$	513 527
IBENS :	US\$	136 805
Agence d'exécution :	IBENS - Instituto Brasileiro de Educação em Negócios Sustentáveis	
Approuvé au :	Printemps 2008	

Le projet a été approuvé par le Conseil au printemps 2008. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans une période de 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumettant ayant faculté de recourir à cette démarche. Le gouvernement du Brésil a de nouveau soumis la proposition en troisième révision, et il sollicite que son financement soit pris en considération pour une nouvelle durée de 20 mois.

(3) PD 456/07 Rev.3 (F) Renforcement des capacités des membres du réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale (Riffeac) pour la formation en gestion durable des concessions forestières (OIBT)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	1 193 841
Budget OIBT :	US\$	1 080 741
Institutes :	US\$	113 100
Agence d'exécution :	Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF-G), Gabon	
Approuvé à la :	Session CIBT XLII, mai 2007, Port Moresby (PNG)	

Le Conseil a approuvé ce projet à sa quarante-deuxième session à Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée) en mai 2007. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial.

Ce projet contribue au développement des capacités en ressources humaines nécessaires pour atteindre la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo en conciliant les exigences socio-économiques et le maintien des équilibres écologiques. De manière spécifique, il vise à renforcer la capacité des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale afin qu'elles soient aptes à former un personnel qualifié pour la mise en œuvre de la gestion durable des concessions forestières dans le bassin du Congo.

La Belgique a promis € 75 000 (soit environ \$EU 118 000) en janvier 2008, comme financement partiel d'une enveloppe budgétaire OIBT totale de \$EU 1 080 741 pour ce projet régional. Un consultant a été engagé pour transformer ce projet en un projet échelonné (phase I avec un budget OIBT de \$EU 569 689 et phase II avec \$EU 511 052 pour la part budgétaire OIBT) afin de faciliter son financement supplémentaire par des bailleurs de fonds potentiels de l'OIBT.

(4) PD 460/07 Rev.2 (F) Réaliser l'aménagement durable des mangroves forestières en Chine par le renforcement des capacités locales et le développement des collectivités -- Phase II (Chine)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	245 697
----------------	------	---------

Phase II
Budget OIBT : US\$ 155 585
Gouvernement de la Chine : US\$ 90 112

Agence d'exécution : Université forestière de Beijing, en collaboration avec la réserve naturelle mangrove de Zhangjiakou au Fujian

Approuvé à la : Session CIBT XLIV, novembre 2008, Yokohama (Japon)

Le Conseil a approuvé le projet à sa 43e session en novembre 2007. Le projet a été révisé en phases I et II à la quarante-quatrième session du Conseil en novembre 2008. Le financement de la Phase I a été octroyé lors du cycle des projets du printemps 2010 et celle-ci est en cours d'exécution. La Phase II, cependant, est toujours en attente de son financement.

(5) PD 467/07 Rev.4 (F) Produire un système d'information continu sur la situation des peuplements d'acajou d'Amérique (Swietenia Macrophylla) et de cèdre espagnol (Cedrela Odorata) à l'appui de l'Autorité scientifique CITES au Pérou

Budget et sources de financement :

Budget total : US\$ 1 548 694

Budget OIBT : US\$ 896 724

UNALM/FCF : US\$ 651 970

Agence d'exécution : Université nationale d'agronomie de La Molina -- Faculté de foresterie (UNALM/FCF) -- Pérou

Approuvé à la : Session CIBT XLIV, novembre 2008, Yokohama (Japon)

Le Conseil a approuvé le projet à sa 44e session à Yokohama (Japon) en novembre 2008. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans une période de 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumettant ayant faculté de recourir à cette démarche. Le gouvernement du Pérou a soumis à nouveau la proposition en quatrième révision et a demandé à ce que son financement soit envisagé pour une période supplémentaire de 20 mois.

(6) PD 475/07 Rev.1 (F) Restauration des fonctions de l'écosystème de la « Grand Forest Ark » de Jambi en favorisant l'exploitation multiple des ressources forestières avec la collaboration des acteurs locaux (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total : US\$ 737 686

Budget OIBT : US\$ 553 565

Gouvernement d'Indonésie : US\$ 184 121

Agence d'exécution : Direction générale de la réhabilitation des terres et de la foresterie sociale, Ministère des forêts en collaboration avec la faculté de foresterie, université agricole de Bogor

Approuvé à la : Réunion CIBT Ghana, juin 2008, Accra (Ghana)

Ce projet a été approuvé en juin 2008 à Accra (Ghana) mais son financement n'a pas été octroyé.

Le projet vise à pérenniser les fonctions de l'écosystème de la forêt domaniale Jambi Grand Forest Park (GFP) par le biais d'une exploitation multi-ressources de la forêt dans le cadre d'une gestion en collaboration. L'objectif spécifique est d'élaborer un plan de gestion de la conservation de Jambi GFP grâce à la gestion collaborative et de renforcer les capacités de gestion en collaboration entre Jambi GFP et d'autres intervenants en vue d'optimiser les utilisations multiples des forêts préservées.

(7) PD 476/07 Rev.2 (F) Essais de clonage de descendances supérieures de Shorea Leprosula pour un programme de plantations d'enrichissement (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	922 272
Budget OIBT :	US\$	414 072
Gouvernement d'Indonésie :	US\$	508 200

Agence d'exécution : Faculté de foresterie, université Gadjah Mada
Direction générale de la recherche et du développement forestiers

Approuvé à la : Réunion CIBT Ghana, juin 2008, Accra (Ghana)

Ce projet a été approuvé en juin 2008 à Accra (Ghana) mais son financement n'a pas été octroyé.

Le projet vise à développer la technologie de production de clones qui fournit des moyens et des façons de produire des clones supérieurs de leprosula S.. de bonne qualité et en quantité suffisante. Les objectifs spécifiques sont de mettre à l'essai 15 meilleures familles de descendants de S. leprosula pour la foresterie clonale et d'accélérer la croissance de clones sélectionnés à la fois en pépinière et sur le terrain.

(8) PD 477/07 Rev.3 (F) Amélioration des fonctions forestières dans la province de Bengkulu par la participation des populations à la reconstitution des forêts dégradées grâce à l'exploitation de produits de base locaux (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	430 424
Budget OIBT :	US\$	338 256
Gouvernement d'Indonésie : (en nature)	US\$	92 168

Agence d'exécution : Services forestiers de la province de Bengkulu
Université de Ratusamban

Approuvé au : Printemps 2009

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2009 mais son financement n'a pas été acquis.

L'objectif de développement du projet est de contribuer à la gestion durable des forêts dans le massif forestier provincial de Bengkulu grâce à la réhabilitation et à l'amélioration de la situation économique des populations riveraines par la plantation de produits de base à créneau porteur. Les objectifs spécifiques sont : (1) d'appliquer des techniques de production d'un matériel végétal de qualité supérieure adapté et offrant des perspectives en plantation et (2) d'améliorer la participation des parties prenantes et la prospérité des populations grâce à une bonne réhabilitation et la plantation et de produits locaux offrant des potentialités.

(9) PD 495/08 Rev.3 (F) Système d'information sur la productivité des forêts guatémaltèques (Guatemala)

Budget et sources de financement :

Budget total : US\$ 608 998

Budget OIBT : US\$ 492 588

AIDER : US\$ 116 410

Agence d'exécution : Institut forestier national (INAB)

Approuvé à la : Session CIBT XLV, novembre 2009, Yokohama (Japon)

Le Conseil a approuvé le projet à sa 45e session en novembre 2009. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans une période de 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumettant ayant faculté de recourir à cette démarche.

(10) PD 527/08 Rev.1 (F) Renforcement des capacités à évaluer les stocks de carbone des forêts tropicales et leur évolution en Chine (Chine)

Budget et sources de financement :

Budget total : US\$ 315 370

Budget OIBT : US\$ 207 065

Gouvernement de la Chine : US\$ 108 305

Agence d'exécution : Académie chinoise de foresterie (CAF)

Approuvé au : Printemps 2009

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2009 mais son financement n'a pas été acquis.

L'objectif de développement de ce projet est de renforcer la capacité d'évaluation des stocks de carbone des forêts tropicales et leur évolution, de dispenser des connaissances scientifiques sur les incidences de la forêt tropicale sur le changement climatique et en débouchant sur des politiques qui pérennisent les forêts tropicales de la Chine. Les objectifs spécifiques consistent à : (1) effectuer des recherches et élaborer des méthodes et des paramètres d'évaluation des stocks de carbone et leur évolution dans les forêts tropicales de Chine, et (2) améliorer la compréhension qu'ont les décideurs et le public des liens entre forêts tropicales et modification du climat.

(11) PD 530/08 Rev.2 (F) Phase II du projet OIBT PD 30/97 Rev.6 Gestion de forêts constituées grâce au rétablissement de forêts dégradées confié aux populations riveraines au Ghana

Budget et sources de financement :

Budget total : US\$ 601 044

Budget OIBT : US\$ 522 312

Gouvernement du Ghana, en nature : US\$ 78 732 En nature

Agence d'exécution : Forestry Research Institute du Ghana (FORIG)
Approuvé à: l'automne 2009
Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2009 en recourant au système d'approbation par voie électronique, sans que son financement n'ait été acquis lors du même cycle de projets.

L'évaluation ex post-du projet PD 30/97 Rev.6 (F) « Réhabilitation des forêts dégradées grâce à la collaboration des communautés locales (Ghana) », commandée par l'OIBT en novembre 2007, a préconisé la mise en œuvre d'une deuxième phase devant permettre de consolider les réalisations du projet portant sur l'exploitation d'essences indigènes dans la réhabilitation et la restauration des forêts dégradées et des forêts tropicales secondaires.

L'objectif de ce projet est de contribuer aux moyens d'existence en milieu rural par l'amélioration des avantages tirés des forêts créées par les communautés locales grâce à la réhabilitation des forêts dégradées. Plus précisément, elle vise à développer des modèles sur un mode participatif et à identifier des stratégies devant être mise en œuvre dans la gestion des forêts créées par les communautés locales par la réhabilitation des terres dégradées, cela en vue d'améliorer la conservation de la biodiversité, la fourniture de biens et services et également de déterminer les mécanismes de paiement des services qui permettront une amélioration des moyens d'existence des populations riveraines.

(12) PD 534/08 Rev.1 (F) Aménagement de petites plantations mixtes privées PLUS programme nutritionnel : le cas de six groupes de femmes rurales dans les régions de Eastern et Ashanti au Ghana : Phase II

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	639 349
Budget OIBT :	US\$	424 837
Pitris Consult/Gouvernement du Ghana :	US\$	214 512

Agence d'exécution : Pitris Consult
Approuvé au : Printemps 2009
Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2009 en recourant au système d'approbation par voie électronique, sans que son financement n'ait été acquis lors du même cycle de projets.

L'objectif du projet est de fournir des revenus attrayants et des recettes pour les ventes locales et les exportations sur une base durable grâce à des bois d'œuvre commerciaux à forte croissance et testés localement, tout en favorisant et en consolidant les acquis d'un produit forestier non-ligneux à forte valeur nutritive -- *Moringa oleifera* -- introduit avec succès par les femmes rurales bénéficiaires pendant la phase pilote du projet, offrant ainsi une denrée nutritionnelle pérennisable, maniable, et de qualité et se trouvant à la portée des bourses des ménages. De manière spécifique, le projet doit accroître sensiblement la disponibilité d'intrants cultivables à forte capacité régénérative, dont notamment les essences à bois précieux à croissance rapide que sont le wawa et l'ofram en complantation avec le teck, ainsi que des plantes forestières nutritives répandues et utilisées par les foyers, dont notamment le *Moringa oleifera*.

(13) PD541/09 Rev.1 (F) Promotion et mise en valeur des forêts par les communautés autochtones au Pérou

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	1 002 345
Budget OIBT :	US\$	610 505
AIDER :	US\$	391 840

Agence d'exécution : Association pour la recherche-développement intégrée -- AIDER

Approuvé à la : Session CIBT XLV, novembre 2009, Yokohama (Japon)

Le Conseil a approuvé le projet à sa 45e session en novembre 2009. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans une période de 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumettant ayant faculté de recourir à cette démarche.

(14) PD542/09 Rev.1 (F) Soutien à l'organisation du cinquième Congrès forestier latino-américain

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	189 612
Budget OIBT :	US\$	114 523
CNF :	US\$	53 169
AIDER :	US\$	21 920

Agence d'exécution : Chambre forestière nationale

Approuvé à la : Session CIBT XLV, novembre 2009, Yokohama (Japon)

Le Conseil a approuvé le projet à sa 45e session en novembre 2009. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans une période de 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumettant ayant faculté de recourir à cette démarche.

(15) PD544/09 Rev.1 (F) Augmentation des gains économiques tirés de la gestion forestière dans le domaine forestier permanent péruvien Pérou

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	1 043 946
Budget OIBT :	US\$	592 229
CNF :	US\$	451 717

Agence d'exécution : Chambre forestière nationale

Approuvé à la : Session CIBT XLV, novembre 2009, Yokohama (Japon)

Le Conseil a approuvé le projet à sa 45e session en novembre 2009. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans une période de 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumettant ayant faculté de recourir à cette démarche.

(16) PD554/09 Rev.1 (F) Dispositif d'aménagement durable pilote pour les forêts secondaires dans le territoire de la commune de Calima Bajo à Buenaventura (Colombie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	603 600
Budget OIBT :	US\$	453 600
Gouvernement de Colombie -- Université de Tolima :	US\$	100 000
Conseil communautaire du Groupe ethnique noir « Bajo Calima » :	US\$	50 000

Agence d'exécution : Université de Tolima

Approuvé à la : Session CIBT XLV, novembre 2009, Yokohama (Japon)

Le Conseil a approuvé le projet à sa 45e session en novembre 2009. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans une période de 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumettant ayant faculté de recourir à cette démarche.

(17) PD 560/09 Rev.3 (F) Conservation et gestion durable de la mangrove de la zone côtière du Kouilou avec la participation des communautés locales établies dans cette zone du Sud Congo (République du Congo)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	586 182
Budget OIBT :	US\$	438 674
Gouvernement de la Rép. du Congo :	US\$	147 508

Agence d'exécution : Direction Générale de l'Economie et Forestière (DGEF)

Approuvé au : Printemps 2010

Date de lancement et durée : À déterminer / 24 mois

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2010 en recourant au système d'approbation par voie électronique, sans que son financement n'ait été acquis lors du même cycle de projets.

Les mangroves de la République du Congo sont situées sur les cordons littoraux de la région de Pointe Noire sur la façade atlantique et sur les berges du fleuve Kouilou dans le sud du pays. Ces

mangroves constituent une source importante d'un vaste éventail de produits et de services pour les populations riveraines. Elles sont gravement menacées par le stress que provoquent les activités humaines, y compris l'expansion du tourisme, la construction de nouvelles infrastructures et les activités industrielles des compagnies pétrolières, les feux de brousse et l'exploitation non durable des ressources naturelles.

L'objectif de ce projet est de contribuer à la conservation et à la gestion durable des mangroves congolaises en augmentant leur contribution à l'économie nationale tout en apportant une amélioration au niveau de vie des populations riveraines. Plus spécifiquement, il vise à mettre en train un aménagement de type participatif et intégré des mangroves de la République du Congo.

(18) PD 564/09 Rev.1 (F) Production d'une série d'ouvrages à portée didactique sur les mangroves en vue de l'aménagement et de l'utilisation pérennes des écosystèmes de la mangrove (Japon)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	222 234
Budget OIBT :	US\$	149 904
ISME :	US\$	72 330

Agence d'exécution : International Society for Mangrove Ecosystems (ISME)

Approuvé au : Printemps 2010

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2010 mais son financement n'a pas été acquis.

Le projet est conçu pour fournir les éléments nécessaires à l'élaboration de politiques et plans d'aménagement adaptés à une gestion et une exploitation durables des mangroves, à savoir la production d'un ensemble d'ouvrages didactiques sur les fonctions environnementales, écologiques et socioéconomiques des écosystèmes de mangrove. Trois ouvrages didactiques seront ainsi publiés par le projet : Introduction aux écosystèmes de la mangrove ; Structure et fonction des mangroves ; et Produits utiles obtenus des végétaux de la mangrove. Sous la supervision d'experts de la mangrove, ces ouvrages seront rédigés dans une langue compréhensible, pertinente et utile à toutes les catégories de parties prenantes, à savoir les pouvoirs publics, les aménagistes forestiers, les établissements d'enseignement et de recherche, le secteur privé et la société civile. Des études de cas dans chacun de ces ouvrages procurent un aperçu des expériences régionales en matière d'aménagement de la mangrove et d'exploitation de ses ressources. Ces ouvrages viendront compléter les autres publications financées par l'OIBT : Atlas mondial des mangroves pour la conservation et la restauration des écosystèmes de mangrove ; Guide d'application des lignes directrices pour la réhabilitation des forêts littorales endommagées par des catastrophes naturelles dans la région Asie-Pacifique. Une fois publiés, ces ouvrages seront téléchargeables depuis le site Web de l'IGES et diffusés par le biais d'un atelier qui se tiendra en août 2011.

(19) PD 568/09 Rev.1 (F) Développement d'un système d'aménagement durable de la mangrove à base communautaire dans les estuaires de l'Amazuri et de l'Ama Emissa au Ghana

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	647 543
Budget OIBT :	US\$	558 756
Gouvernement du Ghana, en nature :	US\$	88 787

Agence d'exécution : Forestry Research Institute du Ghana (FORIG)

Approuvé au : Printemps 2010

Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2010 en recourant au système d'approbation par voie électronique, sans que son financement n'ait été acquis lors du même cycle de projets.

Ce projet découle de l'avant-projet PPD 104/04 Rev.1 (F) intitulé «*Gestion, exploitation et conservation durable des écosystèmes de la mangrove par les collectivités locales au Ghana (Ghana)*», et l'un des quatre produits de l'avant-projet était d'élaborer une proposition de projet qui pourrait contribuer à assurer la gestion et l'exploitation durables des ressources forestières du Ghana, et plus spécifiquement à identifier les possibilités et les menaces relatives à l'aménagement, l'exploitation et la conservation des mangroves par les populations riveraines. L'exécution de cet avant-projet a donné lieu à une concertation des parties prenantes, pour faire en sorte qu'elles fassent partie à la fois du problème et de la solution.

Le projet entend veiller à ce que les mangroves soient en mesure de fournir le maximum d'avantages à la société. Plus spécifiquement, il entend contribuer à la gestion durable des mangroves dans les estuaires des fleuves Amanzuri et Ama Emissa.

D. PROJETS FRAPPÉS DE LA CLAUSE DE CADUCITÉ DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION

- (1) PD 471/07 Rev.2 (F) Impact potentiel des fluctuations environnementales et du changement climatique sur les ravageurs des plantations forestières au Ghana : améliorer les stratégies de lutte raisonnée contre les ravageurs par la recherche, la formation et la vulgarisation (Ghana)**
- (2) PD 474/07 Rev.1 (F) Renforcement de la gestion forestière menée en collaboration entre les « Communautés culturelles autochtones » (ICC) et d'autres acteurs dans l'Unité de développement durable de East Diwata à Mindanao (Philippines)**
- (3) PD 490/07 Rev.2 (F) Projet de renforcement institutionnel de l'Autorité scientifique CITES Flore du Cameroun pour la conservation et la gestion durable du *Prunus africana* (Cameroun)**

● **TRAVAUX D'AVANT-PROJETS EN COURS**

Un total de huit (8) avant-projets approuvés sont aujourd'hui en cours d'exécution tandis qu'aucun autre n'est en attente de la signature d'un accord pour entamer ses activités. Il n'y a pas d'avant-projets approuvés toujours en attente de leur financement intégral tandis qu'aucun des avant-projets approuvés n'est tombé en déchéance par effet de la clause de caducité depuis la dernière session. Dans le présent rapport, les avant-projets ont été regroupés en quatre catégories :

- A. Les avant-projets en cours d'exécution effective ;
- B. Les avant-projets dont le financement a été attribué, mais pour lesquels la convention devant en régir l'exécution n'a toujours pas été conclue ;
- C. Les avant-projets dont le financement n'a pas encore été octroyé dans son intégralité ; et
- D. Les avant-projets frappés de la clause de caducité depuis la dernière session conformément à la Décision 2 (X), Annexe 2, paragraphe 2. Dans certains cas, ces avant-projets ont été au moins partiellement financés ou ont connu d'autres développements que le Comité pourra souhaiter examiner dans ses délibérations. Ces avant-projets ont été regroupés à la section C du présent rapport.

A. Avant-projets en cours d'exécution

9.2 Avant-projets

(A) Avant-projets en cours d'exécution

(1) PPD 94/04 Rev.1 (F) Évaluation de l'état des ressources forestières en Côte d'Ivoire (\$EU 52 402) (Côte d'Ivoire)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	64 128
Budget OIBT :		US\$	52 402
Gouvernement du Japon :	US\$	37 402	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	15 000	
Gouvernement de Côte d'Ivoire :		US\$	11 726

Agence d'exécution : Ministère des Eaux et Forêts

Approuvé à la : Session CIBT XXXVI, juillet 2004, Interlaken (Suisse)

Date de lancement et durée : 22 novembre 2006 / 6 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : Prorogation jusqu'en février 2008 [CRF(XLI)]

Cet avant-projet de six mois fut approuvé par le Conseil lors de sa trente-sixième session à Interlaken (Suisse) en juillet 2004 et son financement intégral fut octroyé lors de la même session. La convention réglemantant l'exécution de cet avant-projet a été signée le 14 janvier 2005. La première tranche des fonds OIBT a été décaissée en novembre 2006. Une prorogation a été accordée à cet avant-projet jusqu'en février 2008 sans financement OIBT supplémentaire, par le Comité du reboisement et de la gestion forestière à sa quarante et unième session, sur la foi d'une demande officielle à cet effet assortie d'une justification et accompagnée d'un plan des travaux et d'un budget détaillés.

Cet avant-projet a pour but de contribuer à l'aménagement durable des forêts de Côte d'Ivoire. Il vise de manière spécifique à mieux connaître l'état actuel des ressources forestières et celui de l'outil de gestion au sortir du conflit, afin de jeter les bases d'une meilleure élaboration des politiques forestières.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et selon les dernières informations communiquées par l'agence d'exécution, l'état d'avancement des travaux de cet avant-projet peut être résumé comme suit :

- La plupart des activités de l'avant-projet sont achevées ; et

- La présentation du rapport technique final, la synthèse des résultats et des conclusions des rapports de consultants, et le rapport d'achèvement ont été retardés en raison du long processus de validation en Côte d'Ivoire, qui requiert la participation de tous les acteurs concernés.

Le Secrétariat a instamment prié l'agence d'exécution de prendre les dispositions nécessaires pour présenter le rapport d'achèvement, qui était attendu en mai 2008, ainsi que le requièrent les règles et procédures s'appliquant aux projets et avant-projets de l'OIBT.

(2) PPD 108/04 Rev.1 (F) Gestion, exploitation et conservation durables des écosystèmes de la mangrove par les collectivités locales au Ghana (Ghana)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	94 252
Budget OIBT :		US\$	75 578
Gouvernement du Japon :	US\$	40 000	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	35 578	
Gouvernement du Ghana, en nature :		US\$	18 674

Agence d'exécution : *Institute of Renewable Natural Resources Management (IRNR)*, en collaboration avec l'Institut de recherche forestière du Ghana (FORIG) et de la Commission ghanéenne des forêts

Approuvé à la : Session CIBT XXXII, mai 2002, Bali (Indonésie)

Date de lancement et durée : 30 octobre 2004 / 36 mois

Ce projet a été déclaré achevé lors de la session précédente du CRF et présenté comme tel dans le document CRF(XLIII)/2 ; cependant son dernier audit financier est en instance. **Le secrétariat invite expressément l'agence d'exécution à remettre le dernier rapport d'audit dans ses meilleurs délais.**

(3) PPD 123/06 Rev.1 (F) Lutte contre le dépérissement des essences de plantations (Côte d'Ivoire)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	98 045
Budget OIBT :		US\$	79 920
Gouvernement du Japon :	US\$	79 920	
Gouvernement de Côte d'Ivoire :		US\$	18 125

Agence d'exécution : Société de Développement des Forêts (SODEFOR)

Approuvé à la : Session CIBT XL, juin 2006, Merida (Mexique)

Date de lancement et durée : 3 juillet 2007 / 6 mois

Ce projet a été déclaré achevé lors de la session précédente du CRF et présenté comme tel dans le document CRF(XLIII)/2 ; cependant son dernier audit financier est en instance. **Le secrétariat invite expressément l'agence d'exécution à remettre le dernier rapport d'audit dans ses meilleurs délais.**

(4) PPD 124/06 Rev.2 (F) Reboisement de savanes tropicales herbeuses en teck précieux en Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	89 920
Budget OIBT :		US\$	79 920
Gouvernement du Japon :	US\$	69 920	
Gouvernement d'Australie :	US\$	10 000	
Gouvernement de PNG :		US\$	10 000

Agence d'exécution : Autorité forestière de Papouasie-Nouvelle-Guinée
 Approuvé à la : Session CIBT XLI, novembre 2006, Yokohama (Japon)
 Date de lancement et durée : avril 2008 / 6 mois

Ce projet a été déclaré achevé lors de la session précédente du CRF et présenté comme tel dans le document CRF(XLIII)/2 ; cependant son dernier audit financier est en instance. **Le secrétariat invite expressément l'agence d'exécution à remettre le dernier rapport d'audit dans ses meilleurs délais.**

(5) PPD 135/07 Rev.1 (F) Gestion forestière communautaire du bassin versant de Sungai Medihit (\$EU 73 710) (Malaisie)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	132 264
Budget OIBT :		US\$	73 710
Gouvernement du Japon :	US\$	73 710	
Gouvernement de Malaisie :		US\$	58 554

Agence d'exécution : Forest Department of Sarawak (SFD) en collaboration avec Hirosar Jaya Sdn Bhd
 Approuvé à la : Session CIBT XLIII, novembre 2007, Yokohama (Japon)
 Date de lancement et durée : décembre 2008 / 6 mois

I. Introduction

Cet avant-projet a été approuvé et financé à la 43e session du Conseil. La convention réglementant l'exécution de cet avant-projet a été signée le 19 mai 2008. Le premier et dernier versement a été transféré le 2 octobre 2008. L'avant-projet est exécuté par le Département des forêts du Sarawak, en collaboration avec Hirosar Jaya Sdn Bhd depuis décembre 2008.

II. Objectif de l'avant-projet

Cet avant-projet visait à promouvoir l'aménagement durable des forêts selon des finalités multiples en étroite coopération avec les propriétaires locaux des forêts et les populations riveraines qui dépendent des ressources forestières. Son objectif spécifique était d'élaborer une proposition de projet à part entière et d'apporter des solutions aux problèmes auxquels sont confrontées les populations indigènes et les ressources forestières du bassin de Sungai Medihit. Les deux communautés dépendent de l'agriculture itinérante et des ressources de la cueillette et de la chasse dans un environnement perturbé par l'exploitation forestière, et elles continuent de souffrir de pauvreté.

III. Réalisations et produits de l'avant-projet

Les principales réalisations et les produits peuvent être résumés comme suit :

Produit	Indicateur (en fin d'avant-projet)	Produit concret
Produit 1 : Identification des	Les dix problèmes les plus importants auxquels sont	Les éléments d'information sont fournis dans un rapport intitulé

problèmes auxquels sont confrontées les populations autochtones	confrontés les autochtones identifiés, décrits et hiérarchisés ; preuve de la contribution active de ces communautés elles-mêmes dans l'identification et l'évaluation des problèmes	« Analyse des intervenants et des ateliers des parties prenantes dans le rapport technique de l'avant-projet ». La contribution active est attestée par le fait que les éléments d'information ont été recueillis au cours des ateliers des parties prenantes
Produit 2 : Les problèmes auxquels sont confrontées les ressources forestières sont identifiés	Au moins six grandes ressources forestières (bois, eau, faune, PFNL, sols, loisirs) identifiées, leur état décrit et évalué et la portée et la gravité des facteurs qui influent sur leur état évaluées	Ces éléments sont livrés dans le rapport sur l' <i>Étude participative sur l'exploitation des ressources (végétaux) et l'évaluation des ressources forestières</i> ; dans les rapports intitulés « Information biophysique et vérification au sol dans le secteur de l'avant-projet » et « Étude de la diversité de la faune dans le bassin versant de Sungai Medihit » ainsi que dans le tableau 2 d'un rapport intitulé « Analyse des parties prenantes et ateliers des parties prenantes ». Le rapport technique de l'avant-projet renferme ces rapports.
Produit 3 : Stratégie effective pour résoudre les problèmes formulés en s'appuyant sur les conditions socioéconomiques et biophysiques du bassin versant en référence aux enseignements dégagés par d'autres pays en matière de gestion forestière à base communautaire.	Stratégies pour aborder les problèmes rencontrés par les communautés autochtones, les autres parties prenantes dans le bassin versant et les six grandes ressources forestières détaillées, évaluées (faisabilité, bénéficiaires, coût / bénéfice) et hiérarchisées.	Huit stratégies sont présentées dans un rapport intitulé « Analyse des parties prenantes et des ateliers des parties prenantes » dans le rapport technique de l'avant-projet et reprises dans la proposition de projet complète.

La stratégie mise en œuvre consistait à maximiser la participation des communautés locales en impliquant leurs membres en tant que fournisseurs de réponses, informateurs et guides et en les associant à la concertation dans le cadre d'ateliers de parties prenantes en vue d'élaborer des stratégies efficaces face aux problèmes auxquels sont confrontées les populations locales et les ressources forestières. Les différences essentielles entre l'exécution du projet telle que planifiée et celle qui a été effectivement mise en œuvre ont été la fusion des deux ateliers et la mise en œuvre différée des ateliers des parties prenantes. Des ateliers des parties prenantes à l'échelon des villages et à celui de l'Etat ont eu lieu les 23 et 27 mai 2009, auxquels ont pris part respectivement 84 et 31 personnes.

Outre le rapport technique, l'avant-projet a préparé une proposition de projet à part entière destinée à mettre en œuvre la stratégie consistant à apporter des solutions aux problèmes auxquels sont confrontés les peuples autochtones et les ressources forestières. Cette proposition a été soumise à l'OIBT et se trouve en cours d'amélioration suivant les conseils et recommandations du Groupe d'experts de l'OIBT pour l'évaluation technique des propositions de projets.

IV. Résultats et impacts

La participation généralisée des acteurs des populations locales au recueil des données constitutives de l'état des lieux comme dans la concertation ayant permis d'identifier les problèmes et de formuler des stratégies efficaces pour y remédier était implicite dans la conceptualisation de cet avant-projet. Cette participation a grandement contribué à la réalisation de l'objectif spécifique, grâce en partie à l'appropriation de l'avant-projet qu'engendre une telle participation. L'analyse des parties prenantes a été menée à bien et a permis d'identifier correctement les parties prenantes dans leur catégorie respective, et de décrire ce qui

constitue leur intérêt dans le bassin versant, sauf les possibilités de « rester à l'écart » de membres de la communauté de Long Kapir de Kampong Pundut. Cet avant-projet pourrait être reproduit ailleurs, où les communautés locales et les ressources forestières sont confrontées à des problèmes similaires.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Les principaux enseignements tirés de la définition de cet avant-projet et de sa mise en œuvre sont les suivants :

- La concertation participative a été un facteur clé de la réalisation de l'objectif spécifique et la concertation et la cartographie nécessitait plus de temps qu'il ne leur en avait été imparti sachant qu'elles comportaient un important volet de travail sur le terrain. Le rôle et les apports possibles de toutes les catégories d'acteurs potentiels exigent un examen attentif. Les mobilisations futures devront comporter des dialogues spécialisés avec les femmes Penan, qui n'ont pas participé aux ateliers de l'avant-projet.
- Le défaut d'évaluation du degré de volonté politique des acteurs forestiers du bassin s'est traduit par un médiocre degré de mobilisation – c'est à cet aspect-là de l'avant-projet qu'il faut imputer les lacunes les plus notables dans la réalisation de l'objectif spécifique.
- L'élaboration des futurs ateliers devrait tenir compte des barrières linguistiques et des autres obstacles que doivent surmonter les membres de la communauté locale en situation d'atelier et prévoir leur familiarisation préalable aux éléments devant leur être présentés autant qu'avec les méthodes d'animation mises en œuvre dans ces ateliers ;
- La structure organique et de direction d'un avant-projet doit être présentée dans le document d'avant-projet dans l'intérêt d'une bonne synergie, profitable à l'équipe de direction de projet.

La pérennisation sera renforcée par l'amélioration de la capacité des membres de la communauté locale d'articuler les problèmes auxquels ils sont confrontés, et avec eux les ressources du bassin versant, et grâce aux connaissances acquises sur la façon dont ces problèmes peuvent être traités dans un projet complet avec apport de l'OIBT.

VI. Remarques de conclusion

Sachant que les activités de l'avant-projet se sont achevées en conformité avec les directives de l'OIBT et que le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement de l'avant-projet et son rapport technique, le Comité est invité à considérer l'avant-projet PPD 135/07 Rev.1 (F) comme achevé sous réserve de la réception d'un rapport d'audit financier satisfaisant.

(6) PPD 136/07 Rev.1 (F) Étude pour la conservation, l'aménagement et la gestion durable de la biodiversité des montagnes dans la région sub-septentrionale du Togo (\$EU 52 358) (Togo)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	68 631
Budget OIBT :	US\$	52 358
Gouvernement du Japon :	US\$	52 358
Gouvernement du Togo :	US\$	16 273

Agence d'exécution : *Direction des Eaux et Forêts / MERF*

Approuvé à la : Session CIBT XLIII, novembre 2007, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : 8 mars 2008 / 24 mois

Cet avant-projet de sept mois a été approuvé par le Conseil à sa 43e session à Yokohama (Japan) en novembre 2007 et son financement intégral a été promis à la Réunion de haut niveau de l'OIBT à Accra (Ghana) en juin 2008. La convention devant régler l'exécution de cet avant-projet a été signée le 29 octobre 2008, mais le lancement des activités du projet a été gravement retardée en raison principalement de problèmes d'ordre administratif au sein du ministère en charge des forêts au Togo, qui s'est trouvé combiné avec la longueur des démarches administratives d'obtention de l'autorisation du ministre des

Finances d'ouvrir un compte bancaire pour cet avant-projet. Le premier décaissement de fonds de l'OIBT a eu lieu le 8 mars 2010.

Cet avant-projet vise à aider à réduire, voire à supprimer les effets négatifs liés à la destruction des écosystèmes de montagne de la région sub-septentrionale du Togo et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations concernées et à assurer aux générations futures et présentes des ressources naturelles suffisantes dans la perspective du développement durable du pays. Il vise plus particulièrement à fournir une assistance technique à l'élaboration d'un projet d'appui aux communautés locales destiné à conserver et gérer sur un mode durable la biodiversité de montagne dans la région Centre-Nord du Togo.

Depuis la quarante-troisième session du Comité et selon le rapport d'activités le plus récent remis en octobre 2010, et les dernières informations communiquées par l'agence d'exécution, l'état d'avancement des travaux de cet avant-projet peut être résumé comme suit :

- Une équipe d'exécution opérationnelle de l'avant-projet a été mise en place en vue de cette exécution ;
- Un comité consultatif technique a été créé afin de guider l'équipe de l'avant-projet dans sa mise en œuvre ;
- L'Agence d'exécution a effectué l'étude socio-économique, étude d'impact environnemental et l'étude sur la foresterie afin de recueillir et d'analyser les données et informations qui seront exploitées dans l'élaboration d'une proposition de projet devant être soumise au cycle des projets de l'OIBT ;
- Les campagnes de sensibilisation ont été réalisées grâce à la tenue de huit réunions de consultation et de deux ateliers de planification ;

Les seules activités restantes de cet avant-projet sont les suivantes : élaboration de la proposition de projet qui sera soumise au cycle des projets de l'OIBT et dernier atelier de validation de cette proposition de projet.

(7) PPD 142/08 Rev.1 (F) Évaluation du cadre politique et international en vue de faciliter l'élaboration d'une politique de pâturage intégrée pour une gestion durable des ressources forestières tropicales en Inde (US\$79 969) (Inde)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	99 969
Budget OIBT :		US\$	79 969
Gouvernement du Japon :	US\$	39 969	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	40 000	
Winrock International India :		US\$	20 000

Agence d'exécution : Winrock International India (WII)

Approuvé à la : Session CIBT XLIV, novembre 2008, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : octobre 2009 / 12 mois

Cet avant-projet a été approuvé et financé à la 44e session du Conseil. La convention réglementant l'exécution de cet avant-projet a été signée le 2 août 2007 et le premier décaissement a eu lieu le 19 août 2009. Les dispositions pratiques de la mise en œuvre de l'avant-projet à compter de la mi-octobre 2009 ont été prises par l'agence d'exécution (Winrock International India).

L'objectif de développement de cet avant-projet est de contribuer à la gestion durable des forêts en favorisant les pratiques intégrées d'encadrement du pâturage socialement acceptables et écologiquement saines. De manière spécifique, ce projet vise à évaluer les politiques et programmes sectoriels (p. ex. forêt, élevage, agriculture, etc.) en recourant à un processus de mobilisation de l'ensemble des acteurs, devant conduire à l'élaboration d'une proposition de projet complète portant sur la gestion intégrée des pâturages.

Les principales activités entreprises au cours de cette période ont consisté en : (i) des réunions régulières de l'équipe de projet devant examiner les progrès accomplis, discuter des enjeux et des approches, et planifier les activités qui doivent être effectuées ; ii) l'identification des sources de données, la

collecte des données et la colligation des documents d'orientation et plateformes programmatiques ainsi que celle des données statistiques officielles, (iii) l'élaboration d'un outil de prospection devant faciliter le recueil de données quantitatives et qualitatives auprès des principaux intervenants au niveau communautaire et auprès des décideurs et responsables d'administration au niveau de l'État ; (iv) six des sept États sélectionnés ont été visités et les interactions avec les principaux intervenants organisées ; (v) la finalisation du rapport d'analyse des orientations et programmes, et (vi) la finalisation du rapport sur les bonnes pratiques de gestion des pâturages..

Les interactions avec les principaux intervenants dans chacun des sept États ont pris plus de temps que prévu principalement en raison de leur incapacité à désigner l'équipe d'avant-projet en raison de leur autres engagements. Sachant que cet avant-projet réclame des interactions avec les hauts responsables du ministère des forêts et des ministères de l'élevage, de l'agriculture et du développement rural, il n'a pas été facile de mettre sur pied un calendrier qui convienne à tous les acteurs et les programmes de visites ont ainsi dû faire l'objet de rééchelonnements. Un regain d'effort est fourni pour faire en sorte que l'avant-projet arrive à son terme dans les délais prévus.

(8) PPD 143/09 (F) État des lieux des mangroves touchées par le cyclone Nargis en vue de l'élaboration d'un aménagement intégré de l'écosystème de la mangrove dans le delta de l'Ayeyawady (Myanmar) (US\$ 61 938)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	61 938
Budget OIBT :		US\$	
Gouvernement du Japon :	US\$	41 938	
Gouvernement de la République de Corée	US\$	20 000	
Gouvernement du Myanmar		Kyats	6 212 000

Agence d'exécution : Institut de recherche forestière du ministère des forêts du Myanmar

Approuvé à la : Session CIBT XLV, novembre 2008, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : octobre 2010 / 6 mois

Cet avant-projet a été approuvé et financé à la 45e session du Conseil. La convention réglementant l'exécution de cet avant-projet a été signée le 19 mai 2008. Les activités de l'avant-projet ont été entamées par l'agence d'exécution (Département des forêts) depuis octobre 2010 avec la conclusion d'un plan de travail détaillé en vue de sa mise en œuvre.

Un atelier de lancement a eu lieu les 12 et 13 octobre 2010 à l'Hôtel de Ville de Bogalay, Division d'Ayeyawady (Myanmar) afin de faciliter le développement d'une gestion intégrée des écosystèmes de mangrove dans le Delta de l'Ayeyawady (Myanmar). L'atelier a réuni des représentants du ministère des Forêts, du ministère de l'Agriculture et de l'irrigation, du ministère de l'Élevage et de la Pêche, du ministère de l'Éducation, du ministère de la Santé, du ministère de l'Intérieur, de l'Institution judiciaire, de la FAO, du PNUD, et également de représentants d'organisations non gouvernementales locales, et d'invités. L'Atelier a adopté trois stratégies de conservation et de la pérennisation des mangroves couvrant la région du delta dans son ensemble. Il s'agit notamment de promouvoir et de renforcer les forêts domaniales, d'encourager les forêts privées par l'usage de la foresterie sociale et villageoise, de mettre en œuvre l'agroforesterie, et d'encourager une dynamique de participation active de tous les secteurs et acteurs concernés par la réhabilitation des mangroves.

Les activités prévues consistent à recueillir toutes les données et informations disponibles sur les orientations et activités programmatiques ayant été effectuées par les institutions concernées. Les activités de l'avant-projet seront axées sur l'élaboration d'une proposition de projet complète devant permettre la gestion intégrée des écosystèmes de mangrove dans le delta de l'Ayeyawady à travers un cycle intensif de réunions de concertation des intervenants clés.

B. Avant-projets en attente de leur convention d'exécution

Aucun.

C. Avant-projets en attente de financement

Aucun.

D. Avant-projets frappés de la clause de caducité depuis la dernière session

Aucun.

* * *